



COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

Rapport annuel 2021 :

# Promouvoir la confiance, favoriser l'innovation

Rapport annuel 2021 :

# Promouvoir la confiance, favoriser l'innovation

---

## VISION DE LA CVMO

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

## MANDAT DE LA CVMO

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, inappropriées ou frauduleuses; favoriser des marchés financiers équitables et efficaces et la confiance dans les marchés financiers; favoriser la formation de capital; et contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

## VALEURS DE LA CVMO

### Professionalisme

- La protection de l'intérêt du public est notre but et notre passion.
- Nous apprécions le dialogue avec les participants au marché.
- Nous sommes professionnels et équitables, et nous agissons avec impartialité.

### Gens

- Nous accordons le respect que nous désirons obtenir.
- La diversité et l'inclusion font ressortir le meilleur de nous.
- Le travail d'équipe nous donne de la force.

### Éthique

- Nous sommes dignes de confiance et agissons avec intégrité.
- Nous nous efforçons de prendre les bonnes décisions.
- Nous acceptons la responsabilité de nos paroles et de nos actes.



## Table des matières

<b>4</b>	Coup d'œil sur la CVMO en 2020–2021
<b>6</b>	Message du président
<b>9</b>	Notre équipe de la haute direction
<b>10</b>	Gouvernance
<b>14</b>	Comités consultatifs
<b>24</b>	Bilan
<b>66</b>	Rapport de gestion
<b>92</b>	États financiers
<b>99</b>	Notes afférentes aux états financiers

# Coup d'œil sur la CVMO en 2020–2021

## Répondre aux besoins de nos intervenants

- Il y a **1 319** compagnies inscrites et **67 758** personnes inscrites en Ontario.
- Examen de **645** prospectus de sociétés ouvertes, une hausse de plus de **67 %** par rapport à l'exercice précédent, et de **280** prospectus de fonds d'investissement et de produits structurés.
- Les émetteurs assujettis dont la CVMO est le principal organisme de réglementation représentent **52 %** de la valeur boursière du Canada.
- Le personnel de l'InfoCentre a répondu à plus de **5 800** demandes de renseignements de participants au marché.

# 52 %

Les émetteurs assujettis dont la CVMO est le principal organisme de réglementation représentent 52 % de la valeur boursière du Canada.

## Soutenir les investisseurs et les sociétés durant cette période sans précédent

- Nous avons atteint **12,8 millions** d'impressions pour notre campagne antifraude #COVIDFraudChat sur Twitter dans le cadre de nos efforts de sensibilisation des investisseurs menée avec des organismes communautaires et des organismes d'application de la loi et de réglementation partenaires.
- Nous avons organisé **123** événements de sensibilisation à l'intention des aînés, des nouveaux arrivants et des groupes multiculturels, auxquels ont participé **6 895** personnes.
- Nous avons renoncé à environ **127 900 \$** de frais de retard pour les compagnies inscrites pendant la période de dispense générale en raison de la pandémie de COVID-19 du 17 avril au 30 septembre 2020.
- Nous avons prolongé des délais de dépôt et offert des dispenses pendant la période de dispense générale qui ont été utilisées par :
  - **37 %** des compagnies inscrites, pour la présentation des états financiers annuels;
  - **13 %** des compagnies inscrites, pour la production des états financiers trimestriels;
  - **711** fonds, pour les dépôts de prospectus, les renouvellements et les dispenses pour les demandes de rachat;
  - **15 %** des émetteurs émergents et **6 %** des émetteurs non émergents pour le dépôt des documents d'information continue intermédiaires ou annuels dont les délais tombent entre le 23 mars 2020 et le 31 août 2020.

# 12,8 millions

d'impressions pour notre campagne antifraude #COVIDFraudChat sur Twitter dans le cadre de nos efforts de sensibilisation des investisseurs menée avec des organismes communautaires et des organismes d'application de la loi et de réglementation partenaires.

## Maintenir l'intégrité du marché et protéger les investisseurs

- Évaluation d'un nombre record de **807** dossiers de la Direction de l'application de la loi, dont **188** transférés aux perturbations, **64** renvoyés à d'autres directions de la CVMO ou des agences ou organismes externes et **25** transférés pour une étude plus poussée.
- L'Équipe de lutte contre les infractions graves quasi criminelles a conclu **11** cas, et deux accusations ont été portées contre quatre répondants.
- Imposition de **42** sanctions administratives, une hausse par rapport à 22 au cours de l'exercice précédent, accordant **11,1 millions** de dollars en sanctions pécuniaires.
- Nous avons reçu **164** signalements dans le cadre de notre programme de dénonciation et octroyé 1,1 million de dollars à quatre dénonciateurs.
- Lancement d'une campagne de service public payée par Reddit soulignant les risques liés à l'investissement en utilisant l'information des médias sociaux, le premier organisme de réglementation des valeurs mobilières au monde à le faire.

## 42 sanctions administratives

une hausse par rapport à 22 au cours de l'exercice précédent, accordant **11,1 millions** de dollars en sanctions pécuniaires.

## Bâtir un avenir novateur

- Nous avons établi une **Direction des solutions** numériques pour améliorer les processus liés aux données utilisés à l'interne et par les participants au marché lorsqu'ils interagissent avec la CVMO.
- **Création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation**, qui s'appuie sur les travaux de la Rampe de lancement de la CVMO pour accélérer l'innovation, stimuler la formation de capital et réduire le fardeau réglementaire sur les marchés financiers de l'Ontario.
- Réalisation de **62** initiatives dans le cadre des efforts continus visant à réduire le fardeau réglementaire.
- Approbation du premier fonds négocié en bourse de bitcoin en Amérique du Nord, la première plateforme d'échange de cryptoactifs par l'entremise du Bac à sable réglementaire des ACVM, et appui à la publication d'un cadre et d'une orientation conjoints des ACVM et de l'OCRCVM pour l'échange de cryptoactifs.

## Approbation du premier fonds négocié en bourse de bitcoin en Amérique du Nord

la première plateforme d'échange de cryptoactifs par l'entremise du Bac à sable réglementaire des ACVM, et appui à la publication d'un cadre et d'une orientation conjoints des ACVM et de l'OCRCVM pour l'échange de cryptoactifs.

# Message du président

Ce fut une année hors du commun pour la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, car elle a dû relever les défis posés par la pandémie mondiale tout en poursuivant un programme de réglementation chargé et en s'adaptant aux forces dynamiques du marché. Nous avons poursuivi la mise en œuvre du plan en cinq points du gouvernement de l'Ontario visant à renforcer l'investissement en Ontario, à promouvoir la concurrence et à favoriser l'innovation.

La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions sur nos activités alors que nous sommes passés en mode de travail à distance, y compris pour la conduite virtuelle des examens de conformité et des audiences du tribunal. La Direction de l'application de la loi a réagi efficacement aux cas d'inconduite et aux nouvelles menaces sur nos marchés en se permettant rapidement la conduite d'enquêtes et d'audiences en virtuel. Les outils innovateurs d'application de la loi, comme le programme de dénonciation, ont continué de gagner en efficacité, les signalements ayant augmenté de 13 % par rapport à l'exercice précédent.

Les émetteurs émergents et les compagnies et les personnes inscrites ont fait bon usage des allègements que la CVMO a établis de concert avec les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) au début de la pandémie, démontrant ainsi que ces mesures étaient à la fois nécessaires et utiles. Nous avons également fourni des conseils aux petites entreprises sur la façon de signaler les effets de la pandémie sur leurs activités. Nous avons lancé une plateforme en ligne pour les investisseurs avec des renseignements, des outils et des alertes de fraude en lien avec la COVID-19. Nous continuons de mener à bien notre travail tout en tenant compte des difficultés économiques que la pandémie a causées à de nombreuses familles, entreprises et collectivités partout en Ontario.

## Aller de l'avant avec des réformes essentielles

Dans ce contexte, nous avons réalisé d'excellents progrès dans le cadre d'initiatives essentielles visant à mieux protéger les investisseurs et à faciliter nos interactions avec eux.

De concert avec les ACVM, la CVMO a adopté des règles définitives qui interdisent aux courtiers exécutants, comme les courtiers à escompte en ligne, de recevoir des commissions de suivi d'organismes de fonds d'investissement lorsque des conseils ne sont pas fournis. De plus, l'Ontario s'est joint à d'autres administrations des ACVM pour harmoniser l'interdiction des frais d'acquisition reportés, éliminant ainsi l'incitation pour les courtiers à vendre des fonds communs de placement qui imposent des frais aux investisseurs s'ils vendent leurs avoirs avant une date déterminée. Ces interdictions entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022. Les conseillers doivent toujours traiter les investisseurs équitablement et recommander des produits qui leur conviennent, avec une attention renouvelée compte tenu de l'incertitude économique actuelle causée par la pandémie.

Je suis heureux de constater que les réformes axées sur les clients des ACVM respectent les délais prévus pour une mise en œuvre d'ici la fin de cette année civile. Il s'agit de réformes fondamentales qui permettent aux investisseurs particuliers d'avoir une plus grande confiance d'obtenir des produits d'investissement adaptés à leurs besoins et des conseils qui accordent la priorité à leurs intérêts. Les employés de la CVMO travaillent avec les compagnies et les personnes inscrites pour se préparer aux nouvelles exigences.

La CVMO continue de simplifier la réglementation et d'économiser temps et argent pour les émetteurs, les compagnies et les personnes inscrites, les investisseurs et les autres participants au marché. Elle a terminé 62 des mesures énoncées dans son rapport de 2019 sur la réduction du fardeau réglementaire, et plus de 20 mesures devraient être achevées d'ici la fin de 2021. Nous intégrons une culture de réduction du fardeau dans l'ensemble de

la CVMO, ce qui comprend une analyse coûts-avantages détaillée des règles proposées, dont dix ont été publiées cette année.

Le nouveau site Web de la CVMO, lancé en février, règle des problèmes de longue date dont nous avaient fait part nos intervenants et offre un contenu simplifié qui facilite la recherche et la navigation. Le nouveau site est essentiel pour interagir avec le public et avec ceux que nous réglementons, et les premiers commentaires ont été très positifs.

## Réagir aux tendances fortes du marché

Au cours de l'année, la CVMO a réagi à plusieurs tendances qui ont une incidence fondamentale sur nos marchés.

Il y a eu une plus grande participation des investisseurs particuliers, alors que les courtiers en ligne canadiens ont enregistré un nombre record d'ouvertures de comptes et de volumes d'échanges, et nous avons tous été témoins des montées en flèche alimentées par les médias sociaux des actions dites mèmes.

Cette augmentation des activités de particuliers souligne l'importance de la transparence en ce qui concerne les frais facturés par les intermédiaires. Elle souligne également l'importance d'intensifier l'éducation des investisseurs dans les tribunes en ligne où les nouveaux spéculateurs vont chercher des conseils. C'est pourquoi le Bureau des investisseurs de la CVMO est devenu actif sur les forums de Reddit et utilise des principes comportementaux pour mieux atteindre les investisseurs.

Depuis le début de la pandémie, le financement sur les marchés financiers a augmenté de façon spectaculaire. Nous avons reçu un volume de prospectus sans précédent, une augmentation de 67 % par rapport à l'exercice précédent et une augmentation de plus de 200 % au quatrième trimestre. Notre système fonctionne bien et permet aux entreprises de faire des émissions publiques lorsque la demande des investisseurs est suffisante. Le personnel de la CVMO a fait un travail incroyable pour examiner et traiter ces dossiers conformément aux normes de service publiées par la CVMO.

À la suite d'un examen exhaustif des pratiques exemplaires dans les administrations de premier plan, la CVMO a publié un engagement en matière de service mis à jour qui offre aux investisseurs, aux personnes et compagnies inscrites et aux autres participants au marché une transparence accrue à l'égard des normes et des échéances auxquelles ils peuvent s'attendre lorsqu'ils interagissent avec la CVMO.

Le rendement de la CVMO par rapport à ces objectifs se trouve à la page 50 du présent rapport.

L'innovation sur le marché continue de perturber le secteur des services financiers avec l'arrivée de nouvelles technologies et de nouvelles offres de produits. L'activité dans le secteur des cryptoactifs s'est accélérée, la capitalisation boursière mondiale des cryptoactifs ayant doublé de janvier à avril 2021 pour atteindre 2 billions de dollars américains. Ces actifs remettent en question les structures réglementaires existantes et soulèvent d'importantes préoccupations en ce qui a trait à la protection des investisseurs, en particulier en ce qui concerne l'endroit où les actifs des clients sont détenus et les contrôles en place pour les protéger.

En juin, nous avons souligné ces risques en prenant la rare mesure de publier notre rapport d'enquête dans la plateforme de négociation de cryptoactifs QuadrigaCX. Nous avons déterminé que l'absence de contrôles internes a permis à plus de 76 000 investisseurs d'être escroqués dans un stratagème de type Ponzi.

En collaboration avec nos partenaires des ACVM et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM), nous avons annoncé les mesures que les plateformes de négociation de cryptoactifs doivent prendre pour se conformer au droit des valeurs mobilières. La CVMO a fixé une date limite aux plateformes exploitées en Ontario pour qu'elles collaborent avec elle et qu'elles entament des discussions à propos de la conformité ou elles devront faire face à de potentielles mesures d'application de la loi.

Une surveillance réglementaire appropriée est essentielle pour renforcer la protection et la confiance des investisseurs dans cette industrie naissante et, en fin de compte, pour bâtir un écosystème d'innovation robuste.

## Accélération de la modernisation

L'innovation financière est un puissant moteur de concurrence et de choix pour les consommateurs, et elle joue un rôle essentiel dans la reprise après la pandémie et la croissance à long terme de l'Ontario. L'engagement de la CVMO auprès de la communauté de l'innovation est dirigé par le Bureau de la croissance économique et de l'innovation de la CVMO, lancé en 2019. Le personnel du Bureau est maintenant complet. Il comprend des experts en mobilisation de capitaux et en nouvelles technologies d'intermédiation financière, ce qui permet à la CVMO de soutenir et d'encourager des modèles d'affaires novateurs.

La CVMO a également établi la nouvelle Direction des solutions numériques (DSN) pour diriger la transformation axée sur les données en créant les capacités de données nécessaires pour appuyer tous les aspects de son travail. L'équipe a commencé à collaborer avec les autres directions pour comprendre leurs besoins futurs et travaillera en étroite collaboration avec elles à mesure que la CVMO met à jour l'ensemble de ses systèmes technologiques.

Le gouvernement de l'Ontario a annoncé dans son budget du printemps qu'il irait de l'avant avec les modifications législatives visant à élargir le mandat de la CVMO et à moderniser sa structure de gouvernance, en application des recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers. Le groupe de travail a fait un examen opportun et important de l'écosystème des marchés financiers en Ontario, et je félicite ses membres et notre gouvernement pour leurs mesures audacieuses et leur confiance en la capacité de la CVMO d'assumer des responsabilités plus vastes. Tout au long de l'année, le personnel de la CVMO a fourni une expertise technique et des commentaires au groupe de travail sur les réformes possibles.

Nous travaillons à intégrer nos nouveaux mandats pour promouvoir la concurrence et la formation de capital dans notre travail et à les refléter dans notre élaboration de politiques. Nous allons également de l'avant avec des changements structurels clés, y compris une plus grande séparation de notre tribunal sous l'égide de la CVMO.

Nous collaborons étroitement avec le ministère des Finances à l'élaboration de ces changements et d'autres initiatives proposées. Parmi ceux-ci, il y a deux domaines d'importance croissante pour les investisseurs, soit la divulgation obligatoire de renseignements importants sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et les exigences visant à établir des objectifs et à adopter des politiques pour améliorer la diversité des conseils d'administration des émetteurs publics. Nous sommes heureux de tenir des consultations sur ces questions importantes.

La CVMO s'est engagée dans son cheminement vers l'amélioration de la diversité en élaborant une stratégie d'inclusion et de diversité pour éliminer les obstacles à l'inclusion et offrir une expérience de travail uniforme à

tous les employés. Il est essentiel pour nous, et pour moi personnellement, que l'effectif de la CVMO reflète la diversité de l'Ontario et que chaque employé se sente à sa place et puisse s'épanouir à la CVMO.

À la CVMO, il existe une excellente culture d'adaptation au changement et je remercie le personnel de son énergie, de sa résilience et de son engagement envers la fonction publique au cours de l'année. Nous sommes conscients que les marchés financiers de l'Ontario ont un rôle clé à jouer en vue de créer des conditions propices à la croissance économique à mesure que nous sortirons de la pandémie, et la CVMO jouera un rôle essentiel.

Nous répondrons aux nouvelles tendances, aux offres de produits et aux nouveaux appétits des investisseurs en Ontario grâce à un engagement ferme à l'égard de notre mandat élargi, en renforçant nos capacités techniques et en travaillant en étroite collaboration avec nos partenaires gouvernementaux et réglementaires. Ensemble, nous nous efforcerons d'avoir des marchés financiers concurrentiels, efficaces et robustes à l'échelle mondiale et un système de réglementation qui attire les investissements du monde entier.

## **Grant Vingoe**

Président et chef de la direction



# Notre équipe de la haute direction

(au 31 mars 2021)

**D. Grant Vingoe**

Président et chef de la direction

**Leslie Byberg**

Directrice générale

**Wendy Berman**

Vice-président

**Timothy Moseley**

Vice-président

**Deana Djurdjevic**

Chef des services administratifs

**Manjish Abraham**

Chef du service numérique, solutions numériques

**Mary Campione**

Directrice des finances et directrice de la gestion financière et des rapports financiers

**Raymond Chan**

Directeur des fonds d'investissement et des produits structurés

**Pat Chaukos**

Directeur, Bureau de la croissance économique et de l'innovation

**Cezar Drugescu**

Chef de la sécurité de l'information

**Kevin Fine**

Directeur des produits dérivés

**Tyler Fleming**

Directeur, Bureau des investisseurs

**Debra Foubert**

Directrice, réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité

**Susan Greenglass**

Directrice de la réglementation des marchés

**Naizam Kanji**

Chef du contentieux, Bureau du chef du contentieux

**Jeff Kehoe**

Directeur de l'application de la loi

**Grace Knakowski**

Secrétaire de la Commission, Bureau du secrétaire

**Elle Koor**

Directrice de la planification des activités et du rendement de l'organisme Direction

**Jason Koskela**

Directeur du Bureau des fusions et des acquisitions

**Cameron McInnis**

Chef comptable, Bureau du chef comptable

**Sonny Randhawa**

Directeur du financement des sociétés

**Paul Redman**

Économiste en chef et directeur des stratégies et de la recherche en matière de réglementation

**Stephen Rotstein**

Directeur des affaires canadiennes et internationales

**Carolyn Shaw-Rimington**

Directrice des communications et des affaires publiques

**Doug Steiner**

Conseiller de haute direction pour l'innovation

**Russell White**

Chef des technologies de l'information

**Lisa Wilkins**

Chef des ressources humaines et directrice, services généraux

## Composition du Conseil

La CVMO est une société d'État autofinancée responsable devant le ministre des Finances de l'Ontario. La Commission exerce ses activités sous la direction des commissaires, qui sont aussi appelés membres.

Les commissaires exercent trois fonctions distinctes à l'appui du mandat de l'organisme : ils siègent au conseil d'administration de la Commission, en examinent et en approuvent les politiques et les règles et président les instances administratives.

Notre conseil d'administration se compose uniquement des commissaires. Le président est chef de la direction de la Commission. Le président et les vice-présidents sont des commissaires à temps plein, tandis que les autres commissaires sont à temps partiel. Un administrateur principal est choisi par les membres à temps partiel pour les représenter et assurer le leadership et la surveillance des obligations du Conseil et de ses comités en matière de gouvernance. Chaque commissaire est nommé pour une période déterminée par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario conformément aux procédures du Secrétariat des nominations du gouvernement de l'Ontario. Les nominations effectuées par le gouvernement tiennent compte des besoins de l'entité à laquelle les personnes ont été nommées, mais également de la diversité de la population de l'Ontario et du besoin de fournir des services et de prendre des décisions de manière professionnelle, éthique et compétente.

## Membres de la Commission

(au 31 mars 2021)

**D. Grant Vingoe**, président et chef de la direction

**Wendy Berman**, vice-présidente

**Tim Moseley**, vice-président

**Mary Anne De Monte-Whelan**

**Garnet W. Fenn**

**Lawrence P. Haber**, administrateur principal

**Craig Hayman**

**Raymond Kindiak**

**Frances Kordyback**

**Cathy Singer**

**M. Cecilia Williams**

**Heather Zordel**<sup>1</sup>

—

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les membres de la Commission dans la Charte des rôles et des responsabilités en matière de gouvernance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, qui est accessible à l'adresse [www.osc.ca](http://www.osc.ca).

<sup>1</sup> Le mandat a pris fin en février 2021.

## Information sur la représentation des femmes

Nous suivons les pratiques exemplaires de gouvernance d'entreprise applicables aux compagnies ouvertes, dans la mesure où cela convient à un organisme de réglementation. Cela comprend les politiques énoncées dans le Règlement 58-101, Information concernant les pratiques en matière de gouvernance, relativement à la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et des postes de cadres supérieurs, qui ont été mises en œuvre en décembre 2014 par la CVMO et d'autres membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

	2020–2021				2019–2020			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)	(N <sup>bre</sup> )	(%)
Conseil d'administration (Commission)	6	50 %	6	50 %	5	45 %	6	55 %
Comité des cadres supérieurs (président, vice-présidents, directeur général, chef des services administratifs)	3	60 %	2	40 %	3	60 %	2	40 %
Haute direction (incluant le comité exécutif)	11	41 %	16	59 %	10	43 %	13	57 %

## Comités du conseil et de la Commission

(au 31 mars 2021)

### Comité des finances et de l'audit

Garnet W. Fenn (président)

Craig Hayman

Frances Kordyback

M. Cecilia Williams

### Comité de gestion interne et des mises en candidature

Lawrence P. Haber

Craig Hayman (président)

Raymond Kindiak

Cathy Singer

D. Grant Vingoe (membre sans voix délibérative)

### Comité des ressources humaines et de la rémunération

Mary Anne de Monte-Whelan

Garnet W. Fenn

Raymond Kindiak

Cathy Singer

M. Cecilia Williams (président)

### Comité de gestion des risques

Mary Anne de Monte-Whelan (présidente)

Garnet W. Fenn

Craig Hayman

Timothy Moseley

M. Cecilia Williams

### Comité d'arbitrage

Wendy Berman

Lawrence P. Haber

Grace Knakowski (membre sans voix délibérative)<sup>2</sup>

Frances Kordyback

Timothy Moseley (président)

Les responsabilités du président et chef de la direction, des vice-présidents, de l'administrateur principal et des comités sont indiquées dans la Charte des rôles et des responsabilités en matière de gouvernance de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, accessible à l'adresse [www.osc.ca](http://www.osc.ca).

<sup>2</sup> La secrétaire de la Commission est membre sans voix délibérative du Comité d'arbitrage.

## Présence aux réunions

Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

Membre	Type de réunion <sup>3</sup>						
	Politiques de la Commission	Conseil	Comité des finances et de l'audit	Comité de gestion interne et des mises en candidature	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de gestion des risques	Comité d'arbitrage
Wendy Berman (vice-présidente) <sup>4</sup>	12/12	8/8					3/3
Mary Anne De Monte-Whelan	19/19	15/15	3/3		2/2	3/3 <sup>5</sup>	
Garnet W. Fenn	19/19	15/15	7/7		7/7	4/4	
Lawrence P. Haber (administrateur principal)	19/19	15/15	7/7 <sup>6</sup>	8/8 <sup>7</sup>	7/7 <sup>5</sup>	4/4 <sup>5</sup>	4/4 <sup>6</sup>
Craig Hayman	19/19	15/15	7/7	8/8		3/4	
Maureen Jensen (ancienne présidente et chef de la direction) <sup>8</sup>	1/1						
Raymond Kindiak	19/19	15/15		8/8	7/7		
Frances Kordyback	19/19	15/15	4/4				4/4
Timothy Moseley (vice-président)	19/19	14/14				3/4	4/4
C. Singer <sup>9</sup>	14/14	11/11		7/7	5/5		
D. Grant Vingoe (président et chef de la direction) <sup>10</sup>	19/19	15/15		8/8 <sup>11</sup>			
M. Cecilia Williams	19/19	15/15	7/7		7/7	4/4	4/4
Heather Zordel <sup>12</sup>	15/15	12/12	6/6				3/3
<b>Présences totales</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>89 %</b>	<b>100 %</b> <sup>13</sup>

<sup>3</sup> Comprend les réunions régulières et spéciales.

<sup>4</sup> Début du mandat le 19 juin 2020.

<sup>5</sup> Le mandat a pris fin le 14 février 2021 et a été renouvelé le 18 février 2021.

<sup>6</sup> L'administrateur principal peut assister à toute réunion des comités du conseil à titre de membre sans voix délibérative et sa participation n'est pas prise en compte dans les présences totales d'un comité.

<sup>7</sup> Présences à titre de membre du comité.

<sup>8</sup> Démission à titre de président et chef de la direction à compter du 15 avril 2020.

<sup>9</sup> Début du mandat le 18 juin 2020.

<sup>10</sup> Nommé président et chef de la direction le 15 avril 2020.

<sup>11</sup> Le président et chef de la direction est membre sans voix délibérative du Comité de gestion interne et des mises en candidature.

<sup>12</sup> Début du mandat le 14 février 2021.

<sup>13</sup> Inclut la présence de la secrétaire de la Commission qui est membre sans voix délibérative du Comité d'arbitrage.

## Rémunération du membre

Du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021

	Mandat		Rémunération totale du membre	Rémunération selon l'activité					
	Début	Fin		Politiques <sup>14</sup>	Tribunal <sup>15</sup>	Gouvernance <sup>16</sup>	Orientation et événements approuvés <sup>17</sup>	Honoraires <sup>18</sup>	
<b>Membres à temps plein<sup>19</sup></b>									
1	D. Grant Vingoe (président et chef de la direction)	Août 2015	April 2022	714 377 \$	Incluse	Sans objet	Incluse	Incluse	Sans objet
2	Wendy Berman (vice-présidente)	Juin 2020	June 2021	351 117 \$	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Sans objet
3	Timothy Moseley (vice-président)	Novembre 2017	November 2022	494 205 \$	Incluse	Incluse	Incluse	Incluse	Sans objet
4	Maureen Jensen <sup>20</sup> (ancienne présidente et chef de la direction)	Février 2016	April 2020	145 282 \$	Incluse	Sans objet	Incluse	Incluse	Sans objet
<b>Membres à temps partiel<sup>21</sup></b>									
5	Mary Anne De Monte-Whelan	Février 2019	Février 2023	178 653 \$	48 000 \$	55 750 \$	51 000 \$	13 250 \$	10 653 \$
6	Garnet W. Fenn	Juillet 2015	Juillet 2021	84 423 \$	25 500 \$	7 500 \$	27 250 \$	10 750 \$	13 423 \$
7	Lawrence P. Haber (administrateur principal)	Janvier 2018	Janvier 2022	164 750 \$	29 750 \$	66 000 \$	35 250 \$	20 750 \$	13 000 \$
8	Craig Hayman	Avril 2019	Avril 2023	129 750 \$	25 000 \$	60 500 \$	28 250 \$	3 000 \$	13 000 \$
9	Raymond Kindiak	Avril 2019	Avril 2021	153 000 \$	33 500 \$	76 250 \$	25 500 \$	8 750 \$	9 000 \$
10	Frances Kordyback	Février 2020	Février 2022	143 896 \$	32 750 \$	59 250 \$	22 750 \$	20 750 \$	8 396 \$
11	Cathy Singer	Juin 2020	Juin 2022	54 711 \$	15 750 \$	3 500 \$	17 500 \$	11 250 \$	6 711 \$
12	M. Cecilia Williams	Novembre 2017	Janvier 2022	178 302 \$	25 500 \$	103 250 \$	29 500 \$	6 750 \$	13 302 \$
13	Heather Zordel <sup>22</sup>	Février 2019	Février 2021	197 600 \$	35 250 \$	99 750 \$	42 750 \$	12 000 \$	7 850 \$
<b>Total partiel – membres à temps partiel</b>				<b>1 285 085 \$</b>	<b>271 000 \$</b>	<b>531 750 \$</b>	<b>279 750 \$</b>	<b>107 250 \$</b>	<b>95 335 \$</b>
<b>Rémunération totale</b>				<b>2 990 066 \$</b>					

<sup>14</sup> Inclut la préparation et la participation aux réunions sur les politiques de la Commission, les demandes de dispense et autres questions relatives aux politiques.

<sup>15</sup> Inclut la rémunération pour la préparation et la participation aux audiences du Tribunal de la CVMO, ainsi qu'aux délibérations du comité, la rédaction de décisions, les tables rondes d'arbitrage et les réunions du Comité d'arbitrage.

<sup>16</sup> Inclut la préparation et la participation aux réunions du conseil d'administration et des Comités du conseil et aux tables rondes sur la gouvernance.

<sup>17</sup> Inclut la participation préapprouvée à des événements comme l'orientation des nouveaux membres à temps partiel, le programme de certificat en arbitrage pour les organismes, les commissions et les tribunaux administratifs de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators / du centre de perfectionnement professionnel Osgoode, les tables rondes sur la réglementation, la conférence Dialogue avec la CVMO et la conférence biennale des commissaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

<sup>18</sup> Des honoraires annuels sont versés à tout membre à temps partiel qui agit à titre de membre de la Commission, de membre ou de président d'un comité et d'administrateur principal.

<sup>19</sup> Le président et chef de la direction et chaque vice-président sont rémunérés en vertu de leurs contrats de travail respectifs conclus avec la Commission.

<sup>20</sup> Le 15 avril 2020, Maureen Jensen a démissionné de son poste de présidente et chef de la direction.

<sup>21</sup> Les membres à temps partiel sont rémunérés conformément à la [Grille de rémunération des commissaires à temps partiel](#).

<sup>22</sup> Le mandat a pris fin le 14 février 2021 avec la participation continue aux décisions du Tribunal, comme l'exige l'article 4.3 de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*.

# Comités consultatifs

## Comités consultatifs de la CVMO

Dans le cadre de l'élaboration des règles et des politiques, la CVMO a mis sur pied plusieurs comités consultatifs pour recueillir des commentaires sur les questions de réglementation des valeurs mobilières et les tendances du secteur. Vous trouverez ci-dessous la liste complète des comités consultatifs de la CVMO et de leurs membres en date du 31 mars 2021.

Le **Comité consultatif sur l'information continue** conseille le personnel de la CVMO au sujet de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'examen des politiques et des pratiques relatives à l'information continue.

<b>Michael Balter (président)</b>	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
<b>Ivan Chittenden</b>	Ernst & Young s.r.l.
<b>Joseph Cosentino</b>	Magna International Inc.
<b>Catherine De Giusti</b>	Groupe TMX limitée
<b>Lucy Durocher</b>	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
<b>Bill Gorman</b>	Goodmans s.r.l.
<b>Wendi Locke</b>	McCarthy Tétrault s.r.l.
<b>Catherine McCall</b>	Coalition canadienne pour une bonne gouvernance
<b>Matthew Merkley</b>	Blake, Cassels & Graydon s.r.l.
<b>Chris Polson</b>	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
<b>Penny Rice</b>	Shorecrest Group
<b>Anthony Scilipoti</b>	Société Veritas Investment Research
<b>Julia Suk</b>	Deloitte s.r.l.
<b>Jonathan Tong</b>	Miller Thomson s.e. n.c. r. l.
<b>Robin Upshall</b>	Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l.
<b>Chris Vollmershausen</b>	Mines Agnico Eagle Limitée

Le **Comité consultatif en matière de technologie financière** conseille le personnel de la CVMO sur l'évolution de l'univers de la technologie financière et les défis particuliers que doivent relever les entreprises de technologie financière dans le secteur des valeurs mobilières.

---

<b>Bram Abramson</b>	Decentral Inc.
<b>George Bordianu</b>	Balance
<b>Torstein Braaten</b>	Instinet Canada Ltd
<b>Pat Chaukos (présidente)</b>	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
<b>Geoffrey Cher</b>	Wildeboer Dellelce s.r.l.
<b>Lucille D'Souza</b>	Banque Royale du Canada
<b>Brady Fletcher</b>	Groupe TMX
<b>Karim Gillani</b>	Luge Capital
<b>Brian Mosoff</b>	Ether Capital
<b>Randee Pavalow</b>	Conseiller en réglementation et conseiller juridique
<b>Laurence Rose</b>	Omega ATS Inc., 4C Clearing Corp.
<b>Omar Soliman</b>	Stikeman Elliott s.r.l.
<b>Bradley Tagieff</b>	BDO Canada s.r.l.
<b>Peter-Paul Van Hoeken</b>	FrontFundr
<b>John Willock</b>	Tritum Inc.
<b>Tanya Woods</b>	Chamber of Digital Commerce Canada

*Le Comité consultatif en matière de technologie financière a été suspendu le 30 septembre 2020. Avec la création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation, la CVMO envisage les prochaines étapes pour le comité et demeure déterminée à soutenir la croissance économique par l'innovation dans les marchés financiers de l'Ontario.*

Le **Comité consultatif technique sur les fonds d'investissement** conseille le personnel de la CVMO en matière de problèmes de conformité technique découlant du régime réglementaire des fonds d'investissement et à l'égard des possibilités de mieux harmoniser les objectifs des investisseurs avec ceux du secteur et de la réglementation.

---

<b>Steve Banquier</b>	Valeurs mobilières TD Inc.
<b>Michael Burns</b>	McMillan s.r.l.
<b>Mario Cianfarani</b>	Placements Vanguard Canada Inc.
<b>Wayne Hong</b>	Fundserv Inc.
<b>John Kruk</b>	Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
<b>Robert Lemon</b>	Marchés mondiaux CIBC Inc.
<b>Steven Leong</b>	BlackRock Asset Management Canada Limited
<b>Ruth Liu</b>	Lysander Funds Ltd.
<b>Valerie Lockerbie</b>	La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
<b>Paul Mayhew</b>	RBC Gestion mondiale d'actifs
<b>Florence S. Narine</b>	Placements AGF inc.
<b>Anne Ramsay</b>	EMJ Capital Ltd
<b>Melissa Schofield (présidente)</b>	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
<b>Gillian Seidler</b>	Corporation Financière Mackenzie
<b>Michael Thom</b>	CFA Societies Canada
<b>Rob Turnbull</b>	BMO Marchés des Capitaux



Le **Groupe consultatif des investisseurs**, un comité-conseil indépendant auprès de la Commission, fournit des conseils et des commentaires écrits sur les projets de règles, de politiques et de protection des investisseurs. Les membres comprennent divers leaders d'opinion dans les domaines de la défense des intérêts des investisseurs, des opérations du secteur des placements, de l'élaboration de politiques publiques et de la réglementation professionnelle.

---

<b>Jacqueline Allen</b>	Conseillère indépendante, ancienne cadre du secteur des marchés financiers
<b>Patti Best</b>	Ancienne cadre supérieure du secteur de l'investissement
<b>Daniel Brunet</b>	Directeur national, Conseil de l'Association nationale des retraités fédéraux
<b>Neil Gross (président)</b>	Président, Component Strategies Consulting, et ancien directeur général, Fondation canadienne pour l'avancement des droits des investisseurs (FAIR Canada)
<b>Serge Kalloghlian</b>	Associé, Kalloghlian Myers s.r.l., représentant des investisseurs dans le cadre de recours collectifs en matière de valeurs mobilières et de litiges portant sur les droits des investisseurs
<b>Harvey Naglie</b>	Ancien conseiller principal en politiques, Division des politiques en matière de services financiers du ministère des Finances de l'Ontario
<b>Ilana Singer</b>	Vice-présidente et secrétaire générale, Fonds canadien de protection des épargnants, ancienne chef de l'exploitation et directrice adjointe, FAIR Canada, et experte des marchés financiers, Groupe de la Banque Mondiale
<b>Leslie Wood</b>	Ancienne cadre supérieure du secteur des fonds d'investissement

Le **Comité consultatif de la structure des marchés** sert de forum pour discuter des questions et des initiatives d'établissement de règles et de politiques relatives à la structure des marchés et aux transactions qui surviennent au sein des marchés financiers canadiens et mondiaux.

---

<b>Rizwan Awan</b>	Groupe TMX
<b>Stephen Bain</b>	Indépendant
<b>Katie Gouinlock</b>	Placements Vanguard Canada
<b>Robert Gouley</b>	OMERS Marchés des Capitaux
<b>Susan Greenglass (présidente)</b>	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
<b>David Hecht</b>	Valeurs mobilières TD
<b>Dan Kessous</b>	Nasdaq Canada
<b>Laflèche Montreuil</b>	Valeurs mobilières Desjardins
<b>Alex Perel</b>	Scotia Capitaux
<b>Martin Pizsel</b>	Omega ATS
<b>Kelly Reynolds</b>	Hillsdale Investment Management
<b>Ryan Riordan</b>	Université Queen's
<b>Nick Savona</b>	ITG
<b>Daniel Schlaepfer</b>	Select Vantage Canada
<b>Jeff Varey</b>	RBC Marchés des Capitaux
<b>Mark Wilkinson</b>	Citadel Securities Canada

Le **Comité consultatif sur les personnes et compagnies inscrites** sert de forum dans le but de discuter des questions et des défis auxquels font face les personnes et les compagnies inscrites relativement à l'interprétation et au respect du droit ontarien des valeurs mobilières, y compris des affaires liées à l'inscription et à la conformité.

---

<b>Brad Beuttenmiller</b>	Franklin Templeton Investments Corp.
<b>Kevin Brown</b>	1832 Asset Management L.P.
<b>Debra Foubert (présidente)</b>	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
<b>Melissa Ghislanzoni</b>	Association des gestionnaires de portefeuilles du Canada
<b>Christopher Kozub</b>	Association du marché des capitaux privés du Canada
<b>Cathy Lin</b>	Gestion d'actifs Burgundy Ltée
<b>Robyn Mendelson</b>	Fidelity Investments Canada ULC
<b>Liis Palmer</b>	Cassels Investment Management Inc.
<b>Paul Spagnolo</b>	Sionna Investment Managers Inc.
<b>Rob Wortzman</b>	Wildeboer Dellelce s.r.l.

Le **Comité consultatif sur les valeurs mobilières** conseille la CVMO sur les initiatives de réglementation et de politiques, ainsi que sur les tendances des marchés financiers.

---

<b>Chris Birkett</b>	Bourse de Toronto
<b>Margaret Chow</b>	Richardson GMP Limited
<b>Katie Daniels</b>	Office d'investissement du régime de pensions du Canada
<b>Bradley Freelan</b>	Fasken Martinea DuMoulin s.r.l.
<b>Linda Fuerst</b>	Norton Rose Fulbright Canada s.r.l.
<b>Desmond Lee</b>	Osler Hoskin & Harcourt s.r.l.
<b>Jennifer F. Longhurst</b>	Davies Ward Phillips Vineberg s.r.l.
<b>Julie Mansi</b>	Borden Ladner Gervais s.r.l.
<b>Leila Rafi</b>	McMillan s.r.l.
<b>Rima Ramchandani</b>	Torys s.r.l.
<b>Naizam Kanji (président)</b>	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
<b>Chris Sunstrum</b>	Goodmans s.r.l.
<b>Ora Wexler</b>	Dentons Canada s.r.l.

Le **Comité consultatif sur les instances en valeurs mobilières** présente des commentaires et des avis au Bureau de la secrétaire sur les initiatives en matière de politique et de procédures liées aux instances devant le tribunal administratif de la Commission.

---

<b>Robert Blair</b>	Chef, Services juridiques en matière d'arbitrage, Bureau de la secrétaire, CVMO
<b>James Camp</b>	Camp Advocacy
<b>Adam Chisholm</b>	McMillan s.r.l.
<b>David Conklin</b>	Goodmans s.r.l.
<b>Derek Ferris</b>	Avocat juridique principal et chargé de cas, Application de la loi, CVMO
<b>Lara Jackson</b>	Cassels Brock & Blackwell s.r.l.
<b>Craig Lockwood</b>	Osler Hoskin & Harcourt s.r.l.
<b>Grace Knakowski (Chair)</b>	Secrétaire de la Commission, CVMO
<b>Karen Manarin</b>	GRC, Équipe intégrée – police des marchés financiers de Toronto
<b>Doug McLeod</b>	Blake, Cassels & Graydon s.r.l.
<b>Brad Moore</b>	Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
<b>David Sischy</b>	Groia & Company Professional Corporation
<b>Carolyn Slon</b>	Conseillère juridique principale, Bureau de la secrétaire, CVMO (secrétaire du comité)
<b>Johanna Superina</b>	Directrice adjointe de l'application de la loi, CVMO
<b>Natalia Vandervoort</b>	Groupe Banque TD

Le **Comité consultatif d'experts pour les personnes âgées** sert de forum dans le but de discuter des questions et des défis auxquels font face les personnes âgées. Ce comité fournit au personnel de la CVMO des avis et des commentaires d'experts en matière de politiques liées aux valeurs mobilières et d'activités opérationnelles, d'éducation et de sensibilisation conçues pour répondre aux besoins des investisseurs âgés.

---

<b>Joe Bornstein, Ph. D.</b>	Health Innovations Group
<b>Arthur Fish</b>	BLG s.r.l.
<b>Tyler Fleming (président)</b>	Bureau des investisseurs, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
<b>Harold Geller</b>	MBC Law société professionnelle
<b>Marta C. Hajek</b>	Prévention de la maltraitance envers les aînés de l'Ontario
<b>Kelley Keehn</b>	Défenseur des intérêts des consommateurs et éducateur en finances personnelles
<b>Sidney Peters</b>	Directeur des services juridiques, gouvernement de l'Ontario
<b>Lindsay Rogan</b>	Gestion de placements (représentante de l'Association des gestionnaires de portefeuille du Canada)
<b>Keith Sjogren</b>	Investor Economics
<b>Laura Tamblyn Watts</b>	CanAge
<b>Danielle Tetrault</b>	IG Gestion de patrimoine et Services financiers Groupe Investors inc.
<b>James (Jim) Turner</b>	Ancien vice-président de la CVMO
<b>Minal Upadhyaya</b>	Institut des fonds d'investissement du Canada
<b>Kimberly Whaley</b>	Directrice principale, Whaley Estate Litigation Partners
<b>Terri Williams, planificatrice financière agréée</b>	Fondation canadienne d'éducation économique

Le **Comité consultatif des petites et moyennes entreprises** conseille le personnel de la CVMO au sujet des initiatives d'établissement de règles et de politiques qui concernent les petits émetteurs, ainsi que des problèmes émergents et des défis particuliers que doivent relever ces derniers.

---

*La CVMO s'est engagée à servir les petites et moyennes entreprises. Nous sommes en train de recruter de nouveaux membres pour le Comité consultatif des petites et moyennes entreprises de la CVMO. Nous annoncerons la nouvelle composition du comité lorsqu'elle sera achevée.*

## Comités consultatifs des ACVM

La CVMO participe également à des comités consultatifs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

---

Le **Comité consultatif sur les rapports financiers** conseille le comité des chefs comptables des ACVM sur des initiatives pertinentes en matière de politique et diverses questions techniques de comptabilité et de vérification en lien avec les exigences et les directives applicables aux rapports financiers énoncées dans les lois régissant les valeurs mobilières au Canada. Le comité est également un forum pour discuter des pratiques et des tendances en matière de rapports financiers dans les marchés financiers canadiens et mondiaux.

---

<b>Carolyn Anthony</b>	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
<b>Richard Cracknell</b>	BDO s.r.l.
<b>Craig Cross</b>	RSM Canada
<b>Laney Doyle</b>	Ernst & Young s.r.l.
<b>Carla-Marie Hait</b>	British Columbia Securities Commission
<b>Kelly Khalilieh</b>	Conseil des normes comptables du Canada
<b>Deanne Kennedy</b>	Deloitte s.r.l.
<b>Cheryl McGillivray</b>	Alberta Securities Commission
<b>Cameron McInnis (président)</b>	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
<b>Brad Owen</b>	KPMG s.r.l.
<b>Suzanne Poulin</b>	Autorité des marchés financiers
<b>Rinna Sak</b>	Grant Thornton s.r.l.
<b>Eric Turner</b>	Conseil des normes de vérification et de certification

Le **Comité consultatif technique de surveillance du secteur minier** conseille les ACVM sur des questions d'ordre technique relatives aux exigences de divulgation dans le secteur minier. Le comité sert également de forum pour assurer une communication constante entre les ACVM et l'industrie minière.

---

<b>Brian Abraham</b>	Dentons Canada s.r.l.
<b>Luc Arsenault (observateur)</b>	Bourse de Toronto
<b>Sébastien Bernier</b>	Yamana Gold Inc.
<b>James Brown</b>	Osler Hoskin & Harcourt s.r.l.
<b>Natalie Caciagli</b>	Barrick Gold Corporation
<b>Chris Collins (coprésident)</b>	British Columbia Securities Commission
<b>Guy Desharnais</b>	Redevances Aurifères Osisko Ltée
<b>Daniella Dimitrov</b>	IAMGOLD Corporation
<b>Jason Dunning</b>	Adventus Mining Corporation
<b>Greg Gosson</b>	Wood PLC
<b>Thomas Hasek (observateur de l'OCRCVM)</b>	OCRCVM
<b>Tania Ilevia</b>	Micon International Ltd.
<b>Garth Kirkham (observateur de l'ICM)</b>	Kirkham Geosystems Ltd.
<b>Darcy Krohman (observateur de la CSE)</b>	Bourse des valeurs canadiennes
<b>Stefan Lopatka (observateur)</b>	Bourse de croissance TSX
<b>Deborah McCombe (observatrice de l'ICM)</b>	SLR Consulting
<b>Ross Pritchard</b>	Teck Resources Ltd.
<b>Rolf Schmitt</b>	ERM Consultants Canada Ltd.
<b>Shervin Teymouri</b>	Mineit Consulting Inc.
<b>Craig Waldie (coprésident)</b>	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario



COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

2020–2021  
Énoncé de priorités de la CVMO

# Bilan



2020–2021

# Bilan

Chaque année, la CVMO publie un énoncé des priorités qui indique les objectifs stratégiques, les priorités et les initiatives précises de la CVMO pour l'exercice en question. Les priorités de la CVMO sont conformes à son mandat prévu par la loi et à la lettre de mandat annuelle du ministre des Finances.

Ce bilan contient les faits saillants en matière de rendement et les mesures de réussite par rapport à l'Énoncé de priorités de la CVMO de 2020–2021 qui démontrent comment la Commission a satisfait aux obligations énoncées dans sa lettre de mandat.

Les objectifs de la CVMO pour l'exercice 2020–2021 sont les suivants :

## OBJECTIF 1

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

## OBJECTIF 2

Réduire le fardeau réglementaire

## OBJECTIF 3

Faciliter l'innovation financière

## OBJECTIF 4

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

## OBJECTIF 1

Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

### Priorité

Mettre en œuvre des réformes axées sur le client

### Pourquoi c'est important :

Nous nous employons à faire de l'Ontario un endroit attrayant pour les investisseurs. Lorsque les règles sont claires et justes et qu'elles harmonisent les intérêts des personnes et compagnies inscrites à ceux de leurs clients, les résultats pour les investisseurs s'en trouvent améliorés. Les réformes axées sur le client établissent un niveau de protection plus élevé pour les investisseurs et une norme de diligence plus élevée pour le secteur de l'investissement.

### Mesures de succès

- Les investisseurs profiteront de la résolution, par les personnes et les compagnies inscrites, des conflits d'intérêts importants dans leur intérêt supérieur.
- Les personnes et les compagnies inscrites doivent tenir compte de facteurs précis au moment de déterminer si un produit d'investissement est convenable et si leurs recommandations font passer les intérêts du client en premier.
- Les investisseurs recevront des renseignements plus précis sur les produits et les services auxquels ils devraient s'attendre de la part de toute personne ou compagnie inscrite. Les personnes et les compagnies inscrites devront :
  - expliquer les répercussions potentielles des frais de gestion ou d'autres frais courants liés au produit d'investissement sur le rendement de l'investissement d'un client (et leurs effets cumulatifs au fil du temps);
  - fournir aux investisseurs de plus amples renseignements sur les restrictions relatives à la capacité d'un client à liquider ou à revendre un produit d'investissement.
- La confiance des investisseurs a augmenté dans le secteur grâce à une meilleure correspondance de la conduite des intervenants du secteur avec les attentes des investisseurs, comme en témoignent la diminution du nombre de recommandations de vérification de la conformité à l'égard de la collecte de renseignements, de l'absence d'une diligence adéquate relative à la connaissance du produit et des investissements convenables.

**ACTIONS PLANIFIÉES****PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE**

La CVMO, de concert avec d'autres administrations des ACVM, mettra sur pied un comité de mise en œuvre chargé de fournir des conseils, de répondre aux questions et d'aider les personnes et les compagnies inscrites à opérationnaliser les modifications.

**En cours :** Le Comité de la mise en œuvre des réformes axées sur le client (le comité) continue de se réunir régulièrement avec les intervenants externes. Les réponses aux questions reçues pour aider les personnes et les compagnies inscrites à se préparer aux nouvelles exigences du comité qui entreront en vigueur le 30 juin 2021 (conflits d'intérêts) et le 31 décembre 2021 (connaissance du client, connaissance du produit, convenance au client, information sur la relation, et tous les autres éléments) ont été publiées les 28 septembre 2020, 18 décembre 2020 et 31 mars 2021.

Les réponses aux questions supplémentaires soumises au comité de mise en œuvre seront publiées périodiquement à mesure que les directives seront élaborées.

## Priorité

Poursuivre les consultations relatives à la politique des ACVM sur les frais d'acquisition reportés (FAR) des fonds communs de placement et les commissions intégrées des courtiers-exécutants.

## Pourquoi c'est important :

Lorsque les investisseurs comprennent les coûts de leurs placements, ils sont mieux placés pour prendre des décisions qui soutiennent leurs objectifs financiers en général. Un modèle de frais plus transparent pour les fonds communs de placement permet d'assurer un meilleur équilibre entre les intérêts des investisseurs et ceux des conseillers et d'atténuer les conflits d'intérêts potentiels.

## Mesures de succès

- Limiter les pratiques de vente avec des FAR qui nuisent aux investisseurs en Ontario.
- Au lieu de frais intégrés, des frais directs applicables pour les opérations de fonds communs de placement sur les plateformes de placement des courtiers-exécutants sont facturés aux investisseurs.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Passer en revue les commentaires publics sur la proposition de la CVMO.</p>	<p><b>Terminé :</b> L'examen des commentaires du public sur la proposition de frais d'acquisition reportés (FAR) de l'Ontario est terminé. La proposition concernant les FAR est une consultation publique élargie des modifications apportées aux commissions de suivi aux courtiers-exécutants proposées par les ACVM, publiées le 13 septembre 2018.</p>
<p>Travailler avec les ACVM en mettant l'accent sur les questions de transition lors de la dernière main à la proposition des ACVM.</p>	<p><b>Terminé :</b> Les modifications finales au Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif prévoyant l'interdiction de solliciter le paiement d'une commission de suivi des fonds communs de placement si une évaluation de la convenance n'était pas requise ont été publiées le 17 septembre 2020, avec une date d'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022.</p> <p>La publication de ces modifications fournit une orientation finale claire en matière de politique. Grâce à ces précisions, les courtiers et les gestionnaires de fonds de placement peuvent faire la transition vers l'adoption d'options de fonds communs de placement sans commission de suivi, ainsi que la conversion ou le transfert de produits de fonds communs de placement avec commission de suivi existants à des options sans commission de suivi pour les courtiers-exécutants. D'ici le 1<sup>er</sup> juin 2022, en vertu des modifications finales, aucun produit de fonds communs de placement avec commissions de suivi n'est autorisé si une évaluation de la convenance n'était pas requise.</p> <p><i>Événements subséquents :</i></p> <p>En mai 2021, la CVMO a annoncé que le personnel présenterait les modifications finales afin de mettre en œuvre une interdiction relative aux FAR, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2022. En vertu des modifications, le paiement de commissions de vente initiales par les organismes de fonds aux courtiers découlant de nouvelles ventes sera interdit, ce qui harmonisera l'interdiction des FAR à l'échelle du Canada. La Commission a adopté les modifications à la règle visant à mettre en œuvre l'interdiction des FAR le 3 juin 2021.</p>

## Priorité

Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers

## Pourquoi c'est important :

Les marchés financiers évoluent et sont de plus en plus complexes en raison de nouvelles possibilités d'investissement qui se présentent continuellement et de la création constante de nouveaux produits. Les investisseurs sont l'élément vital de nos marchés financiers, et ils doivent disposer de l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions financières éclairées.

## Mesures de succès

- Un grand nombre d'investisseurs continuent d'utiliser les ressources et les canaux d'information financière comme [gerezmieuxvotreargent.ca](http://gerezmieuxvotreargent.ca) et les considèrent comme un chef de file au Canada et à l'échelle internationale.
- Cadre réglementaire pour aborder les enjeux d'exploitation financière et de déclin cognitif chez les investisseurs âgés et vulnérables, publié aux fins de commentaires.
- L'efficacité des politiques et des programmes de la CVMO s'est améliorée grâce à l'intégration de renseignements sur le comportement.
- Réalisation et publication en temps opportun d'une étude adaptable sur les investisseurs.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Consultations auprès des intervenants sur les façons d'améliorer l'expérience des investisseurs.</p>	<p><b>Terminé :</b> Publication de l'étude de recherche 2020 sur l'expérience des investisseurs qui explore plusieurs sujets pertinents sur l'expérience de placement au Canada, y compris travailler en collaboration avec un conseiller, la compréhension des placements, la prévention de la fraude et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les investissements.</p> <p><b>En cours/retardé :</b> D'autres consultations sur l'amélioration de l'expérience des investisseurs de détail ont été retardées en raison de la réduction de la capacité du personnel et des travaux liés au Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers.</p>
<p>Poursuivre l'expansion de l'utilisation de l'introspection comportementale dans les travaux concernant les politiques de la CVMO.</p>	<p><b>Terminé :</b> Publication de l'Avis du personnel de la CVMO 11-790 <i>Protéger les investisseurs âgés au moyen de l'introspection comportementale</i>, qui définit les techniques comportementales que les courtiers et les conseillers peuvent utiliser pour inciter leurs clients âgés à fournir les renseignements nécessaires à l'amélioration des mesures de protection des investisseurs.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Mettre l'accent sur des activités d'éducation des investisseurs et de littératie financière.</p>	<p><b>Terminé :</b> Mise de l'avant des priorités suivantes pour faire progresser la littératie financière dans les collectivités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Publication d'un nouveau centre de ressources sur <i>gerezmieuxvotreargent.ca</i> (COVID-19 et votre argent) pour aider les investisseurs à gérer les défis de la pandémie au moyen d'information et d'outils éducatifs, de liens vers des programmes d'aide financière et d'alertes à la fraude.</li> <li>– Modernisation et relance d'InvestingQuestions.ca/fr, un site Web de questions et de réponses à l'intention des investisseurs, afin d'améliorer la fonctionnalité de recherche et l'expérience globale de l'utilisateur.</li> <li>– Élaboration d'initiatives novatrices, y compris des campagnes dans les médias sociaux, pour sensibiliser les investisseurs. Parmi celles-ci, on compte une initiative basée sur Reddit et des séances de clavardage sur Twitter, avec une portée de 2,4 millions et 16,4 millions respectivement.</li> <li>– Organisation de 123 événements virtuels et téléphoniques de sensibilisation des investisseurs, dont 82 événements pour les aînés et 36 événements pour les communautés multiculturelles, qui ont permis de joindre 6 895 Ontariennes et Ontariens.</li> </ul> <p><b>En cours :</b> Début de la mise à jour de <i>gerezmieuxvotreargent.ca</i>.</p>
<p>Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées, y compris une consultation sur un cadre réglementaire proposé visant à aborder les enjeux d'exploitation financière et de déclin cognitif chez les investisseurs âgés et vulnérables.</p>	<p><b>Terminé :</b> Des consultations sur le cadre réglementaire proposé pour aborder l'exploitation financière et la diminution de la capacité mentale chez les investisseurs âgés et vulnérables ont pris fin le 20 juillet 2020. Le comité de projet des ACVM a examiné et pris en considération tous les commentaires des intervenants.</p> <p>Publications d'articles sur des sujets comme l'incidence de la COVID-19 sur les FERR et l'épargne-retraite, ainsi que sur les mesures que les aînés doivent prendre avant d'offrir une garantie financière aux membres de leur famille pendant la pandémie.</p> <p><b>En cours :</b> Le comité de projet des ACVM met la dernière main aux modifications au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites et les instruments connexes, ainsi qu'à l'instruction générale connexe, et prépare les documents qui accompagneront les modifications en vue de publier les modifications finales au début de l'été 2021, sous réserve de toutes les approbations nécessaires.</p> <p>Lancement d'un appel de candidatures pour renouveler la composition du Comité consultatif d'experts pour les personnes âgées.</p>
<p>Collaboration sur les initiatives de littératie financière avec le gouvernement de l'Ontario, y compris le ministère des Finances, le ministère de l'Éducation et le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité.</p>	<p><b>Terminé :</b> Le nouveau comité intragouvernemental sur la littératie financière du gouvernement de l'Ontario, présidé par le directeur du Bureau des investisseurs, renforcera la collaboration et le dialogue entre les ministères et organismes provinciaux sur les initiatives et les possibilités d'améliorer la littératie financière en Ontario.</p>

## Priorité

Continuer d'élargir la surveillance systémique des risques

## Pourquoi c'est important :

Des mesures de protection appropriées sont nécessaires pour protéger les participants au marché et les investisseurs et permettre au marché de prospérer.

## Mesures de succès

- Modifications publiées au Règlement sur la conduite commerciale en dérivés.
- Opérationnalisation de nouveaux modèles d'analyse du risque systémique.
- Amélioration de la résilience et de la préparation grâce à une coordination et à une coopération efficace entre les partenaires de réglementation.
- Achèvement du développement élargi des bases de données.
- Utilisation accrue du soutien analytique pour les rapports internes, les présentations, la recherche, les projets interagences et l'élaboration de politiques.
- Documentation des procédures opérationnelles relatives aux nouveaux processus de conformité et de surveillance.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Sous réserve de l'approbation ministérielle préalable, publier des modifications à la règle relative au comportement commercial des courtiers en produits dérivés, limiter la portée de la règle et préciser les territoires de compétence qui se verront accorder une équivalence.</p>	<p><b>En cours/retardé :</b> Une version révisée du Règlement sur la conduite commerciale proposé sera rendue publique aux fins de commentaires. La portée du règlement a été réduite pour s'assurer que l'accès aux produits dérivés ne sera pas limité indûment et comprendra une liste de territoires de compétence qui se verront accorder une équivalence.</p>
<p>Travailler avec les ACVM sur la prochaine version du projet de règle concernant l'inscription des courtiers en produits dérivés.</p>	<p><b>En cours :</b> La CVMO continue de travailler avec les ACVM pour élaborer la prochaine version de la règle proposée concernant l'inscription des courtiers en produits dérivés.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Établir un régime de surveillance des données relatives à l'applicabilité d'un projet de règle concernant les marges sur les dérivés non compensés pour les entités de l'Ontario.	<b>Terminé</b> : La CVMO, de concert avec d'autres membres des ACVM, a mis en œuvre un processus de surveillance harmonisé faisant appel aux données actuelles des répertoires des opérations de produits dérivés. Le tout dernier examen n'a révélé aucun changement important dans les résultats antérieurs. La CVMO continuera de surveiller et d'examiner les données pour tout changement important.
Proposer des modifications à la règle relative à la déclaration des opérations en tenant compte des normes en matière de données adoptées à l'échelle internationale.	<b>En cours</b> : Les travaux se poursuivent avec les ACVM pour rédiger les modifications à la Règle sur la déclaration des opérations et mettre en œuvre les normes internationales sur les rapports. La publication aux fins de commentaires est prévue en octobre 2021.
En coordination avec d'autres membres de l'OICV, concevoir et mettre en œuvre une collecte de données améliorée pour surveiller les vulnérabilités associées à l'utilisation de l'effet de levier dans l'industrie de la gestion des actifs.	<b>En cours</b> : Conception d'un sondage pour faciliter la surveillance de l'effet de levier et de la liquidité dans le secteur des fonds d'investissement. Une collecte de données commencera au premier trimestre de l'exercice 2021-2022 et sera effectuée en coordination avec les autres membres des ACVM. Un sondage aux fins de la collecte de donnée sera mené chaque année.
Sous réserve de l'approbation ministérielle préalable, publier aux fins de commentaires une version révisée de la règle relative à la compensation et de l'instruction générale connexe.	<b>Terminé</b> : La CVMO, de concert avec d'autres membres des ACVM, a publié des propositions de modifications aux fins de commentaires le 3 septembre 2020 et est en train de rédiger les modifications finales au Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale (la « règle relative à la compensation ») et à l'instruction générale connexe. La publication des modifications finales est prévue en 2021.
Collaborer avec d'autres organismes provinciaux et fédéraux pour mieux cerner les vulnérabilités du système financier et promouvoir sa résilience.	<p><b>Terminé</b> : La CVMO partage de l'information avec d'autres organismes provinciaux et fédéraux en tant que membre des responsables des organismes de réglementation. Les responsables des organismes de réglementation sont composés de la Banque du Canada (présidente des responsables des organismes de réglementation), du ministère des Finances Canada, du Bureau du surintendant des institutions financières, de l'Alberta Securities Commission et de l'Autorité des marchés financiers (Québec), de la British Columbia Securities Commission et de la CVMO.</p> <p>Les responsables des organismes de réglementation ont créé le Comité de surveillance des risques systémiques pour collaborer et échanger de l'information afin d'améliorer la surveillance du système financier et l'évaluation du risque systémique. La CVMO est membre du Comité de surveillance des risques systémiques ainsi que d'autres organismes provinciaux et fédéraux qui s'intéressent à la promotion de la stabilité financière. Le Comité de surveillance des risques systémiques relève des responsables des organismes de réglementation et éclaire la discussion auprès de ces derniers.</p>



ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
	<p><b>En cours :</b> La CVMO fournira des analyses et des renseignements au Comité de surveillance des risques systémiques, dont les travaux éclairent l'évaluation par la Banque du Canada des vulnérabilités et des risques du système financier.</p>
<p>Élaborer un programme d'examen de la conformité à la règle relative à la compensation.</p>	<p><b>Terminé :</b> Un programme de conformité a été élaboré et mis en œuvre pour s'assurer que les exigences du Règlement 94-101 sur la compensation obligatoire des dérivés par contrepartie centrale sont respectées.</p>
<p>Créer des rapports contenant des données de qualité pour prendre des décisions éclairées à l'égard des contreparties assujetties qui doivent faire l'objet d'un examen.</p>	<p><b>En cours :</b> La CVMO continue d'élaborer un processus qui intègre des mesures de la qualité des données pour informer les entités qui font l'objet d'un examen de la conformité.</p>
<p>Effectuer des examens ponctuels de la conformité à l'égard des problèmes à mesure qu'ils se présentent dans les données.</p>	<p><b>Terminé :</b> Au cours de l'année, la CVMO a effectué neuf examens de la conformité ponctuels des participants au marché des produits dérivés, où nous avons relevé des cas de données incomplètes et incorrectes. La CVMO continuera d'effectuer ces examens ponctuels au besoin pour améliorer la qualité des données qu'elle reçoit.</p>
<p>Concevoir et construire un dépôt amélioré de données sur les produits dérivés qui intègre et relie les données provenant de plusieurs entités qui transmettent des renseignements.</p>	<p><b>Terminé :</b> Un examen stratégique du projet de dépôt de données sur les produits dérivés a été réalisé, axé sur la portée, les objectifs et les échéances.</p> <p><b>En cours/retardé :</b> La phase initiale de construction d'un dépôt de données amélioré sur les produits dérivés a été achevée. D'autres phases de développement sont nécessaires pour créer toutes les fonctionnalités souhaitées de ce projet pluriannuel. La Direction des produits dérivés et la Direction des solutions numériques collaboreront à l'avenir pour atteindre les objectifs établis dans le cadre de l'examen stratégique.</p>
<p>Appuyer et analyser les données interprovinciales.</p>	<p><b>En cours/retardé :</b> Achèvement d'un programme de reconception pour permettre la réorganisation de l'architecture du système dans l'un des répertoires des opérations qui fournit des données, y compris les données que nous recevons au nom d'autres commissions de valeurs mobilières provinciales. Par conséquent, le soutien et les analyses interprovinciaux ont été retardés, mais ils reprendront au début de 2021.</p>

## Priorité

Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun

## Pourquoi c'est important :

Les infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières* ne nuisent pas uniquement aux investisseurs qui perdent de l'argent. Ce comportement mine la confiance de la population dans nos marchés.

## Mesures de succès

- Mise en œuvre de nouveaux outils favorisant l'utilisation accrue de données afin d'appuyer la sélection des cas et les décisions d'enquête.
- Augmentation du nombre de signalements crédibles grâce à l'amélioration du profil du programme de dénonciation de la CVMO.
- Nombre accru d'actions perturbatrices visibles et efficaces.
- Visibilité accrue des résultats concernant les cas prioritaires grâce à des messages forts en matière de réglementation correspondant aux priorités stratégiques de la CVMO.
- Utilisation accrue des analyses de données dans les cas de comportement des marchés pour renforcer la détection d'un comportement préjudiciable.
- En collaboration avec nos partenaires des ACVM, lancer la première phase de la plateforme d'analyse des marchés en instaurant un répertoire des données avec des outils d'analyse en vue d'améliorer l'efficacité de l'application de la loi, y compris les enquêtes sur les délits d'initié et les manipulations du marché.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Nous continuons à chercher et à élaborer des outils de surveillance et d'analyse, y compris travailler avec les ACVM à la mise en œuvre de la plateforme d'analyse du marché.</p>	<p><b>Terminé :</b> Lancement de la phase 1 de la plateforme d'analyse du marché. Des algorithmes statistiques généraux et de clôture ont été créés et mis en œuvre pour certains types d'évaluation de la manipulation du marché.</p> <p><b>En cours :</b> La Direction de l'application de la loi continue de soutenir l'évolution des prochaines phases de développement de la plateforme d'analyse du marché après le lancement initial. La Direction de l'application de la loi a cerné des occasions d'utiliser les fournisseurs et les outils du marché pour accroître les capacités de surveillance et d'analyse dans les marchés de cryptoactifs. La création d'algorithmes pour aider à évaluer les délits d'initiés tirés d'événements négatifs dans l'actualité progresse.</p> <p><b>En cours/retardé :</b> Le développement se poursuit en vue d'une fonctionnalité complète de la plateforme d'analyse du marché.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Concentrer les ressources en matière d'enquête et de contentieux sur les cas qui devraient avoir une forte incidence sur la réglementation et qui correspondent à nos priorités stratégiques.</p>	<p><b>Terminé :</b> Envoi de messages forts sur les priorités réglementaires et l'application de la loi de la CVMO à l'égard de la cryptomonnaie partout dans le monde par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Publication d'un rapport d'enquête (y compris un microsite et une vidéo intégrée) sur la fraude de QuadrigaCX et le détournement de millions de dollars d'actifs de clients;</li> <li>– Publication de l'accord de règlement conclu avec CoinSquare, qui a admis avoir effectué environ 840 000 transactions fictives illicites sur sa plateforme d'une valeur de près de 5,5 milliards de dollars.</li> </ul> <p>La Direction de l'application de la loi a poursuivi ses mesures réglementaires avec le passage au travail à distance. Un guide des pratiques exemplaires pour les examens virtuels a été élaboré en avril 2020 et tous les examens sont passés en virtuel.</p> <p>Réalisé un nombre record d'évaluations, principalement en raison de l'augmentation du nombre de plaintes du public et pour accélérer l'appui à un balayage de projets de la Direction de l'application de la loi.</p> <p><b>En cours :</b> Onze enquêtes actives et importantes sont en cours. Un procès pour fraude quasi criminelle a été entendu à Ottawa en janvier 2021. Une décision n'a pas encore été rendue. Un cas de fraude quasi criminelle est actuellement entendu devant un tribunal provincial de Toronto.</p> <p><b>En cours/retardé :</b> Des pratiques d'évaluation abrégées ont été mises en œuvre à partir de janvier 2021 en raison des volumes élevés et sont toujours en cours. Les tribunaux provinciaux accusent toujours des retards en raison de la pandémie de COVID-19.</p>
<p>L'équipe responsable des poursuites quasi criminelles travaillera en collaboration avec les partenaires du maintien de l'ordre et continuera de se concentrer sur les comportements frauduleux et la récidive.</p>	<p><b>En cours :</b> Deux enquêtes conjointes sont en cours avec la GRC et l'équipe intégrée-police des marchés financiers. Lancement d'un processus de sélection pour l'intégration d'un agent de la PPO dans un détachement de trois ans.</p> <p><b>En cours/retardé :</b> Le détachement de la PPO a été retardé de 5 à 6 mois en raison de la pandémie de COVID-19.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Des activités proactives et opportunes de lutte contre les actions perturbatrices pour atténuer ou arrêter les préjudices causés aux investisseurs.</p>	<p><b>Terminé :</b> Un nombre record ont été relevés et transférés pour des actions perturbatrices ou d'autres mesures d'application, dont 23 % du nombre total évalué, principalement en raison d'une augmentation des escroqueries sur Internet à l'échelle mondiale.</p> <p>Réalisation de 122 activités de lutte contre les actions perturbatrices , y compris l'envoi de lettres d'avertissement mettant en garde contre l'inconduite potentielle, l'alerte du public par l'entremise de communiqués et d'avertissements sur le site Web de la CVMO, et l'engagement actif auprès des organismes de réglementation et d'application de la loi.</p> <p>D'autres mesures de lutte contre les actions perturbatrices ont été prises malgré la pandémie, y compris des mises sous séquestre, la perte de clients, des directives de blocage et des lettres d'avertissement supplémentaires.</p>
<p>Le groupe de dénonciateurs catégorisera les signalements pour axer les mesures sur les instances d'application de la loi efficaces grâce à des messages réglementaires efficaces.</p>	<p><b>Terminé :</b> Les signalements de dénonciateurs ont augmenté de 13 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui témoigne de la croissance continue de la sensibilisation au programme de dénonciation de la CVMO.</p> <p>La CVMO a annoncé des paiements s'élevant à 1,1 million de dollars à quatre dénonciateurs qui ont fourni des renseignements essentiels pour faire progresser des instances d'application de la loi et permis de donner des messages réglementaires percutants. L'un de ces paiements a été comptabilisé à l'exercice 2019-2020 et n'a pas été annoncé avant avril 2020 pour des questions de confidentialité. L'application de la loi a permis de régler une première affaire mettant en cause des allégations d'infraction aux dispositions protégeant contre les représailles de la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i>.</p> <p>La CVMO a également publié des directives conjointes sur la dénonciation avec l'OCRCVM invitant les dénonciateurs à soumettre des signalements sur les opérations abusives possibles par les émetteurs assujettis de l'Ontario.</p>

## Activité d'application de la loi de la CVMO

### Direction de l'application de la loi de la CVMO : Ouverture de dossiers

<b>Exercice</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>
Nombre de dossiers évalués	807	732
Nombre de dossiers transférés aux enquêteurs	25	42

### Direction de l'application de la loi de la CVMO : Enquêtes

<b>Exercice</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>
Nombre d'enquêtes achevées	33	52
Nombre de dossiers transférés au contentieux	12	19

### Direction de l'application de la loi de la CVMO : Contentieux

<b>Exercice</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2019-2020</b>
<b>Instances débutées devant la Commission</b>	<b>10</b>	<b>15</b>
Nombre d'intimés	25	34
<b>Instances quasi criminelles</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Nombre d'accusés	4	3
<b>Instances en vertu du Code criminel</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Nombre d'accusés	0	2
<b>Mandats de perquisition exécutés</b>	<b>80</b>	<b>15</b>
<b>DÉLAIS D'APPLICATION DE LA LOI</b>		
Nombre moyen de mois entre l'ouverture du dossier et le début d'une instance	19,5	19,9

## Affaires conclues devant la Commission

Si une personne contrevient au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises, la CVMO peut introduire une instance d'application de la loi contre elle. Certains de ces cas sont entendus par un comité formé de commissaires

agissant à titre d'arbitres indépendants. Les comités d'audience ont le pouvoir d'imposer des sanctions, y compris d'ordonner à une personne qui ne s'est pas conformée au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises de payer

une pénalité administrative ou de restituer à la Commission les montants obtenus à la suite de la non-conformité. Les comités peuvent également approuver des paiements volontaires à la Commission en vertu de règlements à l'amiable.

Exercice	2020-2021	2019-2020
Nombre d'instances terminées	7	14
Nombre d'intimés	18	21
<b>SANCTIONS</b>		
Ordonnances d'interdiction d'opérations	10	6
Retrait des dispenses	9	4
Interdictions d'exercer des fonctions d'administrateur et de dirigeant	11	5
Restrictions en matière d'inscription	12	7
Sanctions administratives, ordonnances de restitution, montants des règlements (à l'exception des montants reçus en vertu d'ententes explicites de dispense des mesures d'application de la loi)	11 122 639 \$	41 307 703 \$
Ordonnances relatives aux dépens	480 000 \$	3 120 307 \$
Montants dus directement aux investisseurs ou à d'autres tiers en vertu de règlements	- \$	995 966 \$
Nombre d'ententes explicites de dispense des mesures d'application de la loi conclues	3	-
Montants reçus en vertu des ententes explicites de dispense des mesures d'application de la loi	36 677 \$	- \$

## Recouvrement

Le taux de recouvrement annuel de la Commission est calculé en fonction des montants ordonnés au cours de cet exercice et les montants recouverts à la suite de ces ordonnances. Le taux peut par la suite être revu à la hausse si les montants impayés en vertu

d'une ordonnance sont recouverts au cours d'une année subséquente. Les mesures de recouvrement ne peuvent généralement être mises en œuvre que lorsque tous les recours en appel ont été épuisés et les résultats prennent souvent du temps à venir.

Le taux de recouvrement de la Commission relatif aux ordonnances rendues dans les cas d'instances contestées et de règlements à l'amiable est de **51,6** pour cent pour l'exercice.

## Affaires conclues devant les tribunaux

Exercice	2020-2021	2019-2020
Nombre total d'instances***	3	4
Nombre total d'accusés	3	4

### SANCTIONS

Peines d'emprisonnement	0	119 mois
Peine conditionnelle/détention à domicile***	24 mois	24 mois
Amendes	1 000 \$	15 679 088 \$
Restitution	24 000 \$	14 468 682 \$

## Activités d'arbitrage de la Commission

Type d'instance <sup>23</sup>	2020-2021			2019-2020		
	Requêtes débutées <sup>24</sup>	Requêtes régées <sup>25</sup>	Jours d'audience de vive voix prévus <sup>26</sup>	Requêtes débutées <sup>24</sup>	Requêtes régées <sup>25</sup>	Jours d'audience de vive voix prévus <sup>26</sup>
<b>Instance d'application de la loi</b> <sup>27</sup> (demande d'ordonnance demandée dans un exposé des allégations – art. 127)	16	14	158	22 <sup>28</sup>	21	106
<b>Autorisation de divulguer</b> (demande d'autorisation pour divulguer l'information – art. 17)	13	13	1	12	15	0
<b>Ordonnance temporaire</b> (demande d'une ordonnance temporaire – art. 127)	1	1	4	2	1	5
<b>Audience et révision</b> (demande de révision d'une décision prise par un directeur ou un organisme d'autoréglementation – art. 8 ou art. 21.7)	6	1	14	1	4	10
<b>Décision supplémentaire/révocation ou modification d'une décision</b> (demande concernant une décision supplémentaire, une révocation ou une modification de décision – par. 9 [6] ou art. 144)	3	1	8	6	6	0
<b>Instance transactionnelle</b> (demande relative aux offres d'achat visant à la mainmise, les offres d'émetteur, la fusion, un arrangement prévu par la loi, une acquisition, les opérations entre apparentés ou les réunions de porteurs de valeurs mobilières – art. 104 ou par. 127 [1])	2	2	5	2	2	6
<b>Autres</b> (demande pour une ordonnance non précisée ci-dessus)	1	1	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>33</b>	<b>190</b>	<b>45 <sup>28</sup></b>	<b>49</b>	<b>127</b>

<sup>23</sup> Les articles cités concernent la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario).

<sup>24</sup> Une demande est introduite lorsqu'elle est déposée auprès du greffier.

<sup>25</sup> Une demande est réglée lorsqu'une ordonnance finale ou des motifs, s'il y en a, sont émis ou qu'une demande est retirée.

<sup>26</sup> Le nombre de jours d'audience de vive voix prévue qui se sont tenus. Les audiences écrites sont exclues.

<sup>27</sup> Comprend les instances d'application de la loi, les instances d'exécution réciproques et les instances d'application de la loi réglées.

<sup>28</sup> Montant redressé à partir du rapport 2019-2020.



## Priorité

Améliorer l'établissement de règles axées sur l'économie

## Pourquoi c'est important :

Une partie de notre rôle en tant qu'organisme de réglementation consiste à faire preuve de transparence au sujet de ce que nous faisons, des raisons pour lesquelles nous les faisons et des répercussions auxquelles nous nous attendons. Nous veillons à ce que les règles proposées soient appuyées par une analyse robuste et accessible au public des avantages et des coûts prévus pour les intervenants.

## Mesures de succès

- Réalisation d'analyses de qualité supérieure dans les délais convenus.
- L'établissement de règles est appuyé par des analyses des répercussions qui confirment que les coûts des modifications proposées sont proportionnels aux bénéfices recherchés et correspondent au mandat de la CVMO.
- Les examens après la mise en œuvre confirment qu'aucune incidence potentielle importante n'a été omise dans l'analyse initiale.
- Les examens confirmeront si les bénéfices prévus se sont réalisés et si d'autres modifications à la politique doivent être envisagées.
- L'analyse publiée génère une rétroaction positive de la part des intervenants internes et externes.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Élaborer une approche plus complète et structurée de l'analyse des coûts et des avantages qui comprend une analyse qualitative et quantitative des coûts et des avantages prévus pour toutes les initiatives d'établissement de règles de la CVMO.</p>	<p><b>En cours :</b> Les travaux visant à améliorer le cadre interne de la CVMO pour évaluer l'incidence de la politique de réglementation se poursuivent en fonction des leçons tirées des analyses réalisées au cours de l'année. Une fois terminé, le cadre sera utilisé comme modèle pour l'analyse des répercussions future, ce qui permettra d'assurer une approche uniforme et transparente.</p>
<p>Fournir un soutien analytique et des conseils sur les analyses des incidences des initiatives de réglementation.</p>	<p><b>Terminé :</b> Publication d'une analyse qualitative et quantitative des coûts et des avantages prévus à l'appui de dix propositions de règles.</p> <p><b>En cours :</b> Continuer de mener des recherches et des analyses sur les répercussions prévues de l'établissement des règles proposées afin de s'assurer que les propositions sont éclairées par une analyse des répercussions potentielles.</p>
<p>Effectuer des examens rétrospectifs des modifications réglementaires antérieures afin d'évaluer si les répercussions prévues se sont matérialisées.</p>	<p><b>Terminé :</b> En collaboration avec les ACVM, nous avons publié les résultats d'une étude sur quatre ans qui évaluait ce que les investisseurs savent et pensent des frais et du rendement de leurs placements, et leurs interactions avec les conseillers. L'étude a révélé des améliorations de 2016 à 2019 dans 40 % des questions examinées, particulièrement en ce qui a trait aux connaissances sur les frais. Les données recueillies dans le cadre de l'étude aideront à diriger les futurs efforts de mise en œuvre des politiques et d'information des ACVM afin d'améliorer l'expérience de placement des Canadiens.</p> <p><b>En cours :</b> L'étude se poursuit sur les tendances des offres de produits et des frais des fonds communs de placement.</p>

## Priorité

Entreprendre une consultation pour examiner le cadre actuel de l'organisme d'autoréglementation

## Pourquoi c'est important :

Les organismes d'autoréglementation (OAR) ont des responsabilités critiques sur le plan de l'intérêt public, et leur structure devrait refléter le secteur financier d'aujourd'hui, qui a beaucoup évolué depuis l'établissement du modèle actuel. Les ACVM procèdent à une consultation pour moderniser le modèle des OAR afin de mieux protéger les investisseurs, de simplifier la réglementation et, en fin de compte, de mieux servir l'intérêt public.

## Mesures de succès

- Ordonnances de reconnaissance des OAR mises à jour qui sont conformes à nos activités de surveillance et qui maintiennent des niveaux appropriés de protection des investisseurs.
- Considération et commentaires du public sur la pertinence du cadre actuel des OAR compte tenu de l'évolution du marché.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Document de consultation publié aux fins de commentaires.	<b>Terminé :</b> Publication du Document de consultation 25-402 des ACVM : Consultation sur le cadre réglementaire des organismes d'autoréglementation aux fins de commentaires le 25 juin 2020.
Clarifier et simplifier les protocoles d'entente et les ordonnances de reconnaissance des OAR.	<b>Terminé :</b> Publication des protocoles d'entente de l'OAR dans leur forme définitive le 25 mars 2021, en vigueur le 1 <sup>er</sup> avril 2021.

## Priorité

Appuyer la transition vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC).

## Pourquoi c'est important :

Le RCRMC proposé a pour but d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens une démarche simple et uniforme en matière de réglementation des marchés financiers. Cette approche fournira une occasion d'améliorer la protection des investisseurs, de favoriser un établissement de règles efficace et de faire la promotion des marchés canadiens concurrentiels à l'échelle mondiale.

## Mesures de succès

- La CVMO est prête à faire une transition en douceur vers le régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux proposé.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Redéfinir les priorités, mobiliser les ressources et adopter les activités de gestion des changements une fois les axes de travail activés pour se préparer au lancement du RCRMC.</p>	<p><b>Terminé :</b> Politiques des ressources humaines examinées et recommandées pour le RCRMC, nouvelle conception de la structure organisationnelle achevée pour refléter tous les territoires de compétence participants et plans de gestion du changement établis et mis en œuvre conformément aux phases de la conception organisationnelle.</p>
<p>Travailler avec les autres partenaires du RCRMC afin d'élaborer des lois, des règlements et des processus de surveillance réglementaire efficaces.</p>	<p><b>Terminé :</b> Fourni des commentaires sur le projet de loi à la demande du ministère des Finances. De concert avec le Bureau du chef du contentieux et l'axe de travail de l'application de la loi, nous avons formulé des commentaires sur l'application des lois sur la preuve dans les territoires de compétence participants. De concert avec le Bureau du chef du contentieux, nous avons formulé des commentaires sur une ébauche de consultation de la <i>Loi sur l'Autorité de réglementation des marchés des capitaux</i>.</p> <p><i>Événements subséquents :</i></p> <p>Le 31 mars 2021, l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC), créé pour aider à instaurer le RCRMC, a interrompu ses activités.</p>

## OBJECTIF 2

### Réduire le fardeau réglementaire

#### Priorité

Prendre les mesures énoncées dans le Plan de réduction du fardeau réglementaire de la CVMO

#### Pourquoi c'est important :

La réduction du fardeau réglementaire et l'amélioration de la compétitivité sur les marchés de l'Ontario permettront aux émetteurs, aux personnes et compagnies inscrites, aux investisseurs et aux autres participants au marché d'économiser du temps et de l'argent. La CVMO s'est engagée à mettre en place un programme permanent de réduction du fardeau qui vise à éliminer les règles et les processus inutiles tout en protégeant les investisseurs et l'intégrité de nos marchés.

#### Mesures de succès

- Nouveaux outils et utilisation de la technologie pour faciliter la compréhension du processus réglementaire.
- Transparence accrue à l'égard de nos processus.
- Délais plus faciles à gérer pour certains dépôts.
- Clarté et souplesse accrues quant à ce qui est requis pour satisfaire aux exigences réglementaires.
- Réduction des dédoublements en matière d'exigences et de dépôts de formulaires.
- Meilleure coordination des examens.
- Démarche réglementaire plus adaptée qui tient compte de la taille et du type des entreprises.
- Communication plus claire de la part du personnel.
- Meilleure coordination entre la CVMO et ses partenaires réglementaires.
- Règles et directives plus faciles à lire et à comprendre.
- Renseignements plus faciles à trouver et mieux organisés sur notre site Web.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Achever dans les délais prévus les éléments de réduction du fardeau réglementaires indiqués à cette fin dans le rapport.	<p><b>Terminé :</b> La CVMO a réalisé 62 des mesures énoncées dans le rapport de 2019 intitulé <i>Réduire le fardeau réglementaire sur les marchés financiers de l'Ontario</i>.</p> <p><b>En cours :</b> D'ici le 31 décembre 2021, 85 des initiatives (79 % du total) devraient être terminées.</p> <p><b>En cours/retardé :</b> Trente-trois de ces initiatives ont été retardées en raison de la pandémie du COVID-19. Bon nombre d'entre eux sont des projets conjoints avec les ACVM et doivent donc respecter les échéances des ACVM.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Participer à une étude plus approfondie sur les éléments cernés aux fins de suivi dans le rapport.</p>	<p><b>Terminé :</b> Création du Bureau de la croissance économique et de l'innovation, dont le mandat consiste notamment à diriger et à faciliter les efforts continus de la CVMO visant à réduire le fardeau réglementaire, y compris les recommandations formulées dans le rapport sur la réduction du fardeau administratif.</p> <p><b>En cours :</b> La CVMO continue de chercher des occasions de réduire le fardeau excessif et de rendre son interaction avec les participants au marché plus facile et moins coûteuse, y compris de nouvelles idées au-delà de celles mentionnées dans le rapport de 2019.</p>
<p>Émettre régulièrement des mises à jour sur les progrès réalisés concernant les mesures déterminées dans le rapport.</p>	<p><b>Terminé :</b> La CVMO a publié une mise à jour sur l'état des décisions et des recommandations publiées le 27 mai 2020 dans le rapport intitulé <i>Réduire le fardeau réglementaire sur les marchés financiers de l'Ontario</i> rendu public en novembre 2019. Cette mise à jour de l'état d'avancement est conforme à notre engagement de fournir aux participants au marché des mises à jour concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions et des recommandations du rapport.</p>

## OBJECTIF 3

### Faciliter l'innovation financière

#### Priorité

Élaborer et commencer la mise en œuvre du plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation

#### Pourquoi c'est important :

L'innovation offre des possibilités économiques et des choix aux investisseurs. Nous appuyons la création d'un système de réglementation des marchés financiers efficace et concurrentiel à l'échelle mondiale qui aide les entreprises novatrices à réussir et à attirer des investissements de partout dans le monde. La CVMO a mis sur pied un bureau responsable de diriger ses efforts en vue de réduire le fardeau, de soutenir l'innovation et de favoriser la formation de capitaux pour favoriser la compétitivité dans nos marchés.

#### Mesures de succès

- Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation (Bureau de l'innovation) est entièrement opérationnel et exécute son mandat.
- Accélération de l'innovation dans les services financiers grâce à la prolifération de la technologie, à la réduction des coûts et à une concurrence accrue.
- L'innovation accrue appuie la formation de capital et la croissance économique en Ontario.
- Les répercussions des mesures réglementaires sont évaluées dans le contexte des participants au marché de petite ou moyenne taille.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Déterminer et recommander à la CVMO des améliorations aux processus, aux programmes et à la prise de décisions qui contribueront à la croissance économique et à l'innovation et élaborer des mesures de rendement pouvant servir à démontrer la réussite de la prestation.	<p><b>Terminé :</b> Le Bureau de l'innovation a publié sa Charte en octobre 2020 qui établit ses objectifs stratégiques, sa vision et ses initiatives proposées.</p> <p>Recrutement de l'équipe du Bureau de l'innovation, y compris les unités de modernisation de la réglementation et de sensibilisation et de mobilisation qui correspondent aux objectifs stratégiques de sa Charte.</p> <p><b>En cours :</b> L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie plus vaste de sensibilisation et de mobilisation sont en cours afin d'obtenir des commentaires et des suggestions plus opportuns et de mobiliser les groupes d'intervenants de façon proactive.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
	<p>L'élaboration de processus améliorés pour traiter les idées novatrices est en cours et comprend les outils supplémentaires suivants pour les entreprises admissibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– améliorer le programme de soutien Rampe de lancement afin de fournir aux entreprises des services de soutien et de ressources personnalisés qui s'adaptent à leur étape de croissance;</li> <li>– améliorer le forum de soutien de la Rampe de lancement afin de recueillir de l'information supplémentaire pour aider à adapter le soutien que nous offrons, ce qui pourrait inclure du contenu informatif, l'accès à un répertoire de consultants externes offrant des consultations initiales bénévoles et (ou) une réunion avec le personnel opérationnel du Bureau de l'innovation et de la CVMO;</li> <li>– élaborer un programme visant à fournir aux entreprises un environnement d'essai contrôlé pour les marchés financiers de l'Ontario. Les détails de cette initiative seront annoncés plus tard en 2021.</li> </ul> <p><b>En cours/retardé :</b> Les mesures du rendement seront reportées jusqu'à ce que les fonctions clés aient été mises en œuvre.</p>
<p>Superviser le processus de détermination des occasions de réduction du fardeau réglementaire, y compris la mise en œuvre de programmes de mobilisation auprès des participants au marché pour solliciter leurs idées et leurs commentaires.</p>	<p><b>Terminé :</b> Création de l'Unité de la modernisation de la réglementation au sein du Bureau de l'innovation, dont le mandat est de moderniser la réglementation, notamment en réduisant le fardeau réglementaire des participants aux marchés financiers.</p> <p><b>En cours :</b> Le Bureau de l'innovation est en train de concevoir un processus pour gérer et intégrer efficacement les efforts continus dans l'ensemble de la CVMO afin de réduire le fardeau réglementaire.</p> <p>Mettre sur pied des méthodes pour recueillir en temps opportun les commentaires des intervenants du milieu de l'innovation. Nous prévoyons obtenir une rétroaction structurée des intervenants au moyen de sondages, de demandes de commentaires et d'autres processus interactifs.</p>
<p>Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'innovation permettant à la CVMO de mettre à l'essai des idées novatrices.</p>	<p><b>En cours :</b> Le Bureau de l'innovation est en train de créer un site Web consacré à soutenir le milieu de l'innovation.</p> <p><b>En cours :</b> La CVMO participe avec les organismes de réglementation internationaux à l'initiative d'essais transfrontaliers du Réseau mondial d'innovation financière (en anglais, le Global Financial Innovation Network [GFIN]) qui offre aux entreprises un environnement pour mettre à l'essai leurs produits, services et modèles d'affaires financiers novateurs au-delà des frontières internationales. Examen des candidatures pour la deuxième cohorte d'entreprises en cours.</p>

**ACTIONS PLANIFIÉES****PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE**

Surveiller les initiatives d'innovation et de croissance économique et collaborer activement avec les centres d'innovation et les groupes similaires au sein des organismes de réglementation nationaux et mondiaux.

**Terminé :** Le Bureau de l'innovation travaille en étroite collaboration avec les intervenants et les organismes de réglementation pour renforcer les partenariats, surveiller l'innovation et les initiatives de croissance économique, et améliorer l'accès aux possibilités pour les entreprises et les investisseurs à l'échelle nationale et internationale. Nous avons rencontré plus de 230 intervenants dans le cadre de 19 événements que nous avons organisés ou auxquels nous avons participé.

**En cours :** Les initiatives de mobilisation comprenaient :

- collaborer avec le Bac à sable réglementaire des ACVM, une initiative composée de plusieurs organismes de réglementation des valeurs mobilières canadiens visant à appuyer les entreprises qui offrent des produits, des services et des applications novateurs partout au Canada;
- participer au GFIN, qui comprend une initiative d'essai transfrontalier et un cadre de coopération entre les organismes de réglementation des services financiers sur des sujets d'innovation, le partage d'expériences, de tendances et d'approches différentes;
- conclure des accords de coopération dans le domaine de la technologie financière avec certains organismes internationaux de réglementation financière afin qu'il soit plus facile pour les innovateurs canadiens et ontariens d'attirer des investisseurs partout dans le monde et de faire des affaires avec eux;
- améliorer notre rayonnement et notre mobilisation auprès des intervenants externes, comme les centres d'innovation et les programmes postsecondaires de technologie financière qui travaillent directement avec les futurs entrepreneurs et les entreprises à diverses étapes de leur croissance;
- participer à un forum avec l'OICV, le Fintech Network et le réseau de consultation de l'ICO pour discuter des questions de réglementation, des tendances et des risques émergents concernant les premières émissions de cryptomonnaie.



## Priorité

Dialoguer avec les sociétés de technologie financière et soutenir l'innovation sur les marchés financiers

## Pourquoi c'est important :

En travaillant avec des entreprises novatrices, la CVMO a l'occasion de cerner directement les possibilités de moderniser la réglementation et de réduire le fardeau pour les marchés financiers de l'Ontario. Soutenir l'innovation sur les marchés financiers, tout en tenant compte de la nécessité de protéger les investisseurs et d'assurer la stabilité du marché, peut aider à améliorer l'efficacité et à réduire les coûts pour les investisseurs.

## Mesures de succès

- Réduction des coûts et des délais de lancement des innovations.
- Recherche, évaluation et mise en œuvre des outils potentiels.
- Apprentissages tirés de la collaboration avec les entreprises innovantes servant à la modernisation de la réglementation au profit d'entreprises ontariennes.
- Mises à jour du site de la Rampe de lancement de la CVMO pour tenir compte des nouveaux avis, communiqués de presse ou directives liés aux technologies financières.
- Rétroaction positive de la part des intervenants concernant les conseils et le soutien fournis aux entreprises de technologie financière.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Évaluer d'autres outils pour aider les entreprises de technologie financière qui le souhaitent à tester de nouveaux produits et services.	<b>En cours :</b> Le Bureau de l'innovation est en train d'élaborer un site Web convivial pour appuyer le milieu de l'innovation et le mandat de favoriser l'innovation, la croissance économique et la formation de capital.
Cerner les problèmes et les lacunes potentiels en matière de réglementation en lien avec le développement des technologies financières et intégrer les apprentissages tirés du travail avec des entreprises novatrices.	<b>Terminé :</b> Les ACVM et l'OCRCVM ont publié un avis le 29 mars 2021 décrivant les exigences du droit des valeurs mobilières qui s'appliquent aux plateformes de négociation de cryptoactifs (PNC), notamment les approches réglementaires provisoires qui peuvent être offertes aux PNC et qui visent à favoriser l'innovation et à offrir de la souplesse tout en veillant à ce que les PNC fonctionnent dans un environnement adéquatement réglementé.
Formuler des conseils et des avis sur les enjeux clés qui touchent ces entreprises.	<b>Terminé :</b> Se reporter à l'avis sur les PNC décrit ci-dessus pour plus de détails.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Travailler avec le Comité consultatif en matière de technologie financière de la CVMO pour veiller à ce que celle-ci soit réceptive aux problèmes uniques auxquels font face les entreprises novatrices.</p>	<p><b>En cours :</b> La nouvelle équipe de sensibilisation et de mobilisation met en œuvre une stratégie de sensibilisation et de mobilisation plus vaste. Dans le cadre de ce processus, nous évaluons le rôle continu du Comité consultatif en matière de technologie financière de la CVMO et la façon d'utiliser cette tribune efficacement.</p>
<p>Communiquer avec d'autres organismes de réglementation internationaux qui ont adopté des initiatives d'innovation semblables afin de mieux comprendre les tendances et les développements internationaux.</p>	<p><b>Terminé :</b> Les membres des ACVM, y compris la CVMO, ont signé un accord de coopération dans le domaine des technologies financières avec la Financial Supervisory Commission of Taiwan (FSC), en vigueur à compter du 11 juin 2020. L'entente fournit un cadre de travail complet de coopération et de renvois en lien avec les fonctions d'innovation qui ont été établies dans le cadre de l'initiative du Bac à sable réglementaire des ACVM et de la Financial Supervisory Commission of Taiwan.</p>
<p>Créer et mettre à jour un microsite pour fournir au secteur des technologies financières des renseignements importants sur les exigences du droit des valeurs mobilières, y compris des renseignements pour les entreprises en démarrage visant à déterminer si la réglementation des valeurs mobilières s'applique à ces entreprises et, le cas échéant, de quelle façon.</p>	<p><b>En cours :</b> Le microsite du Bureau de l'innovation est en cours d'élaboration et devrait entrer en service au cours du premier trimestre de 2021-2022. Le microsite offrira une expérience utilisateur améliorée et une navigation facile vers les publications récentes et les nouvelles, de l'information sur les exigences du droit des valeurs mobilières et un soutien accru aux entreprises qui aimeraient obtenir du soutien du programme Rampe de lancement.</p>
<p>Collaborer avec le Bac à sable réglementaire des ACVM pour obtenir des approbations en temps opportun permettant aux entreprises de technologie financière de l'Ontario de mener des activités au Canada en tant que compagnies inscrites (offrant de nouveaux produits et services) ou dans d'autres marchés.</p>	<p><b>Terminé :</b> Cette année, neuf entreprises ont été prises en charge par le Bac à sable des ACVM. Soutien qui comprend, notamment, une nouvelle dispense pour faciliter le progrès de l'innovation et l'utilisation des nouvelles technologies. Plusieurs entreprises ont bénéficié d'une dispense ou d'une inscription d'une durée limitée.</p> <p><b>En cours :</b> Continuer d'offrir un soutien direct à plusieurs nouvelles entreprises dans le cadre de la Rampe de lancement de la CVMO, qui comptait 54 entreprises cette année.</p>

## OBJECTIF 4

### Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

#### Priorité

Poursuivre le réaménagement des systèmes nationaux des ACVM

#### Pourquoi c'est important :

Les commentaires des participants au marché indiquent que les systèmes nationaux des ACVM, y compris les systèmes de dépôt, pourraient être améliorés. Nous collaborons avec nos partenaires des ACVM pour fournir aux utilisateurs des solutions intégrées de dépôt et de prestation de services.

#### Mesures de succès

- Le lancement de SEDAR+ répond aux besoins des utilisateurs et est conforme aux systèmes locaux de la CVMO.
- Fonctions opérationnelles améliorées et prestation de services plus efficace aux participants au marché.
- La règle des droits de dépôt du système des ACVM est achevée dans les délais applicables.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Appuyer l'initiative des ACVM pour mettre en œuvre SEDAR+, une base de données et un système modernes, accessibles, intégrés, consultables, sécurisés et robustes pour offrir des capacités qui répondent aux exigences réglementaires existantes et qui peuvent être facilement modifiées pour répondre aux besoins futurs des participants au marché et des organismes de réglementation.</p>	<p><b>En cours :</b> La première phase de SEDAR+, qui est axée sur les dépôts des émetteurs et qui remplacera la Base de données des interdictions d'opérations sur valeurs, la Liste des personnes sanctionnées, le SEDAR et les systèmes locaux de déclaration d'émetteur exonéré et de dispense des émetteurs, sera déployée progressivement. Le travail de préparation opérationnelle est en cours.</p> <p>Une fois toutes les phases du programme terminées, SEDAR+ sera le système national des ACVM pour tous les participants au marché en ce qui concerne les dépôts, l'information continue, le paiement et la recherche de renseignements sur les marchés financiers du Canada.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Modifier la règle relative aux systèmes des ACVM et la règle relative aux droits d'utilisation des systèmes des ACVM.</p>	<p><b>Terminé :</b> Les commentaires reçus au sujet de l'abrogation et du remplacement proposés du Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI et du Projet de règlement relatif au Programme de renouvellement des systèmes pancanadiens et modifications réglementaires connexes (Règlement 13-103 sur le remplacement des systèmes) ont été examinés.</p> <p><b>En cours :</b> Les documents finaux relatifs aux Règlements 13-102 et 13-103 devraient être publiés en janvier 2022.</p>
<p>Terminer le travail sur les systèmes locaux de la CVMO et les processus connexes, les flux de travail et les politiques pour s'assurer qu'ils s'harmonisent avec SEDAR+ lors de leur lancement.</p>	<p><b>En cours :</b> Les mises à jour des systèmes et des processus des huit systèmes locaux de la CVMO touchés sont en cours d'intégration à la fonctionnalité SEDAR+. Le travail de préparation opérationnelle est en cours.</p> <p><b>En cours/retardé :</b> Le déploiement prévu des huit applications de la CVMO touchées correspond encore au calendrier du programme SEDAR+.</p>

## Priorité

Moderniser la plateforme technologique de la CVMO.

## Pourquoi c'est important :

Des systèmes technologiques robustes nous aident à assurer une réglementation efficace et efficiente. Nous modernisons notre plateforme technologique de la CVMO afin d'améliorer nos activités et de mieux servir ceux que nous réglementons.

## Mesures de succès

- Connaissances acquises grâce à l'amélioration des rapports et des analyses de données.
- Amélioration de la surveillance et de la production de rapports sur la sécurité de l'information.
- La mise en œuvre réussie du programme de sécurité de l'information assure le fonctionnement sécuritaire des systèmes de la CVMO.
- Amélioration de la capacité de défense en matière de cybersécurité.
- Sensibilisation accrue du personnel aux risques liés à la sécurité de l'information.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Amélioration des rapports et des analyses de données.	<p><b>En cours :</b> La Direction des solutions numériques travaille avec d'autres directions de la CVMO pour comprendre les besoins en matière de données et d'analyses. Le besoin d'une plateforme d'analyse et de rapports de données d'entreprise a été cerné et fait maintenant partie de la stratégie globale de la plateforme. Des travaux sont en cours pour élaborer les exigences et un plan pour la mise en œuvre de la plateforme d'analyse et de rapports de données d'entreprise. L'achèvement d'une plateforme d'analyse et de rapports de données d'entreprise moderne améliorera la productivité et l'efficacité de la CVMO.</p>
Poursuite des activités de gouvernance des données de la CVMO avec ajout d'éléments de données.	<p><b>Terminé :</b> La phase 1 de la gestion des données de référence : l'élimination du dédoublement des émetteurs et les compagnies inscrites est terminée.</p> <p><b>En cours :</b> Grâce à la création de la Direction des solutions numériques, la pratique de gouvernance des données est en cours de modernisation. Les activités de catalogage des données progressent.</p>
Élaboration d'une base de données améliorée sur les produits dérivés avec amélioration des rapports et des analyses.	<p><b>En cours :</b> La phase initiale de la création d'un dépôt de données amélioré sur les produits dérivés, qui comprenait des rapports et des analyses améliorés, est terminée. D'autres phases de mise au point sont nécessaires pour permettre d'intégrer toutes les fonctionnalités souhaitées dans le cadre de ce projet pluriannuel.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Refonte du site Web de la CVMO.	<p><b>Terminé :</b> Le nouveau site Web de la CVMO a été lancé le 24 février 2021. En plus d'une conception actualisée afin d'accélérer et de simplifier la recherche d'information pour les utilisateurs, le site Web offre une fonctionnalité de recherche élargie, une adaptation aux appareils mobiles, une navigation améliorée, un contenu simplifié et des instruments regroupés.</p>
Introduction d'outils supplémentaires de gestion et d'analyse des données.	<p><b>Terminé :</b> Systèmes clés terminés – notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Bac à sable du système de gestion de l'information sur l'application de la loi;</li> <li>– Améliorations apportées à l'examen de la conformité sur le terrain;</li> <li>– Améliorations du RAQ (c.-à-d. un nouveau formulaire simplifié qui est rempli automatiquement avec les données sur les personnes et compagnies inscrites, ce qui a réduit le fardeau de la saisie des données pour les personnes et compagnies inscrites);</li> <li>– Diverses améliorations des systèmes financiers (p. ex., intégration du SEDI, modifications et améliorations apportées à Cognos Reporting, SafePay, Vendor Workflow, intégration de Concur).</li> </ul> <p><b>En cours :</b> Des travaux sont en cours pour déterminer les exigences et un plan de mise en œuvre afin de créer une plateforme de gestion des données, d'analyse et de production de rapports à l'échelle de l'entreprise, moderne, évolutive et bien gérée.</p> <p>Le projet d'analyse du marché en temps de COVID a été lancé pour élaborer un processus et un outil de surveillance du risque du marché et des conséquences des grandes fluctuations du marché des produits dérivés.</p>
Mises à niveau en cours de la plateforme des devises et amélioration de divers systèmes de production internes.	<p><b>Terminé :</b> Passage de Windows 7 à Windows 10, diverses mises à niveau de systèmes (p. ex., Windows Server, SQL Server, etc.) et mise à niveau d'une solution d'audience électronique (p. ex., FileMaker).</p>
Intégration d'outils et de technologies supplémentaires pour permettre au personnel de travailler de la maison de façon efficace et efficiente.	<p><b>Terminé :</b> D'autres outils et technologies ont été mis en œuvre pour permettre au personnel de travailler à distance de façon plus efficace et efficiente, notamment Microsoft Teams, Microsoft Whiteboard, Microsoft Forms, Microsoft MyAnalytics, des téléphones logiciels CISCO pour certains membres du personnel de la CVMO et l'ajout d'ordinateurs portables et d'appareils mobiles, au besoin.</p>

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Remplacement des systèmes existants par une nouvelle technologie moderne.	<p><b>Terminé :</b> Mise en œuvre d'une nouvelle solution d'investigation électronique, Relativity, et mise hors service de l'ancien système de la CVMO, Summation. Mise en œuvre d'une nouvelle plateforme d'analyse des marchés des ACVM et mise hors service de MICA, l'ancienne application de la CVMO.</p> <p><b>En cours :</b> Les anciens systèmes de la CVMO sont modernisés à l'aide de nouvelles technologies et plateformes. Dans un premier temps, un contexte des plateformes de la CVMO a été publié. Les systèmes existants seront transférés aux nouvelles plateformes dans le cadre d'une initiative pluriannuelle. Nous travaillons actuellement sur l'établissement de l'ordre de priorité de ces initiatives.</p>
Améliorer les activités de sécurité de l'information en cours et atténuer les risques à la sécurité de l'information.	<p><b>Terminé :</b> Amélioration du processus d'enquête et d'intervention en cas d'incident de sécurité.</p> <p>Examen régulier des comptes à accès privilégié. Réussite de la vérification annuelle des contrôles internes en matière de rapports financiers.</p> <p><b>En cours :</b> Continuer d'améliorer le processus d'analyse des vulnérabilités et de gestion des correctifs.</p>
Continuer à améliorer la gouvernance de la sécurité de l'information.	<p><b>En cours :</b> Mettre à jour et créer de nouvelles politiques et normes en matière de sécurité de l'information.</p>
Mettre en œuvre d'autres outils et technologies de sécurité de l'information.	<p><b>Terminé :</b> Amélioration de la protection du périmètre du réseau grâce à la mise à niveau vers un pare-feu de nouvelle génération.</p> <p>Mise en œuvre d'un nouvel outil de gestion de l'accès privilégié.</p> <p>Mise en œuvre d'une nouvelle plateforme de sensibilisation à la sécurité.</p> <p><b>En cours/retardé :</b> Des travaux sont en cours pour mettre en œuvre de nouveaux outils de contrôle et de surveillance des accès.</p>
Nous poursuivons la formation continue sur la sensibilisation de tous les employés à la sécurité de l'information.	<p><b>Terminé :</b> Organisation régulière des campagnes de sensibilisation à la sécurité de l'information et de simulation d'hameçonnage.</p>

## Priorité

Assurer la compétitivité et des normes de service claires

## Pourquoi c'est important :

Le maintien de normes de service efficaces et transparentes est essentiel au renforcement de la responsabilisation et à l'établissement de la confiance avec nos intervenants.

## Mesures de succès

- Meilleure compréhension de la compétitivité relative des marchés financiers ontariens.
- Meilleure analyse des services et des tendances.
- Transparence améliorée pour les intervenants.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
<p>Produire des rapports sur les paramètres de mesure de la compétitivité des marchés financiers ontariens par rapport à ceux d'autres territoires de compétences.</p>	<p><b>En cours/retardé :</b> Le personnel continue de faire des recherches sur les organismes de réglementation et les marchés comparables pour déterminer les mesures appropriées à la compétitivité du marché. Les progrès sur ce point ont été retardés en raison de la pandémie de COVID-19 et d'autres événements qui ont mené au redéploiement du personnel de la CVMO.</p>
<p>Instaurer des normes de service améliorées et étendues couvrant un éventail plus large de processus et de services de réglementation.</p>	<p><b>Terminé :</b> En novembre 2020, la CVMO a publié un engagement en matière de service mis à jour qui offre aux investisseurs, aux personnes et compagnies inscrites et aux participants au marché une transparence accrue à l'égard des normes et des échéances auxquelles ils peuvent s'attendre lorsqu'ils interagissent avec la CVMO. L'engagement en matière de service mis à jour englobe davantage de processus et d'interactions avec la CVMO, fournit des précisions supplémentaires aux intervenants et améliore le suivi et la responsabilisation.</p>
<p>Faire le suivi des résultats par rapport à ces normes comparativement à ceux des organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence.</p>	<p><b>En cours :</b> L'engagement en matière de service mis à jour, publié en novembre 2020, a été éclairé par un examen exhaustif des normes de service actuelles de la CVMO ainsi que des normes de service des organismes de réglementation des valeurs mobilières des principaux territoires de compétence.</p> <p>La CVMO rendra publics les résultats de ses normes de service. Les résultats des normes de service de cette année se trouvent à la fin du présent rapport.</p>



## Priorité

Améliorer l'efficacité et la réactivité en matière de réglementation grâce à l'innovation interne

## Pourquoi c'est important :

Au fur et à mesure que le marché évolue et que les changements technologiques se poursuivent, la CVMO s'efforce de rester à l'avant-garde de la transformation numérique pour que ses processus internes puissent assurer une surveillance et une réglementation efficaces du marché.

## Mesures de succès

- Interactions avec les entreprises plus faciles et plus efficaces.
- Amélioration de la culture de service et d'innovation au sein de la CVMO.
- Démonstration par la CVMO de sa capacité à mettre en œuvre des changements transformationnels dans le cadre de projets et d'initiatives complexes.

ACTIONS PLANIFIÉES	PROGRÈS/RÉSULTATS/MESURES DE RÉUSSITE
Fournir un cadre de travail, des normes communes et des outils pour s'adapter efficacement aux changements complexes et réaliser des avantages commerciaux.	<b>En cours</b> : Appliquer le cadre de travail et les outils de changement à des initiatives clés, y compris la modernisation de la sécurité de l'information, la planification de la continuité des activités, SEDAR+, et répondre au Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers. Les interventions de communication et de formation ont été déterminées et mises en œuvre en fonction de l'analyse des besoins de changement.
Aider le personnel à cerner et à éliminer de façon proactive les obstacles au changement.	<b>En cours</b> : Offrir une formation en gestion du changement aux gestionnaires et aux employés participant aux principales initiatives de la CVMO (p. ex., modernisation des SI, plan de continuité des activités). Permettre aux employés et aux gestionnaires de prévoir et de gérer la résistance au changement et d'offrir un soutien supplémentaire pour favoriser une adoption réussie du changement.
Évaluer les processus de réglementation internes de la CVMO et corriger les principales inefficacités de ces processus.	<b>Terminé</b> : Désignation de l'automatisation des processus comme un catalyseur clé. Détermination des cas prioritaires pour le recours à l'automatisation dans l'ensemble des directions. Publication d'une stratégie de plateforme d'automatisation des processus. <b>En cours</b> : Mise en œuvre de la plateforme d'automatisation des processus.
Augmenter l'utilisation des demandes en ligne qui permettent de gagner du temps et de réduire la quantité de renseignements manquants.	<b>En cours</b> : Une partie de l'objectif de la nouvelle Direction de solutions numériques est de créer une culture numérique et de faciliter l'adoption de plateformes et d'applications modernes. La Direction de solutions numériques travaille avec les directions responsables de la réglementation pour comprendre les lacunes et créer une feuille de route.

## Mesures du rendement par rapport à l'engagement en matière de service de la CVMO

### Contexte

L'Engagement de la CVMO en matière de service a été créé pour offrir investisseurs, aux personnes et compagnies inscrites et aux participants au marché une transparence à l'égard des normes et des échéances auxquelles ils peuvent s'attendre lorsqu'ils interagissent avec la CVMO.

Cette année, la CVMO a mis à jour l'engagement en matière de service en réponse au plan en cinq points du gouvernement de l'Ontario sur les marchés financiers, aux recommandations des intervenants dans le rapport de 2019 intitulé *Réduire le fardeau réglementaire dans les marchés financiers de l'Ontario* pour refléter notre engagement à

l'égard de la responsabilisation et de la transparence. L'engagement en matière de service révisé comprend davantage de processus et fournit des précisions supplémentaires sur les échéances. Vous trouverez ci-dessous une mesure de notre rendement par rapport aux normes de service mises à jour.

### Mesure du rendement

Chaque norme de service a **un objectif de rendement** correspondant, ce qui représente notre engagement à l'égard du niveau de service auquel les intervenants peuvent s'attendre lorsqu'ils interagissent avec la CVMO.

L'objectif de rendement s'applique généralement aux questions courantes et suppose que les demandes et les dépôts sont reçus dans une forme acceptable. Pour en savoir plus à cet égard, consultez le document complet sur l'Engagement

de la CVMO en matière de service sur le site Web de la CVMO.

**Les résultats de rendement** par rapport à chaque norme sont recueillis et présentés chaque trimestre pour une plus grande transparence.

### Remarque importante

Comme la CVMO a fourni cette année un engagement en matière de service mis à jour, plusieurs nouvelles normes de service ont été mises en place au milieu de l'année. Nous avons présenté les données pour ces normes en fonction du moment où nous avons été en mesure d'adopter les nouveaux processus et de mettre en œuvre les

capacités de suivi (les trimestres où le suivi n'était pas disponible ont été indiqués comme S.O.). De plus, un petit nombre de nouvelles normes ne feront pas l'objet d'un rapport avant le prochain exercice en raison de facteurs comme la pandémie du COVID-19. Ces normes ont été indiquées dans la section des résultats ci-dessous.

## Sommaire 2020–2021

Cette année, malgré un volume sans précédent de prospectus et la transition de l'organisme un environnement entièrement opérationnel à distance en raison de la pandémie de COVID-19, la CVMO a continué de mener à bien ses activités opérationnelles de base en plus de fournir des services de soutien en temps opportun en lien avec la pandémie aux investisseurs et aux participants au marché. Pour l'exercice 2020–2021, la CVMO a atteint 86 %<sup>1</sup> de ses objectifs de rendement trimestriels.

### 1.0 Questions générales et plaintes

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>1.1</b> Répondre aux appels téléphoniques reçus à l'InfoCentre de la CVMO <i>(Remarque : Cet objectif représente un taux d'abandon des appels de 5 %, ce qui peut comprendre des pourriels, des appels automatisés, des erreurs de composition et des problèmes de signal parmi d'autres variables incontrôlables.)</i>	<b>95 %</b>	97 %	97 %	97 %	97 %
<b>1.2</b> Répondre aux appels téléphoniques reçus à l'InfoCentre de la CVMO en 60 secondes	<b>80 %</b>	92 %	91 %	92 %	89 %
<b>1.3</b> Répondre aux demandes de renseignements ou plaintes de nature générale reçues par courriel, par la poste, par télécopieur ou en ligne dans les trois jours ouvrables	<b>95 %</b>	99 %	99 %	99 %	99 %

### 2.0 Questions liées au placement ou aux finances personnelles

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>2.1</b> Répondre aux questions reçues par l'intermédiaire du site <i>InvestingQuestions.ca</i> dans les 10 jours ouvrables suivants la réception de la question	<b>80 %</b>	87 %	100 %	98 %	100 %

<sup>1</sup> Cela comprend 96 des 112 résultats trimestriels où les résultats de rendement ont été atteints l'objectif de rendement.

### 3.0 Dépôt de prospectus auprès de la CVMO<sup>1</sup>

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>Dépôts de prospectus</b>					
Pour les prospectus provisoires ou pro forma					
<b>3.1</b> Fournir une première lettre de commentaires pour le prospectus ordinaire ou simplifié <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant la date de réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) et les documents connexes dans une forme acceptable	<b>80 %</b>	100 %	100 %	80 %	96 %
<b>3.2</b> Fournir une première lettre de commentaires pour le prospectus simplifié ou le prospectus préalable <i>dans les trois jours ouvrables</i> suivant la date de réception préliminaire et les documents connexes dans une forme acceptable	<b>80 %</b>	98 %	100 %	95 %	100 %
<b>3.3</b> Terminer notre examen des offres régulières <i>dans les 40 jours ouvrables</i> suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes dans une forme acceptable	<b>80 %</b>	92 %	98 %	96 %	95 %
<b>3.4</b> Émettre le reçu <i>avant la fin du même jour ouvrable</i> pour les documents de prospectus définitifs déposés avant midi HNE	<b>100 %</b>	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>Modifications au prospectus</b>					
Dépôt d'une modification préliminaire au prospectus avant que la CVMO ne publie une lettre de commentaires					
<b>3.5</b> Émettre une lettre de commentaires pour le prospectus détaillé ou le prospectus simplifié à la date la plus tardive, <i>soit cinq jours ouvrables</i> après la date de réception de la modification préliminaire du prospectus et la date d'échéance initiale de la lettre de commentaires	<b>80 %</b>	S.O.	100 %	100 %	100 %
<b>3.6</b> Émettre une lettre de commentaires pour le prospectus simplifié ou le prospectus préalable <i>dans les trois jours ouvrables</i> suivant la date de réception de la modification préliminaire du prospectus et de la date d'échéance originale de la lettre de commentaires	<b>80 %</b>	S.O.	100 %	100 %	100 %
<b>Modifications au prospectus</b>					
Dépôt d'une modification à un prospectus après l'émission d'un reçu final par la CVMO					
<b>3.7</b> Délivrer une lettre de commentaires pour le prospectus ordinaire ou le prospectus simplifié <i>dans les trois jours ouvrables</i> suivant la date de réception des documents connexes dans une forme acceptable	<b>80 %</b>	S.O.	S.O.	S.O.	98 %

<sup>1</sup> Les résultats de dépôt de prospectus comprennent généralement ceux examinés par la Direction du financement des sociétés et la Direction des fonds d'investissement et des produits structurés. En raison du renforcement des capacités de suivi, les résultats du T1 au T3 pour les normes de service 3.1, 3.2 et 3.4 ne reflètent que les prospectus examinés par la Direction du financement des sociétés; les résultats du T4 pour ces normes comprennent les prospectus examinés par les deux directions.

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>3.8</b> Émettre une lettre de commentaires pour le prospectus simplifié ou le prospectus préalable <i>dans les deux jours ouvrables</i> suivant la date de réception des documents connexes dans une forme acceptable	<b>80 %</b>	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
<b>Modifications au prospectus</b> Rendre une décision sur les dépôts de modifications					
<b>3.9</b> Terminer notre examen des offres régulières <i>dans les 40 jours ouvrables</i> suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes dans une forme acceptable	<b>80 %</b>	100 %	100 %	100 %	100 %

#### 4.0 Demande de reconnaissance, de désignation et de dispense de la reconnaissance auprès de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>Demandes de dispense<sup>1</sup></b>					
<b>4.1</b> Émettre les premières lettres de commentaires <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	<b>80 %</b>	100 %	100 %	96 %	99 %
<b>4.2</b> Prendre une décision à l'égard des demandes de dispense régulières <i>dans les 40 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	<b>80 %</b>	91 %	96 %	89 %	89 %
<b>Demande de reconnaissance, de désignation et de dispense de la reconnaissance<sup>2</sup></b>					
<b>4.3</b> Émettre les premières lettres de commentaires <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	<b>80 %</b>	Aucune demande	Aucune demande	100 %	100 %
<b>4.4</b> Terminer notre examen des questions régulières <i>dans les 6 à 9 mois</i> suivant la réception d'une demande finale	<b>80 %</b>	100 %	100 %	Aucun examen applicable	Aucun examen applicable

<sup>1</sup> Les résultats de la demande de dispense comprennent ceux examinés par un certain nombre de directions de la CVMO, notamment la Direction du financement des sociétés, du Bureau des fusions et des acquisitions (BFA), la Direction de la réglementation des marchés, la Direction des produits dérivés, la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité et la Direction des fonds d'investissement et des produits structurés. En raison de l'établissement de capacités de suivi et de la nouvelle norme de service pour certaines directions, les résultats des premier et deuxième trimestres pour la norme de service 4.1 représentent toutes les directions susmentionnées, à l'exception de la Direction du financement des sociétés, de la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité et de la Direction des fonds d'investissement et produits structurés; le résultat du troisième trimestre représente toutes les directions à l'exception de la Direction des fonds d'investissement et produits structurés et la Direction des fonds d'investissement et produits structurés; le résultat du quatrième trimestre représente toutes les directions à l'exception de la Direction des fonds d'investissement et produits structurés. La Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité commencera à produire des rapports sur cette norme à compter de l'exercice 2021-2022.

<sup>2</sup> Les résultats pour la demande de reconnaissance, de désignation et de dispense de la reconnaissance comprennent ceux examinés par la Direction du financement des sociétés et la Direction de la réglementation des marchés. En raison du renforcement des capacités de suivi, les résultats des T1 et T2 pour les normes de service 4.3 et 4.4 ne comprennent que les demandes examinées par la Direction de la réglementation des marchés; les résultats des T3 et T4 pour ces normes comprennent les demandes examinées par les deux directions.

## 5.0 Dépôts d'une circulaire auprès de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>Circulaires d'information de la direction (Opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts)</b>					
<b>5.1</b> Fournir des commentaires, le cas échéant, <i>dans les cinq jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	<b>90 %</b>	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
<b>5.2</b> Terminer notre examen <i>dans les 14 jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	<b>80 %</b>	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
<b>Circulaires de l'offre publique d'achat ou de rachat</b>					
<b>5.3</b> Fournir des commentaires, le cas échéant, <i>dans les sept jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	<b>90 %</b>	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
<b>5.4</b> Terminer notre examen <i>dans les 21 jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	<b>80 %</b>	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
<b>Circulaires de procuration émanant d'un opposant</b>					
<b>5.5</b> Fournir des commentaires, le cas échéant, <i>dans les cinq jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	<b>90 %</b>	S.O.	S.O.	S.O.	Aucune circulaire déposée
<b>5.6</b> Terminer notre examen <i>dans les 14 jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	<b>80 %</b>	S.O.	S.O.	S.O.	Aucune circulaire déposée

## 6.0 Dépôts des documents d'inscription auprès de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>Demandes de nouvelles entreprises</b>					
6.1 Accuser réception des demandes <i>dans les 5 jours ouvrables</i> suivant la réception	95 %	94 % <sup>1</sup>	100 %	94 % <sup>1</sup>	96 %
6.2 Fournir des commentaires initiaux sur les demandes d'inscription d'entreprise <i>dans les 30 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	Les données ne sont pas disponibles pour le moment. Le suivi de cette norme commencera au cours de l'exercice 2021–2022.			
6.3 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières <i>dans les 90 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	100 %	67 % <sup>1</sup>	100 %	67 % <sup>1</sup>
<b>Représentants de courtier</b>					
6.4 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières <i>dans les cinq jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	89 %	91 %	78 % <sup>1</sup>	26 % <sup>2</sup>
<b>Représentants-conseils, représentants-conseils associés et agents de conformité principaux</b>					
6.5 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	82 %	67 % <sup>1</sup>	64 % <sup>1</sup>	75 % <sup>1</sup>
<b>Avis de résiliation</b>					
6.6 Remplir notre accusé de réception d'un avis de résiliation <i>dans les 24 heures</i> suivant sa réception	100 %	S.O.	100 %	100 %	100 %

<sup>1</sup> En raison de la pandémie de COVID-19, le personnel de la CVMO est passé en télétravail le 16 mars 2020. Cette situation a exercé des pressions sur la capacité du personnel chargé de l'inscription à traiter les demandes dans les délais de service habituels, comme mentionné dans le courriel public envoyé aux intervenants le 22 avril 2020. De plus, la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité a eu à une série de postes vacants tout au long de chaque trimestre cette année, ce qui a réduit la capacité du personnel de traiter les demandes d'inscription. Des mesures d'atténuation ont été mises en place pour réduire l'incidence des postes vacants, notamment la redistribution de certains travaux d'inscription à d'autres membres du personnel de la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité.

<sup>2</sup> Le résultat de rendement du T4 pour le traitement des demandes des représentants de courtier reflète le fait que le personnel a rempli un plus grand nombre de demandes au cours du trimestre. Cela comprend l'examen des demandes reçues plus tôt dans l'exercice, mais qui n'ont pas pu être traitées dans le délai de cinq jours ouvrables en raison de la réduction de la capacité du personnel.

## 7.0 Examens par la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>Examens portant sur l'information continue (examens complets)</b>					
<b>7.1</b> Répondre à la correspondance de l'émetteur <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant sa réception	<b>80 %</b>	S.O.	S.O.	S.O.	100 %
<b>7.2</b> Terminer notre examen <i>dans les 120 jours</i> suivant l'envoi de notre première lettre de commentaires	<b>80 %</b>	S.O.	S.O.	S.O.	Aucun examen applicable
<b>Examens des déclarations d'initiés</b>					
<b>7.3</b> Répondre à la correspondance de l'émetteur <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant sa réception	<b>80 %</b>	Les données ne sont pas disponibles pour le moment. Les examens ont été temporairement suspendus en raison de la pandémie de COVID-19. Les rapports commenceront une fois que le programme reprendra.			
<b>7.4</b> Terminer notre examen <i>dans les 120 jours</i> suivant l'envoi de notre première lettre de commentaires	<b>80 %</b>				
<b>Examen de la conformité – Personnes et compagnies inscrites</b> Évaluation fondée sur le risque de la conformité de la personne ou la compagnie inscrite aux lois sur les valeurs mobilières et les contrats à terme de marchandises de l'Ontario					
<b>7.5</b> Terminer notre examen et communiquer nos résultats <i>dans les 10 semaines</i> suivant la réunion initiale avec la personne ou la compagnie inscrite (à l'exclusion des balayages)	<b>80 %</b>	Les données ne sont pas disponibles pour le moment. Le suivi de cette norme commencera au cours de l'exercice 2021–2022.			

## 8.0 Demande de dossiers de la CVMO (Communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel)

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>Demande de copies de documents déposés par des entreprises ou de documents d'audience de la Commission</b> <i>(Remarque : Concerne les documents accessibles au public auprès du personnel de la gestion des documents et de l'information. N'inclut pas les documents liés aux instances en cours devant la Commission, puisqu'ils sont traités de façon distincte par le greffier de la CVMO.)</i>					
<b>8.1</b> Accuser réception de votre demande <i>avant la fin du jour ouvrable</i> suivant	<b>100 %</b>	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>8.2</b> Traiter les demandes dans un délai de <i>cinq jours ouvrables</i>	<b>100 %</b>	94 % <sup>1</sup>	90 % <sup>1</sup>	98 % <sup>1</sup>	93 % <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Les retards dans le traitement des demandes de dossiers sont attribuables à un certain nombre de facteurs, notamment : les restrictions dues à la COVID-19 ont limité l'accès du personnel au bureau pour l'examen et le traitement des dossiers physiques, les erreurs dans le traitement des dossiers d'expédition de l'entreposage hors site au bureau, le nombre de dossiers à numériser, le temps nécessaire pour le secteur d'activité et (ou) révision juridique et le temps nécessaire pour répondre aux préoccupations relatives à la confidentialité.



Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>Personnes ou compagnies inscrites qui demandent des copies de leurs propres dossiers d'inscription et des formulaires connexes</b>					
<b>8.3</b> Accuser réception de votre demande <i>avant la fin du jour ouvrable suivant</i>	<b>100 %</b>	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>8.4</b> Traiter les demandes dans un délai de <i>cinq jours ouvrables</i>	<b>100 %</b>	100 %	97 % <sup>1</sup>	98 % <sup>1</sup>	94 % <sup>1</sup>

## 9.0 Demande de soutien auprès de la Rampe de lancement de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
<b>9.1</b> Accuser réception de votre demande de soutien <i>dans les deux jours ouvrables</i> suivant sa réception	<b>100 %</b>	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>9.2</b> Effectuer un examen de l'admissibilité et communiquer avec vous <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien.	<b>80 %</b>	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>9.3</b> Dans le cas des entreprises admissibles, un appel téléphonique ou une réunion en personne aura lieu pour fournir un soutien direct <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien.	<b>80 %</b>	94 %	100 %	100 %	88 %
<b>9.4</b> Si vous êtes admissible à recevoir un soutien continu de la part de la Rampe de lancement de CVMO, <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant votre réunion de soutien direct, nous pouvons vous demander de nous fournir des documents supplémentaires ou un dépôt.	<b>80 %</b>	100 %	83 %	86 %	100 %

<sup>1</sup> Les retards dans le traitement des demandes de dossiers sont attribuables à un certain nombre de facteurs, notamment : les restrictions dues à la COVID-19 ont limité l'accès du personnel au bureau pour l'examen et le traitement des dossiers physiques, les erreurs dans le traitement des dossiers d'expédition de l'entreposage hors site au bureau, le nombre de dossiers à numériser, le temps nécessaire pour le secteur d'activité et (ou) révision juridique et le temps nécessaire pour répondre aux préoccupations relatives à la confidentialité.



COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

# Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Rapport de gestion

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

# Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2021 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO.

## Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 14 juin 2021.
- Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Les principaux risques et les principales incertitudes sont abordés dans la section Risques et gestion des risques du présent rapport de gestion. Toutefois, certains risques et certaines incertitudes échappent au contrôle de la CVMO et sont difficiles à prévoir. Les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel, tels que « devrait », « devra » et « pourrait », permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- À moins d'indication contraire, le renvoi à une année se rapporte à l'exercice de la CVMO qui s'est terminé le 31 mars.
- Les notes afférentes aux états financiers désignent les notes afférentes aux états financiers de 2021 de la CVMO.
- Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices actuel et précédent ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la note 2 *Base de présentation*, la note 3 *Principales méthodes comptables* et la note 21 *Prises de position comptables*.
- Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.

# À propos de la CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario est chargée de la réglementation des marchés financiers de l'Ontario. Elle est une société d'État indépendante autofinancée de la province de l'Ontario. Ses pouvoirs lui sont accordés en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières (Ontario)*, de la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises (Ontario)* et de certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. Elle fonctionne indépendamment du gouvernement et se finance au moyen des droits que versent les participants au marché. Elle est responsable devant l'Assemblée législative par l'intermédiaire du ministre des Finances.

LA CVMO exerce ses activités sous la direction des membres de la Commission. Les membres exercent trois fonctions distinctes à l'appui du mandat de la CVMO – élaborer des politiques et des règles, siéger au sein du conseil d'administration et arbitrer les instances administratives. Dans le cadre de l'élaboration des politiques et des règles, les membres de la Commission approuvent et supervisent la mise en œuvre des initiatives et des priorités réglementaires. À titre d'administrateurs du conseil, ils supervisent la gestion des affaires financières et opérationnelles de la CVMO. À titre d'arbitres, les membres (à l'exception du président et chef de la direction qui ne statue pas) agissent indépendamment de leurs autres rôles pour présider les instances administratives introduites devant le Tribunal de la CVMO – le tribunal

## Résumé du rôle, du mandat et des objectifs de la CVMO

administratif qui a reçu le pouvoir de tenir des audiences en vertu du droit ontarien des valeurs mobilières et des contrats à terme sur marchandises.

La CVMO supervise les activités des marchés, des organismes d'autoréglementation (OAR), des agences de compensation et des fonds de protection des épargnants de l'Ontario. Elle travaille afin de réglementer les participants au marché, y compris : les sociétés et les particuliers qui vendent des valeurs mobilières et des produits dérivés, les sociétés qui offrent des conseils en matière de placement en Ontario et les entreprises qui recueillent des capitaux en Ontario. Elle utilise ses pouvoirs d'établissement de règles et d'application de la loi pour protéger les investisseurs, décourager l'inconduite et réglementer les participants aux marchés financiers de l'Ontario.

La CVMO est un membre actif des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui constitue un forum des 13 organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières des provinces et des territoires du Canada. Les ACVM s'efforcent de favoriser un cadre de réglementation des valeurs mobilières coordonné et moderne à l'échelle nationale.

La CVMO contribue également au programme international de réglementation des valeurs mobilières en participant activement aux activités

de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et d'autres organismes internationaux.

### Mandat

Protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, inappropriées ou frauduleuses; favoriser des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels et la confiance dans les marchés financiers; favoriser la formation de capital; et contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

### Vision

Être un organisme de réglementation des valeurs mobilières réactif et efficace qui favorise une culture empreinte d'intégrité et de conformité suscitant la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers.

### Objectifs

1. Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario
2. Réduire le fardeau réglementaire
3. Faciliter l'innovation financière
4. Renforcer la base de notre organisation

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de la CVMO, veuillez consulter son énoncé de priorités à l'adresse [www.osc.ca/fr](http://www.osc.ca/fr).

## À propos des droits de la CVMO

La CVMO est financée par les droits versés par les participants au marché et elle en réévalue généralement les taux tous les trois ans. Notre structure tarifaire est conçue de manière à recouvrer les coûts et est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO, *Droits*, et la Règle 13-503 de la CVMO, *Droits (Loi sur les contrats à terme sur marchandises) (règles tarifaires)*. Au moment de la réévaluation des droits, la CVMO tient

compte de l'excédent existant, du niveau projeté des produits et des charges, des dépenses en immobilisations et du niveau de liquidités requis pour financer les activités pendant les replis des marchés. En 2020, elle a effectué une analyse des droits, mais de nombreuses hypothèses sous-jacentes ont depuis changé à la lumière de la COVID-19. Elle prévoit réévaluer les modifications de la règle relative aux droits, y compris

les droits, une fois que les conditions du marché se seront stabilisées et que les directives concernant l'adoption des recommandations du Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers (groupe de travail) du gouvernement de l'Ontario est élaborée.

On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités particulières des participants au marché. On calcule les droits à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les produits d'origine ontarienne spécifiés des personnes ou compagnies inscrites. Les autres participants au marché se voient imposer des droits de participation en fonction de leur part de marché ou d'un taux fixe. Le fondement du calcul des droits de participation est sur l'exercice le plus récent des participants au marché. Le moment de la constatation des produits au titre des droits de participation a une incidence sur les flux de trésorerie. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section Liquidités et situation financière.

On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information, ainsi que des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire; ces droits sont établis de manière à tenir compte des coûts associés à la prestation des services en question. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes comme des changements à une inscription ou des recherches dans les dossiers. Il s'agit de droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes.

On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables et (ou) lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs au dépôt d'un document.

# Développements organisationnels en 2021

## Nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19)

En réponse à la déstabilisation sans précédent créée par la COVID-19, la CVMO a ajusté son orientation opérationnelle pour inclure un soutien accru aux employés, aux investisseurs et aux participants au marché. Elle a mis en œuvre des initiatives d'information auprès des investisseurs en lien avec la situation créée par la COVID-19 tout en cherchant des façons nouvelles et novatrices d'éduquer les investisseurs et de soutenir les investisseurs particuliers dans le contexte de placement complexe et incertain d'aujourd'hui. Elle a appuyé les participants au marché au moyen de diverses mesures d'allègement de la réglementation, comme des dispenses de dépôts réglementaires, des prolongations et une dispense temporaire des frais de retard. Son personnel est passé à un mode de travail virtuel tout en maintenant une efficacité opérationnelle. Les activités d'application de la loi de la CVMO demeurent robustes,

malgré le passage des enquêtes, des entrevues et des audiences du mode en personne à un mode virtuel. La CVMO continue de collaborer avec les autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) en cernant et en mettant en œuvre des mesures de soutien pour les participants au marché, le cas échéant.

Au début de la pandémie, la CVMO a mis en œuvre un plan de réduction des coûts ciblé pour faire face aux répercussions potentielles sur les produits découlant des conditions incertaines du marché financier. Bien qu'elle ait atteint la majorité des objectifs exposés dans son énoncé des priorités, un élément clé du plan de réduction des coûts comprenait le report de certains programmes de dépenses en immobilisations qui perturberaient le moins possible l'exécution de son mandat.

Les marchés se sont montrés jusqu'à présent en grande partie résilients, après s'être remis des perturbations initiales en mars et avril 2020. La charge de travail du personnel a considérablement augmenté avec l'examen de 645 prospectus de sociétés ouvertes, une hausse de 67 % par rapport à l'exercice précédent, et une augmentation de 10,2 % dans les évaluations des dossiers d'application de la loi. Elle continue de surveiller l'évolution du marché et la charge de travail opérationnelle pour déterminer si une augmentation de la capacité de fonctionnement est nécessaire. La CVMO continue de faire preuve de souplesse dans son cadre de surveillance de la gestion financière, ce qui lui permet de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux demandes changeantes de l'organisation en ces temps difficiles tout en maintenant une gestion prudente des coûts.

## Groupe de travail sur la modernisation relative aux marchés financiers de l'Ontario

La CVMO partage l'engagement du gouvernement de l'Ontario visant à rendre les marchés financiers de la province concurrentiels à l'échelle mondiale et à faire de l'Ontario un endroit attrayant en Amérique du Nord pour investir, faire prospérer des entreprises et créer des emplois. Dans

son Budget de 2021, le gouvernement de l'Ontario a annoncé qu'il chercherait à faire avancer les recommandations faites par le groupe de travail dans son rapport final, rendues publiques le 22 janvier 2021. Bien qu'il continue d'examiner le rapport, le gouvernement a déclaré qu'il adoptera

les recommandations du groupe de travail pour améliorer la structure de la CVMO et élargir son mandat, tel qu'il est défini dans la nouvelle *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*. Le mandat a été élargi pour inclure la promotion de la formation de capital et de la concurrence sur les

marchés afin de faciliter la croissance économique. Dans le cadre de la nouvelle structure, le poste précédent de président et chef de la direction de la CVMO sera divisé en deux postes distincts, soit le poste de président et celui de chef de la direction. En outre, le conseil d'administration de la CVMO continuera d'assurer la

surveillance financière, réglementaire et opérationnelle, tandis qu'un tribunal distinct sera créé pour superviser les questions juridiques. Le gouvernement prévoit publier un projet de loi sur les marchés des capitaux pour remplacer la *Loi sur les valeurs mobilières* actuelle et d'y incorporer certaines des recommandations du

groupe de travail qui nécessitent des modifications législatives. La CVMO effectue également une analyse afin d'éclairer son processus de consultation réglementaire selon les recommandations du groupe de travail qui relèvent des règles de la CVMO.

---

## Prolongation du mandat du président et chef de la direction

Le mandat de Grant Vingoe, président et chef de la direction de la CVMO, a été prolongé par le ministère des Finances de l'Ontario pour une période maximale d'un an, à compter du 15 avril 2021. La prolongation

du mandat permettra à la CVMO de continuer à faire preuve de leadership au moment où elle passera au nouveau cadre de gouvernance et mettra en oeuvre les autres changements proposés en vertu de la nouvelle

*Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières.*

---

## Difficultés concernant le personnel

La capacité de la CVMO d'atteindre les buts et les objectifs stratégiques établis dans un environnement de travail à distance nécessitent des ressources suffisantes et appropriées. Attirer, motiver et retenir les meilleurs talents possédant des connaissances

spécialisées dans un environnement concurrentiel demeure une priorité. Bien que le nombre d'employés permanents à temps plein soit demeuré relativement stable tout au long de l'année, la CVMO demeure souple pour adapter son effectif

en fonction de l'augmentation du volume d'activités réglementaires et des directives du gouvernement de l'Ontario concernant les recommandations du groupe de travail.

---

## Régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux (RCRMC)

À compter du 31 mars 2021, le conseil d'administration de l'Organisme de mise en place de l'Autorité des marchés des capitaux (OMAMC) interrompt momentanément ses activités. La création d'un régime coopératif de réglementation des marchés des capitaux a été retardée,

car les gouvernements participants – dont la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et le Yukon, en plus du gouvernement fédéral – continuent de prendre des mesures pour lutter contre la pandémie de

COVID-19. Des mesures ont été prises pour préserver les connaissances, les actifs et les résultats afin que le travail de l'OMAMC puisse reprendre à un moment ultérieur, lorsque la date de lancement du système coopératif sera plus sûre.

# Faits saillants financiers

## Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

À titre de société d'État autofinancée, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) fonctionne selon un système de recouvrement des coûts. Le graphique ci-dessous fournit une comparaison des résultats des deux dernières années.

L'excédent général au 31 mars 2021 s'élevait à 89,0 millions de dollars, en hausse de 9,9 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le produit total pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 était de 4,0 millions de dollars (3,0 %) supérieur à celui de l'exercice précédent. Les hausses de produits sont le résultat de la hausse des droits de participation des marchés financiers découlant de la croissance des marchés financiers de l'Ontario et de la hausse des droits d'activité perçus sur la mobilisation

des capitaux. Le total des charges avant recouvrements et frais financiers a été de 2,8 millions de dollars (2,2 %) supérieur à celui de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation des salaires et des avantages sociaux partiellement contrebalancée par une baisse des services professionnels.

Le total des actifs et des passifs a augmenté de 13,4 millions de dollars et de 3,5 millions de dollars, respectivement. La croissance de

l'actif s'est surtout faite en trésorerie et principalement attribuable à l'excédent des produits sur les charges. L'augmentation du passif a été principalement attribuée à une augmentation de l'accumulation de vacances, car le personnel a pris moins de congés annuels au cours de l'année, et le moment des paiements aux fournisseurs et au personnel a été partiellement compensé par une diminution du passif de location.

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2021	Chiffres réels 2020	Chiffres réels 2019
Produits	138 434 \$	134 396 \$	129 353 \$
Charges	127 972	123 087	117 488
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>10 462 \$</b>	<b>11 309 \$</b>	<b>11 865 \$</b>
Excédent	88 982 \$	79 080 \$	67 516 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles (ajouts)	3 810 \$	3 839 \$	5 657 \$
<b>Actif total*</b>	<b>460 293 \$</b>	<b>446 915 \$</b>	<b>340 233 \$</b>
<b>Passif total*</b>	<b>351 312 \$</b>	<b>347 835 \$</b>	<b>252 717 \$</b>

\* Les totaux de 2021 comprennent 267,6 millions de dollars de fonds affectés en vertu d'ordonnances et de règlements désignés ainsi que de fonds perçus par les ACVM pour l'exploitation et le réaménagement des systèmes nationaux (267,1 millions de dollars en 2020 et 227,4 millions de dollars en 2019).



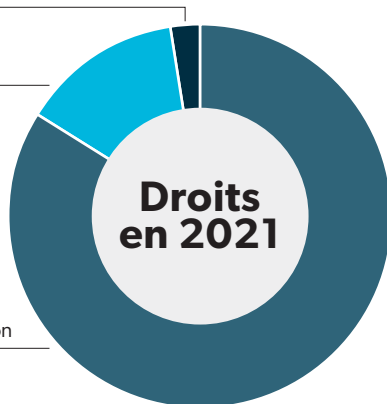
## Produits

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, les produits totaux de 138,4 millions de dollars étaient supérieurs de 4,0 millions de dollars (3,0 %) par rapport à ceux de 2020 et supérieurs de 8,1 millions de dollars (6,2 %) par rapport au budget. Cette augmentation est attribuable à des droits de participation plus élevés et à des droits de mobilisation de capitaux plus élevés.

**2,3 %** Droits de dépôt tardif (frais de retard)

**13,7 %** Droits d'activité

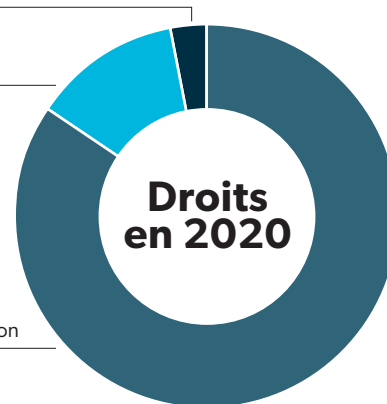
**84,0 %** Droits de participation



**2,8 %** Droits de dépôt tardif (frais de retard)

**12,0 %** Droits d'activité

**85,2 %** Droits de participation

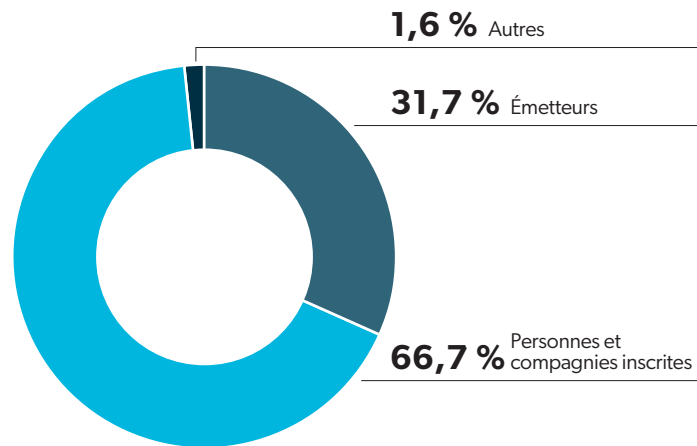


(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2021	Budget 2021	Chiffres réels 2020	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
<b>PRODUITS</b>							
Droits de participation	115 272 \$	110 441 \$	112 610 \$	4 831 \$	4,4 %	2 662 \$	2,4 %
Droits d'activité	18 816	15 350	15 918	3 466	22,6 %	2 898 \$	18,2 %
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	3 165	2 955	3 695	210	7,1 %	(530) \$	-14,3 %
<b>Total des frais</b>	<b>137 253 \$</b>	<b>128 746 \$</b>	<b>132 223 \$</b>	<b>8 507 \$</b>	<b>6,6 %</b>	<b>5 030 \$</b>	<b>3,8 %</b>
Divers	689 \$	574 \$	763 \$	115 \$	20,0 %	(74) \$	-9,7 %
Produit d'intérêts	492	992	1 410	(500)	-50,4 %	(918) \$	-65,1 %
<b>Total des produits</b>	<b>138 434 \$</b>	<b>130 312 \$</b>	<b>134 396 \$</b>	<b>8 122 \$</b>	<b>6,2 %</b>	<b>4 038 \$</b>	<b>3,0 %</b>

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits au cours du dernier exercice.

## Droits de participation

Chiffres réels 2021	115,3 M\$
Budget 2021	110,4 M\$
Chiffres réels 2020	112,6 M\$

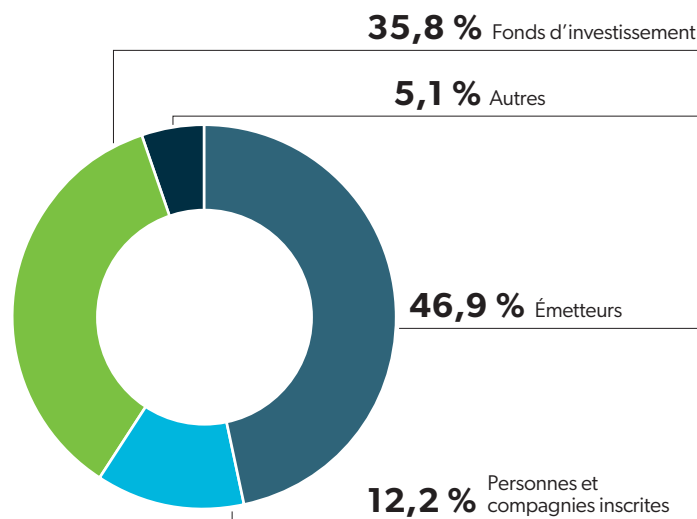


Les droits de participation sont établis selon une structure à plusieurs niveaux fondée sur les produits d'origine ontarienne spécifiés des personnes et compagnies inscrites et des participants non inscrits aux marchés financiers et sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs assujettis. En 2021, les produits tirés des droits de participation ont augmenté de 2,7 millions de dollars (2,4 %) par rapport à 2020, en grande partie en raison de la croissance des produits des entreprises inscrites et des participants non inscrits au marché des capitaux qui les font passer à des niveaux plus élevés.

Les produits tirés des droits de participation ont augmenté de 4,8 millions de dollars (4,4 %) en 2021 par rapport au budget, principalement en raison des compagnies et des personnes inscrites et des participants non inscrits au marché des capitaux.

## Droits d'activité

Chiffres réels 2021	18,8 M\$
Budget 2021	15,4 M\$
Chiffres réels 2020	15,9 M\$

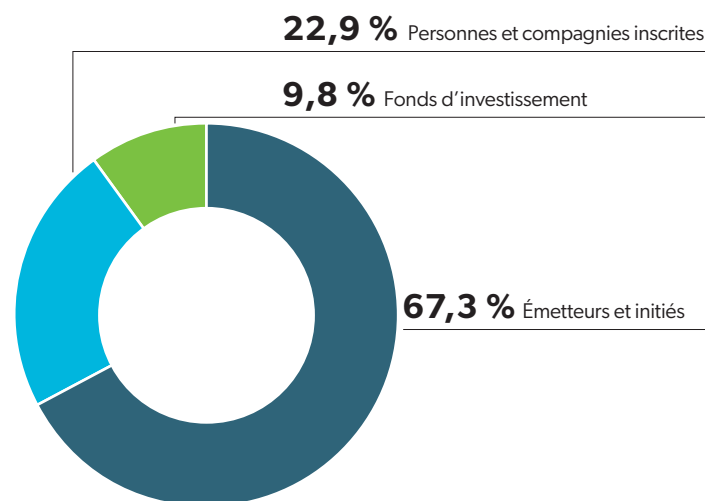


La majorité des droits d'activité des émetteurs sont facturés au titre des services liés aux placements de valeurs mobilières et aux demandes tels que les dépôts de prospectus ou les demandes de dispense selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. La majorité des droits d'activité sont facturés au titre des services liés aux inscriptions pour une nouvelle société ou d'un nouveau particulier et aux demandes.

Les produits au titre des droits d'activité ont augmenté de 2,9 millions de dollars (18,2 %) en 2021 par rapport à 2020, et de 3,5 millions de dollars (22,6 %) par rapport au budget, principalement en raison d'une augmentation des activités de mobilisation de capitaux des émetteurs, y compris les fonds d'investissement.

## Frais de retard

Chiffres réels 2021	3,2 M\$
Budget 2021	3,0 M\$
Chiffres réels 2020	3,7 M\$



Les frais de retard sont déclenchés lorsque les participants au marché ne paient pas ou ne déposent pas les formulaires réglementaires aux dates d'échéance établies, comme l'exigent les lois sur les valeurs mobilières. Les frais de retard visent à promouvoir la conformité aux lois régissant les valeurs mobilières afin de permettre que les dépôts soient rendus publics en temps opportun et de veiller à ce que la CVMO puisse effectuer les tâches réglementaires requises.

Les produits au titre des frais de retard en 2021 ont diminué de 0,5 million de dollars (14,3 %) par rapport à 2020, principalement en raison d'une exonération temporaire des frais de retard pour une partie de l'exercice pour accommoder les participants au marché en temps de COVID-19. Les produits au titre des frais de retard ont été comparables à ceux prévus au Budget de 2021.

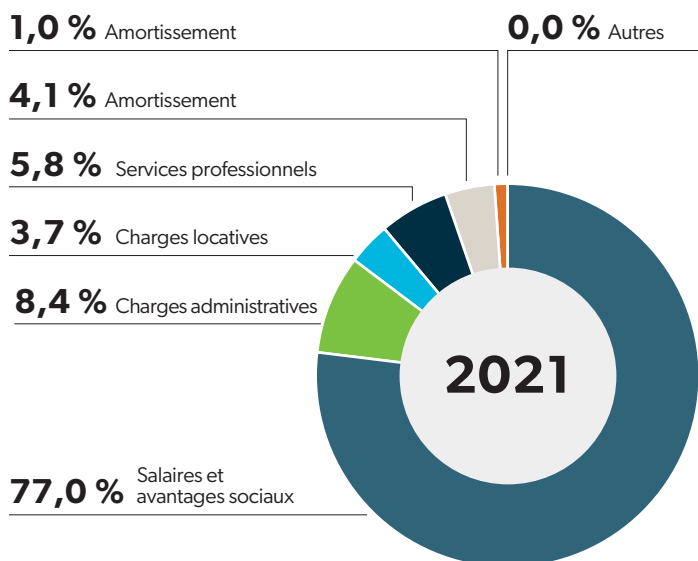
## Intérêts

Chiffres réels 2021	0,5 M\$
Budget 2021	1,0 M\$
Chiffres réels 2020	1,4 M\$

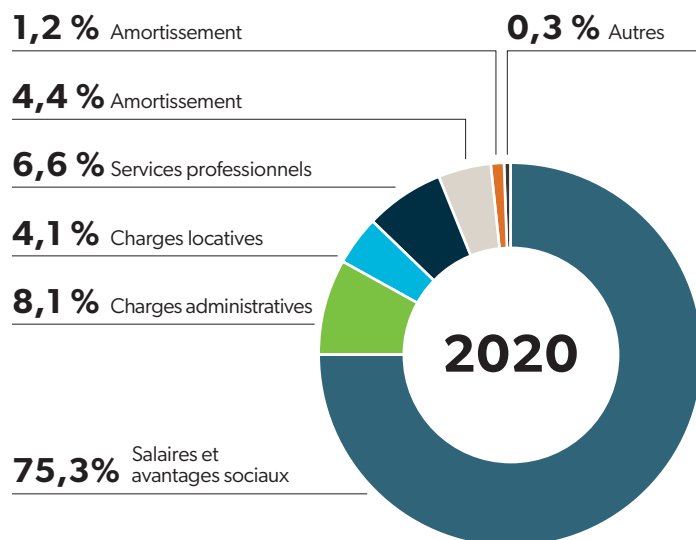
Les revenus d'intérêts proviennent des soldes de trésorerie et de réserve détenues dans les établissements bancaires canadiens. Comme les soldes détenus dans les établissements bancaires et les taux d'intérêt fluctuent tout au long de l'année, le niveau des produits d'intérêts reçus fluctue également. Les produits d'intérêts en 2021 étaient inférieurs de 0,9 million de dollars (65,1 %) par rapport à 2020 et de 0,5 million de dollars (50,4 %) par rapport au budget en raison d'un taux d'intérêt moyen inférieur de 0,63 % reçu en 2021, comparativement à 2,08 % en 2020.

## Charges

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021, le total des charges, avant les recouvrements et les frais financiers, de 129,1 millions de dollars était de 2,8 millions de dollars (2,2 %) supérieur à celui de 2020 et de 6,9 millions de dollars (5,1 %) supérieur à celui du budget.



inférieur à celui du budget. L'augmentation par rapport à 2020 est principalement attribuable à une augmentation des salaires et des avantages sociaux partiellement contrebalancée par une baisse des services professionnels.



(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2021	Budget 2021	Chiffres réels 2020	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
<b>CHARGES</b>							
Salaires et avantages sociaux	99 330 \$	97 645 \$	95 099 \$	(1 685) \$	-1,7 %	(4 231) \$	-4,4 %
Charges administratives	10 808	13 337	10 188	2 529	0	(620)	-6,1 %
Charges locatives	4 779	5 427	5 137	648	0	358	7,0 %
Services professionnels	7 538	11 117	8 304	3 579	0	766	9,2 %
Dépréciation	5 268	6 119	5 540	851	0	272	4,9 %
Amortissement	1 309	1 521	1 521	212	0	212	14,0 %
Autres	47	839	482	792	1	435	90,2 %
<b>Total des charges (avant les recouvrements et les frais financiers)</b>	<b>129 079 \$</b>	<b>136 005 \$</b>	<b>126 271 \$</b>	<b>6 926 \$</b>	<b>5,1 %</b>	<b>(2 808) \$</b>	<b>-2,2 %</b>
Frais financiers	1 900 \$	1 820 \$	1 793 \$	(80) \$	-4,4 %	(107) \$	-6,0 %
Recouvrement du produit de l'assurance, déduction faite des pertes sur cession d'actifs	-	-	(622)	-	-	(622)	-100,0 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi	(528)	(1 000)	(2 993)	(472)	-47,1 %	(2 465)	-82,4 %
Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	(2 479)	(1 682)	(1 362)	797	47,5 %	1 117	82,0 %
<b>Charges totales</b>	<b>127 972 \$</b>	<b>135 143 \$</b>	<b>123 087 \$</b>	<b>7 171 \$</b>	<b>5,3 %</b>	<b>(4 885) \$</b>	<b>-4,0 %</b>

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges de la CVMO au cours du dernier exercice.

## Salaires et avantages sociaux

Chiffres réels 2021	99,3 M\$
Budget 2021	97,6 M\$
Chiffres réels 2020	95,1 M\$

Les salaires et les avantages sociaux constituent le coût le plus important de la CVMO, représentant 77,0 % du total des charges (avant les recouvrements et les frais financiers). En 2021, les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 4,2 millions de dollars (4,4 %) par rapport à 2020, principalement en raison d'augmentations de la rémunération fondée sur le rendement et d'une augmentation des charges liées aux jours de congés annuels inutilisés. L'effectif actif moyen de la CVMO a augmenté de 3 postes, passant de 572 en 2020 à 575 en 2021.

Les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux ont augmenté de 1,7 million de dollars (1,7 %) par rapport au budget, principalement en raison d'une augmentation des charges liées aux congés annuels inutilisés.

Pour plus de détails sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux, voir la note 16 des états financiers.

## Charges administratives

Chiffres réels 2021	10,8 M\$
Budget 2021	13,3 M\$
Chiffres réels 2020	10,2 M\$

Les charges administratives comprennent principalement les frais permanents de soutien et d'entretien des technologies de l'information (TI), les dépenses de la Commission ainsi que les coûts de recherche et de sensibilisation des intervenants. Les charges administratives ont augmenté de 0,6 million de dollars (6,1 %) par rapport à 2020, principalement en raison des coûts de maintenance des TI plus élevés alors que nous continuons d'investir dans les logiciels hébergés dans le nuage.

Les charges administratives ont été inférieures de 2,5 millions de dollars (19,0%) à celles prévues dans le budget. Les coûts liés à la technologie de l'information, à la recherche et à la sensibilisation des intervenants ont été inférieurs au budget en raison des mesures de réduction des coûts mises en œuvre au cours de l'année, ce qui a entraîné le report des projets de TI à 2022. De plus, des économies ont été réalisées grâce à des droits d'utilisation mensuels moins élevés pour certaines applications de TI. Les charges de la Commission ont diminué en raison de la diminution du nombre d'audiences et de commissaires par rapport aux charges prévues au budget.

Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la note 17 des états financiers.

## Services professionnels

Chiffres réels 2021	7,5 M\$
Budget 2021	11,1 M\$
Chiffres réels 2020	8,3 M\$

Les services professionnels comprennent les conseillers qui fournissent des services spécialisés pour répondre aux besoins opérationnels et réglementaires et couvrir les coûts partagés des ACVM. En tant que membre des ACVM, la CVMO a payé 38,8 % (38,7 % en 2020) des coûts de fonctionnement du bureau des ACVM et des projets conjoints avec les ACVM en fonction du pourcentage de la population de son administration par rapport à toutes les administrations participantes.

Les charges au titre des services professionnels ont diminué de 0,8 million de dollars (9,2 %) par rapport à 2020 et de 3,6 millions de dollars (32,2 %) par rapport au budget, principalement en raison des mesures de réduction des coûts, y compris la réduction des dépenses pour les projets de TI et la diminution des dépenses consacrées aux services juridiques externes pour le recouvrement des sanctions pécuniaires impayées et les questions d'application de la loi. En 2021, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 2,5 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2020). De ce montant, la CVMO a payé 1,0 million de dollars (0,9 million de dollars en 2020).

## Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouverts sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'imposition d'une sanction pécuniaire, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant

au recouvrement final de cette sanction, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En 2021, 0,5 million de dollars en coûts d'application de la loi a été constaté (3,0 millions de dollars en 2020).

## Recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs et d'amélioration des connaissances

Le sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario établit que des sommes d'argent recouvrées dans le cadre de l'application de la loi peuvent être désignées « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux ».

Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté 2,5 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts d'éducation et de l'amélioration des connaissances des investisseurs provenant des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés (1,4 million de dollars en

2020). L'augmentation est principalement attribuable au recouvrement des coûts de la refonte du site Web de la CVMO et à des projets de recherche comportementale qui répondent à la définition d'activités recouvrables admissibles selon la définition de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario et approuvés par le conseil d'administration de la CVMO. Ces recouvrements sont examinés et approuvés par le Comité des finances et de l'audit tous les trimestres.

# Liquidités et situation financière

Analyse de nos liquidités, de nos flux de trésorerie, de nos activités de financement et de l'évolution de notre situation financière

## Liquidités

Le 31 mars 2021, la CVMO détenait 101,7 millions de dollars en espèces (84,2 millions de dollars en 2020) et 20,0 millions de dollars en actif de fonds de réserve (20,0 millions de dollars en 2020), pour un total combiné de 121,7 millions de dollars (104,2 millions de dollars en 2020). La CVMO a également accès à une marge de crédit renouvelable de 52 millions de dollars. La CVMO détient un niveau suffisant de trésorerie, d'actif de fonds de réserve, et d'accès au crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

Traditionnellement, environ 72 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre, soit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars de chaque

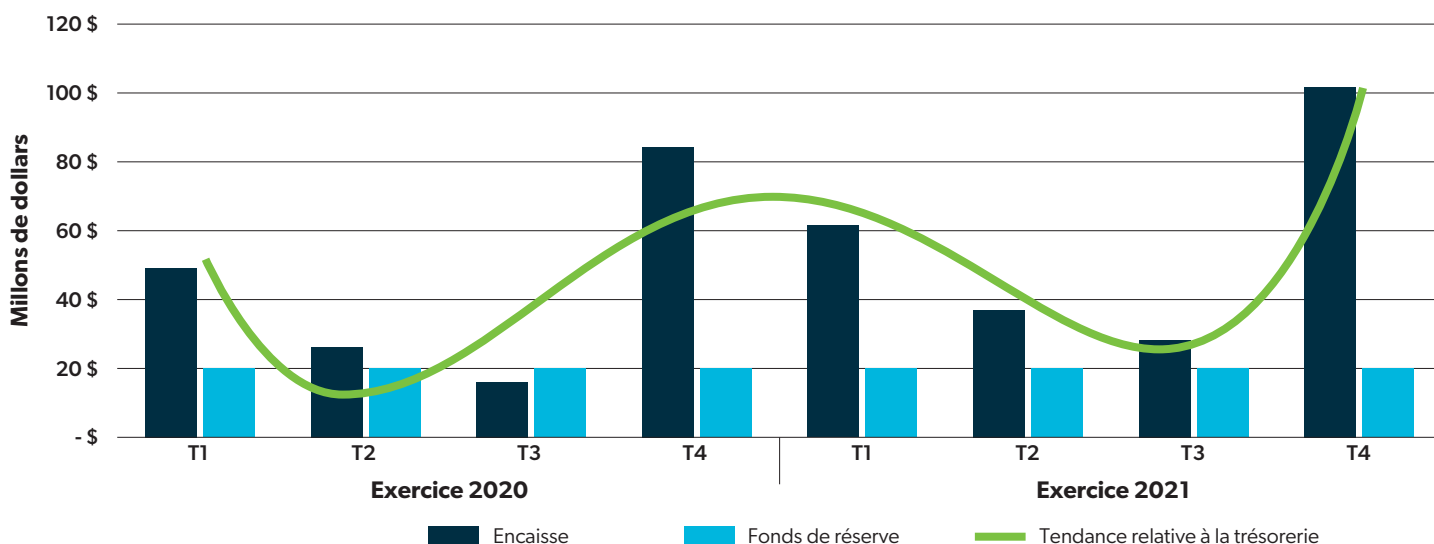
exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Les fonds reçus au cours du dernier trimestre représentent principalement les droits de participation annuels utilisés pour financer la plupart de nos charges d'exploitation au cours de l'exercice suivant. Comme l'illustre le graphique « Tendances des flux de trésorerie », il y a habituellement une baisse constante des soldes de trésorerie entre le deuxième trimestre et le début du quatrième trimestre, les soldes de trésorerie étant à leur plus bas entre le deuxième et le troisième trimestre de chaque année.

Environ 83 % des produits de la CVMO proviennent des droits de participation, qui sont perçus au moyen d'une structure à plusieurs niveaux et qui

fluctuent en fonction des activités des marchés financiers. La CVMO gère avec prudence le risque de liquidité lié aux déficits de trésorerie saisonniers et aux ralentissements des marchés financiers en utilisant trois leviers essentiels, dans cet ordre : la trésorerie, un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars et une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars.

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars, approuvé par le ministre des Finances de l'Ontario, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Les principaux critères de placement des fonds sont la protection du

Tendance relative au flux de trésorerie



capital et la liquidité. La CVMO comptabilise les produits d'intérêts du fonds de réserve avec les activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte dans l'état de la situation financière pour en souligner l'utilisation restreinte. De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la note 8 des états financiers.

La marge de crédit est un outil essentiel pour financer les déficits saisonniers au cours des périodes de déficit prévu des produits sur les charges. Il n'y a aucune exigence d'engagement financier en ce qui a trait à la marge de crédit. L'accord régissant la marge de crédit en

cours prend fin le 30 juin 2022, tel qu'approuvé par le ministre des Finances.

Comme notre conseil d'administration l'a autorisé, nous visons à maintenir des fonds combinés de trésorerie et de réserve représentant environ six mois de charges d'exploitation. Ces stratégies de gestion financière sont nécessaires pour réduire au minimum les perturbations en période de ralentissement afin que la CVMO puisse continuer à s'acquitter efficacement de son mandat. Cette stratégie est également avantageuse pour les participants au marché en réduisant la nécessité d'augmenter les frais pendant les périodes de

ralentissement du marché financier. La CVMO fait des prévisions sur plusieurs années afin de prévoir et de maintenir les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins sur le plan opérationnel et celui des dépenses en immobilisations importantes.

En date du 31 mars 2021, la CVMO avait un actif à court terme de 107,6 millions de dollars (91,8 millions de dollars en 2020) et un passif à court terme de 26,7 millions de dollars (22,2 millions de dollars en 2020), ce qui donne un ratio de liquidité générale de 4,0:1 (4,1:1 en 2020). La diminution du ratio actuel est principalement attribuable à une augmentation des comptes fournisseurs et autres créditeurs.

---

## Flux de trésorerie

En 2021, aucun actif du fonds de réserve n'a été utilisé, pas plus que la marge de crédit renouvelable. C'était également le cas en 2020, tant pour les fonds de réserve que pour la marge de crédit. Les flux de trésorerie découlant

des activités de fonctionnement ont entraîné une entrée de fonds de 21,8 millions de dollars (15,4 millions de dollars en 2020). Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement

se sont élevés à 2,2 millions de dollars (3,2 millions de dollars en 2020). Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement se sont élevés à 2,1 millions de dollars (2,0 millions de dollars en 2020).

---

## Instruments financiers

La CVMO utilise sa trésorerie et l'actif du fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la note 3 a) des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu des règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Les fonds affectés à

l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent des investissements de 150,6 millions de dollars. La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements parce qu'ils sont rachetables et d'une courte durée et du fait que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la note 11 des états financiers.

**La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.**



## Situation financière

(En milliers de dollars)	Chiffres réels 2021	Chiffres réels 2020	Écart	
			\$	%
<b>ACTIF</b>				
<b>À COURT TERME</b>				
Encaisse	101 683 \$	84 220 \$	17 463 \$	20,7 %
Comptes clients et autres débiteurs	3 414	3 624	(210)	-5,8 %
Charges payées d'avance	2 493	3 968	(1 475)	-37,2 %
<b>À LONG TERME</b>				
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés*	117 001 \$	118 394 \$	(1 393) \$	-1,2 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	150 623	148 730	1 893	1,3 %
Fonds de réserve	20 000	20 000	—	—
Créance locative	3 270	3 404	(134)	-3,9 %
Actifs au titre du droit d'utilisation	48 584	51 620	(3 036)	-5,9 %
Immobilisations corporelles	5 224	6 000	(776)	-12,9 %
Immobilisations incorporelles	8 002	6 955	1 047	15,1 %
<b>PASSIF</b>				
<b>À COURT TERME</b>				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	24 464 \$	20 022 \$	4 442 \$	22,2 %
Obligations locatives	2 212	2 138	74	3,5 %
<b>À LONG TERME</b>				
Obligations locatives	51 900 \$	54 112 \$	(2 212) \$	-4,1 %
Passif au titre des régimes de retraite	5 112	4 439	673	15,2 %
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés*	117 001	118 394	(1 393)	-1,2 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	150 623	148 730	1 893	1,3 %

\* Représente les fonds comptabilisés au titre d'ordonnances et de règlements désignés dont l'utilisation est limitée conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

\*\* Représente les fonds recueillis et gérés par les ACVM pour exploiter et réaménager les systèmes nationaux.

Le texte ci-après traite des changements les plus importants dans la situation financière de la CVMO.

## Actifs

### Trésorerie

2021	101,7 M\$
2020	84,2 M\$

La trésorerie a augmenté de 17,5 millions de dollars (20,7 %) en 2021, en raison principalement de l'excédent des produits sur les charges et d'une augmentation des comptes clients et des autres débiteurs.

### Charges payées d'avance

2021	2,5 M\$
2020	4,0 M\$

Les charges payées d'avance ont diminué de 1,5 million de dollars (37,2 %), principalement en raison des renouvellements plus courts de divers contrats de TI au dernier trimestre de 2021 comparativement à 2020.

### Fonds détenus en vertu de règlements affectés et d'ordonnances

2021	117,0 M\$
2020	118,4 M\$

#### (i) Contexte des sanctions pécuniaires

Si une personne contrevient au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises, la CVMO peut introduire une instance d'application de la loi contre elle. Certains de ces cas sont entendus par un comité formé de commissaires de la CVMO agissant à titre d'arbitres indépendants et peuvent entraîner des sanctions pécuniaires. Les sanctions pécuniaires reflètent ce que le comité d'audience croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Les sanctions pécuniaires visent également à dissuader les autres de contrevenir aux lois sur les valeurs mobilières.

#### (ii) Fonds désignés

Un comité d'audience peut désigner des fonds payables à la Commission en vertu d'ordonnances et de règlements à l'amiable (« fonds désignés ») à des fins de distribution conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières*. La Loi permet d'allouer les fonds désignés à des tiers ou à leur profit, ou d'être utilisés par la Commission dans le but d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou d'améliorer par ailleurs les connaissances et l'information mises à la disposition du public concernant le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des marchés financiers. Les tiers bénéficiaires de ces fonds comprennent les investisseurs lésés, les dénonciateurs et les personnes qui se consacrent à faire progresser les intérêts des investisseurs.

(En milliers de dollars)	2021	2020
Sanctions pécuniaires totales imposées au cours de l'exercice	11 123 \$	42 304 \$
Montant total payé ou à payer aux investisseurs	4 030	7 467
Montant total recouvré par la CVMO pour les activités d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	2 483	1 235
Montant total payé aux dénonciateurs	585	525

En général, nous incluons les paiements effectués directement par les intimés aux investisseurs lésés dans le total des sanctions pécuniaires imposées au cours de l'année. Il n'y avait pas de tels paiements en 2021 (1 million de dollars en 2020). Bien que ce montant soit pris en compte dans nos statistiques de sanctions, dans le cadre du total des sanctions pécuniaires imposées durant l'exercice, il ne fait pas partie du solde des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, puisque les montants dus sont payés directement aux investisseurs par les intimés et non par la CVMO.

Le total des montants payés ou payables aux investisseurs lésés par la CVMO ou directement par les intimés s'est élevé à 4,0 millions de dollars (7,5 millions de dollars en 2020). En 2021, les montants au titre du recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs de la CVMO approuvés par le conseil d'administration ont totalisé 2,5 millions de dollars (1,2 million de dollars en 2020). En 2021, la CVMO a versé 0,6 million de dollars aux dénonciateurs (0,5 million de dollars en 2020). Les

paiements aux dénonciateurs, qui sont par nature incertains, ne sont pas susceptibles de suivre une tendance.

En date du 31 mars 2021, le solde accumulé des fonds désignés était de 117,0 millions de dollars (118,4 millions de dollars en 2020). De cette somme, 116,6 millions de dollars étaient détenus en trésorerie (117,0 millions de dollars en 2020) et 0,4 million de dollars étaient jugés recouvrables (1,4 million de dollars en 2020). En tenant compte des fonds mis de côté pour une distribution possible aux investisseurs lésés, 110,1 millions de dollars (75,5 millions de dollars en 2020) des fonds sont disponibles à des fins de distribution. L'augmentation des fonds disponibles à des fins de distribution en 2021 est principalement due aux recouvrements et allocations de montants élevés des ordonnances des dernières années. Au total, 43,7 millions de dollars sont réservés aux paiements des dénonciateurs, au recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs et à d'autres activités liées aux investisseurs.

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés sont présentés à la note 6 des états financiers.

## Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à recouvrer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations des sanctions et les recouvrements depuis l'imposition de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de recouvrement auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de recouvrement auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible. Le taux de recouvrement est passé de 96,7 % en 2020 à 51,6 % en 2021 en raison des évaluations plus élevées découlant des audiences contestées comparativement aux règlements réels. Le taux de recouvrement varie d'une année à l'autre en fonction de la nature des dossiers présentés par la Direction de l'application de la loi.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse [www.osc.ca](http://www.osc.ca).

Le tableau ci-dessous montre les taux de recouvrement des montants des sanctions pour les deux dernières années.

(En milliers de dollars) 2021	Imposés*	Recouvrés**	Recouvrés en %
Règlements	5 958 \$	5 744 \$	96,4 %
Audiences contestées	5 165	-	0,0 %
<b>Total</b>	<b>11 123 \$</b>	<b>5 744 \$</b>	<b>51,6 %</b>
2020	Imposés*	Recouvrés**	Recouvrés en %
Règlements	39 963 \$	39 963 \$	100,0 %
Audiences contestées	1 345	-	0,0 %
<b>Total</b>	<b>41 308 \$</b>	<b>39 963 \$</b>	<b>96,7 %</b>

\* Ne tient pas compte des montants payés directement par les intimés aux investisseurs.

\*\* Les recouvrements sont calculés en fonction des montants ordonnés, par exercice financier, et des montants recouvrés à la suite de ces ordonnances.

## Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM

2021	150,6 M\$
2020	148,7 M\$

Les principaux systèmes des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI), du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et du système de surveillance et d'analyse du marché.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. Les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs (PA). L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

En juin 2016, les principaux administrateurs ont signé une entente avec CGI Services-conseils en technologies de l'information inc. pour remplacer les systèmes nationaux de base des ACVM par un système en mesure de répondre aux besoins actuels et futurs au profit des participants au marché. Le réaménagement a commencé selon une démarche échelonnée sur plusieurs années à compter de 2018. Les principaux administrateurs jouissent de certains droits de résiliation, avec et sans justification, énoncés dans l'entente. De plus amples renseignements sur les ententes contractuelles des systèmes nationaux des ACVM et les résultats financiers sont présentés aux notes 7 et 18 des états financiers.

De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

## Actifs au titre du droit d'utilisation

2021	48,6 M\$
2020	51,6 M\$

Les actifs au titre du droit d'utilisation a diminué de 3,0 millions de dollars (5,9 %) en raison de l'amortissement des contrats de location pour la location de bureaux et d'équipement d'imprimante. De plus amples renseignements sur les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés à la note 12 des états financiers.

## Immobilisations corporelles

2021	5,2 M\$
2020	6,0 M\$

Les immobilisations corporelles ont diminué de 0,8 million de dollars (12,9 %) en 2021 en raison de l'augmentation de l'amortissement des actifs par rapport aux achats effectués au cours de l'exercice. De plus amples renseignements sur les immobilisations corporelles sont présentés à la note 9 des états financiers.

## Immobilisations incorporelles

2021	8,0 M\$
2020	7,0 M\$

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 1,0 million de dollars (15,1 %) en 2021 en raison des dépenses engagées au titre de la création de l'initiative du système intégré SEDAR+. De plus amples renseignements sur les immobilisations incorporelles sont présentés à la note 10 des états financiers.

## Passif

### Comptes fournisseurs et autres créditeurs

2021	24,5 M\$
2020	20,0 M\$

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs ont augmenté de 4,4 millions de dollars (22,2 %) principalement en raison de l'augmentation du nombre de congés annulés accumulés (puisque le personnel a pris moins de vacances au cours de l'année) et en raison du moment où les charges à payer pour la rémunération des fournisseurs et des employés ont été accumulées. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont présentés à la note 11 des états financiers.

---

### Obligations locatives à long terme

2021	51,9 M\$
2020	54,1 M\$

Les obligations locatives à long terme ont diminué de 2,2 millions de dollars (4,1 %) en raison des paiements effectués sur les contrats de location. De plus amples renseignements sur les obligations locatives sont présentés à la note 12 des états financiers.

# Stratégie de 2022

## Plans et perspectives pour l'exercice 2022

Chaque année, la CVMO publie un *énoncé des priorités* décrivant les domaines sur lesquels elle se concentrera pour remplir son mandat. Le public a la possibilité de formuler des commentaires sur l'ébauche du document avant qu'il ne soit publié et remis au ministre des Finances.

À l'automne 2020, la CVMO a publié son énoncé des priorités proposé pour l'exercice 2022. En janvier 2021, le groupe de travail a publié son rapport, et le gouvernement de l'Ontario a depuis adopté des recommandations

relatives à la structure et au mandat et envisage d'autres recommandations, dont certaines nécessiteront des modifications législatives. L'énoncé des priorités final de la CVMO pour 2022 intègre les effets des recommandations adoptées par le

gouvernement et les commentaires des intervenants sur l'énoncé des priorités provisoire. L'énoncé des priorités le plus récent se trouve à l'adresse [www.osc.ca/fr/notre-sujet/accountability/enonces-de-priorites-de-la-cvmo](http://www.osc.ca/fr/notre-sujet/accountability/enonces-de-priorites-de-la-cvmo).

## Énoncé des priorités

### Favoriser la confiance des investisseurs à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

- Appuyer la mise en œuvre de réformes axées sur le client
- Mettre en œuvre les règles sur les commissions intégrées dans les fonds communs de placement et mettre fin à l'option de paiements des frais d'acquisition reportés (FAR) pour les fonds communs de placement en coordination avec la règle harmonisée des ACVM
- Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers
- Renforcer les recours offerts aux investisseurs par l'intermédiaire de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), grâce à des activités stratégiques et de surveillance
- Appliquer la loi de manière efficace et en temps opportun
- Publier un exposé de principe concernant le cadre pour les organismes d'autoréglementation (OAR)
- Continuer d'élargir la surveillance systémique des risques
- Renforcer la surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs et des autres contrepartistes
- Faire avancer les travaux sur les recommandations stratégiques du groupe de travail énoncées dans le Budget de 2021 du gouvernement de l'Ontario

- Améliorer la communication d'informations sur les changements climatiques
- Intégrer de nouveaux mandats pour favoriser la formation de capital et la concurrence dans nos activités

### Réduire le fardeau réglementaire

- Élaborer un cadre amélioré pour réduire le fardeau et moderniser la réglementation

### Faciliter l'innovation financière

- Mettre en œuvre le plan pluriannuel du Bureau de la croissance économique et de l'innovation
- Consulter les entreprises innovantes et soutenir l'innovation sur les marchés financiers

### Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

- Réaménagement des systèmes nationaux des ACVM
- Moderniser la plateforme technologique de la CVMO
- Promouvoir l'inclusion, l'équité et la diversité
- Continuer de surveiller les répercussions causées par la pandémie de COVID-19 et de s'y adapter
- Mettre en œuvre les changements structurels à la CVMO énoncés dans la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*

## Perspectives financières de 2022

Les produits prévus pour 2022 sont de 127,9 millions de dollars, ce qui reflète une baisse de 10,5 millions de dollars (8,1 %) par rapport aux résultats réels de 2021. Les conditions du marché des capitaux, qui sont devenues très instables depuis le début de la pandémie, ont un effet direct sur la majorité de nos produits. La forte reprise des marchés financiers enregistrée au cours de la seconde moitié de l'exercice se reflète dans les résultats de 2021, puisque la plupart des droits de participation sont perçus au quatrième trimestre. Cette croissance récente n'a pas été prise en compte dans le budget des produits de 2022.

Les charges, à l'exclusion de la mise en œuvre des recommandations adoptées par le groupe de travail, sont de 140,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 4,2 % par rapport au budget de 2021 et de 10,1 % par rapport aux résultats réels de 2021. Les économies réalisées en 2021 étaient principalement attribuables à des réductions ciblées des coûts et à des économies naturelles découlant des mesures de confinement, comme la réduction des frais de déplacement et de bureau. Bien que les mesures de confinement puissent continuer d'avoir une incidence sur les coûts l'an prochain, nous ne prévoyons pas poursuivre notre plan de réduction des coûts, mais plutôt mettre en œuvre les initiatives reportées de 2021. Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations de 2022 de la CVMO comprennent des investissements axés sur les secteurs de croissance suivants :

- L'éducation des investisseurs grâce à des initiatives élargies de sensibilisation et de littératie financière, y compris l'introduction d'autres méthodes pour faire progresser l'éducation et la protection des investisseurs
- Le fonctionnement complet du nouveau Bureau de la croissance économique et de l'innovation de la CVMO, y compris un engagement accru auprès des entreprises de technologies financières pour appuyer l'innovation sur les marchés financiers
- Soutenir la surveillance systématique des risques par la poursuite du développement d'un référentiel de données sur les transactions de produits dérivés de gré à gré
- Mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle de l'organisme pour moderniser la technologie de la CVMO, acquérir des données de marché appropriées et accélérer la numérisation des activités de la CVMO. La stratégie consiste à élaborer une feuille de route de transformation numérique et à remplacer les anciens systèmes par des plateformes infonuagiques modernes afin d'optimiser les activités réglementaires et administratives de la CVMO. De plus, nous prévoyons utiliser la technologie robotisée d'automatisation des processus pour réaliser des gains d'efficacité dans certains secteurs d'activité ayant des tâches manuelles répétitives. Cette stratégie exige des dépenses importantes au cours des prochaines années, et le passage à des solutions infonuagiques fait passer les coûts du budget d'immobilisations au budget de fonctionnement.

Les dépenses en immobilisations prévues pour 2022 s'élèvent à 5,4 millions de dollars, ce qui comprend principalement les coûts d'intégration des systèmes locaux à SEDAR+, les améliorations locatives pour terminer la construction d'un étage supplémentaire loué au cours de l'exercice 2020 et les projets de modernisation de l'infrastructure technologique.

La CVMO prévoit puiser dans son excédent au cours des prochains exercices pour financer des programmes pluriannuels clés. Les domaines d'intérêt comprennent les secteurs de croissance susmentionnés, qui nécessitent des investissements importants. De plus, nous prévoyons une augmentation considérable des dépenses ponctuelles et continues pour donner suite aux recommandations adoptées par le groupe de travail. Nous continuons d'évaluer si les droits facturés aux participants au marché demeurent appropriés en évaluant les futures exigences relatives au flux de trésorerie, y compris les besoins récents en ressources pour donner suite aux recommandations du groupe de travail et la croissance des activités de réglementation.

# Estimations comptables cruciales

## Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conforme aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) exige que la direction de la CVMO formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, estimations et hypothèses sont considérés comme « essentiels » si l'une des conditions suivantes est remplie :

- ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses avaient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- il est probable que des modifications soient apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la CVMO.

On a fait appel au *jugement* pour déterminer le traitement comptable approprié du recouvrement des coûts d'éducation des investisseurs, des obligations locatives et des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM.

Les *sources d'incertitude relatives aux estimations* comprenaient principalement les obligations au titre des prestations déterminées des régimes de retraite complémentaires, les obligations locatives, les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

### Prises de position comptables

Se reporter à la note 21 des états financiers vérifiés pour connaître les nouvelles prises de position ou les prises de position qui ont été révisées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.



# Risques et gestion des risques

La façon dont nous gérons les risques menace notre capacité d'atteindre nos objectifs stratégiques

## Aperçu de la gestion des risques

La CVMO doit gérer un éventail croissant de risques découlant du rythme des changements et de la complexité croissante des marchés financiers au Canada et à l'échelle mondiale. La CVMO a mis en place un cadre de gestion du risque qui s'appuie sur la norme internationale de gestion du risque ISO 31000. L'objectif du cadre est d'incorporer la gestion des risques au sein de tous les éléments de ses activités, à tous les échelons du personnel. Le cadre établit un processus pour cerner et évaluer les risques, ainsi que pour mettre en valeur et passer en revue les contrôles.

La CVMO utilise un modèle de « trois lignes de défense » comprenant les éléments suivants :

- Des processus de gestion des risques qui utilisent un processus ascendant pour déterminer, évaluer et gérer les risques propres aux directions. La direction assume la responsabilité du contrôle et de l'atténuation continue du risque opérationnel en assurant la mise en place de procédures, de contrôles internes et de processus appropriés, ainsi que d'autres mesures nécessaires et des mesures de conformité, au besoin.

- La fonction centralisée de gestion des risques pour faciliter les activités liées aux risques de l'entreprise et la tenue d'un inventaire des risques de l'entreprise. Cette fonction comprend une vue descendante et ascendante des risques et des contrôles en place au sein de la CVMO. La portion descendante décrit l'environnement dans lequel la CVMO œuvre, alors que la portion ascendante traite des risques opérationnels quotidiens qui pourraient influencer sur sa capacité à faire son travail.
- L'audit interne aide la CVMO à élaborer, à évaluer et à améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines. L'audit interne de la CVMO est régi par une Charte approuvée par le conseil d'administration de la CVMO et par un plan d'audit interne annuel également approuvé par le conseil chaque année. Le directeur général de l'audit interne présente les résultats des audits internes au Comité des risques du conseil d'administration et il remet un résumé annuel des principales constatations de l'audit interne au conseil d'administration.

La surveillance de la gestion des risques est assurée par le Comité de gestion des risques, composé

de cadres supérieurs de la CVMO et du Comité des risques du conseil d'administration. Des processus sont en place pour examiner régulièrement les changements importants apportés à l'inventaire des risques d'entreprise de la CVMO, au profil de risque de la CVMO et aux risques nouveaux ou émergents. De plus, le conseil d'administration a adopté un code de conduite et une pratique de gouvernance (détails accessibles à l'adresse <https://www.osc.ca/fr/notre-sujet/gouvernance>) qui décrivent les principales exigences et responsabilités de tous les employés en matière de conformité.

## Risques liés aux systèmes

Le groupe responsable des services de l'information de la CVMO surveille et passe en revue les systèmes et l'infrastructure de la CVMO pour maintenir leur fonctionnement optimal.

La CVMO dépend des systèmes des ACVM, exploités par CGI, pour percevoir la majorité de ses droits de participation et permettre aux participants au marché d'effectuer les dépôts réglementaires. Les ACVM exigent que CGI fournisse un rapport d'audit annuel effectué par un tiers (ICCA 3416 – Type II) fondé

sur un examen et une évaluation de la conception des contrôles internes et de l'efficacité des systèmes des ACVM et de services externes offerts par CGI. De plus, CGI doit avoir pour ces systèmes un site fonctionnel de reprise après sinistre qui est mis à l'essai tous les ans. L'essai le plus récent, effectué en janvier 2021, a permis de conclure que les systèmes des ACVM utilisés pour percevoir les droits ont repris avec succès.

La CVMO pourrait être redevable de façon conditionnelle des réclamations ou des coûts associés au fonctionnement des systèmes des ACVM. De plus amples renseignements à cet égard sont fournis à la note 18 des états financiers.

## Risque pour la sécurité de l'information

La CVMO a mis en place des contrôles de sécurité pour protéger la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la responsabilité et l'assurance de l'information que la CVMO recueille, génère et traite dans le cadre de ses activités normales.

Conformément aux pratiques exemplaires du secteur, la CVMO a élaboré et mis en œuvre un programme complet de sécurité de l'information, conforme au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST). Le programme met en place un cadre de gouvernance en matière de sécurité et établit un ensemble de politiques, de normes et de procédures. Les stratégies reposent sur des contrôles techniques et des processus opérationnels conçus pour reconnaître et détecter les incidents relatifs à la sécurité des données, protéger celles-ci, réagir aux incidents et reprendre les activités. Les risques de sécurité font l'objet

d'un suivi et sont surveillés dans le cadre de la gestion des risques de la CVMO. De plus, la CVMO a souscrit une assurance en matière de cybersécurité.

La CVMO est consciente du fait que le risque d'intrusion dans ses systèmes et ses réseaux ne peut pas être entièrement éliminé. Une effraction importante pourrait avoir des conséquences négatives sur les marchés financiers et sur la réputation de la CVMO.

## Poursuite des activités

La CVMO dispose d'un plan détaillé de continuité des activités (PCA), d'un plan en cas de pandémie et d'un plan de continuité des activités pour les directions (PCAD) afin d'assurer le maintien des services de réglementation essentiels en cas de perturbation externe. Les PCA et PCAD sont continuellement examinés et peaufinés et comprennent des stratégies pour gérer efficacement divers scénarios de perturbation des activités et du marché. La CVMO a efficacement mis à exécution son plan de continuité des activités en réponse à la pandémie de COVID-19 et a été en mesure de poursuivre ses activités de base.

## Risque financier

La CVMO a mis en œuvre des mesures d'atténuation du risque financier afin de maintenir sa santé financière en vue de l'exécution de son mandat. L'incidence du risque de volatilité des marchés financiers sur les produits de la CVMO est atténuée grâce à l'utilisation de divers leviers, comprenant la trésorerie, les fonds de réserve et une marge de crédit. Le principal risque de crédit de la CVMO est la concentration de 84,9 % de ses actifs financiers auprès de deux institutions financières de l'annexe I.

Une analyse complète des risques associés aux instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

La CVMO a mis en place des contrôles internes rigoureux, comprenant la supervision par la direction, afin d'assurer une certitude raisonnable en ce qui a trait à la fiabilité de la gestion financière et des états financiers, conformément aux IFRS. Ces contrôles font l'objet d'examen annuel dans le cadre du programme de contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF).

## Risque juridique

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif des poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

# Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

## Résumé des résultats du programme CIIF

---

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et mis à jour au besoin. Sous la supervision de la direction et avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité des processus de contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2021. L'évaluation a été mise à l'essai au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control –

Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). D'après cette évaluation, la CVMO a conclu qu'il n'y avait pas de faiblesses importantes et que les processus de contrôle interne de l'information financière sont bien conçus et fonctionnent efficacement pour réduire le risque d'anomalie significative à un niveau acceptable.



COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

# États financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021

## Responsabilité et attestation de la direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel et qu'à notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important qui nécessite de l'être ou qui s'avère nécessaire pour faire en sorte qu'une déclaration ne soit pas trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers, conjointement avec les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données, ainsi que de ses résultats de fonctionnement et de ses flux de trésorerie. La préparation des états financiers comprend des transactions ayant un impact sur la période courante, mais qui ne peuvent être conclues avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière ou nous avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement et sensiblement pu toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Les états financiers ont été examinés par le Comité des finances et de l'audit et approuvés par le conseil d'administration. Le Rapport de la vérificatrice générale qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion de la vérificatrice sur les états financiers.

**Grant Vingoe**

Président et chef de la direction

**Mary Campione**

Directrice des finances et directrice de la gestion financière et des rapports financiers

Le 14 juin 2021



## Rapport de la vérificatrice indépendante

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

### Opinion

J'ai vérifié les états financiers de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) qui sont constitués de l'état de la situation financière en date du 31 mars 2021, de l'état du résultat global, de l'état des variations du surplus et de l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que de notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CVMO au 31 mars 2021, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

### Fondement de l'opinion

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Mes responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de mon rapport intitulée « Responsabilités de la vérificatrice dans le cadre de la vérification des états financiers ». Je suis indépendante de la CVMO conformément aux exigences éthiques qui se rapportent à mes activités de vérification des états financiers au Canada, et je me suis acquitté de mes autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux IFRS, ainsi que des contrôles internes qu'elle estime nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de la CVMO à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité des activités, sauf si la CVMO a l'intention de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux personnes responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CVMO.

20 Dundas Street West  
Suite 1530  
Toronto, Ontario  
MSG 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest  
bureau 1530  
Toronto (Ontario)  
MSG 2C2  
416 327-2381  
telecopieur 416 327-9862  
ats 416 327-6123

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

## Responsabilités de la vérificatrice à l'égard de la vérification des états financiers


Mes objectifs sont de fournir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de la vérificatrice contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'une vérification réalisée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, j'exerce un jugement professionnel et fais preuve d'un niveau de scepticisme professionnel tout au long de la vérification. En outre :

- Je détermine et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçoit et met en œuvre des procédures de vérification en réponse à ces risques, et réunit des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion; le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CVMO;
- J'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CVMO à poursuivre ses activités. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants de la vérification obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CVMO à cesser ses activités.
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et j'apprécie si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux personnes responsables notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux de vérification et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'ai relevée au cours de ma vérification.

Toronto, Ontario  
14 juin 2021



**Bonnie Lysyk**, MBA, FCPA, FCA, LPA  
Vérificatrice générale

20 Dundas Street West  
Suite 1530  
Toronto, Ontario  
MSG 2C2  
416-327-2381  
fax 416-327-9862  
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest  
bureau 1530  
Toronto (Ontario)  
MSG 2C2  
416 327-2381  
telecopieur 416 327-9862  
ats 416 327-6123

[www.auditor.on.ca](http://www.auditor.on.ca)

# État de la situation financière

(En dollars canadiens)

Au 31 mars 2021	Note(s)	2021	2020
<b>ACTIF</b>			
<b>À court terme</b>			
Encaisse		101 682 897 \$	84 220 419 \$
Comptes clients et autres débiteurs	4, 5	3 414 406	3 623 677
Charges payées d'avance		2 492 750	3 967 772
<b>Total à court terme</b>		<b>107 590 053 \$</b>	<b>91 811 868 \$</b>
<b>À long terme</b>			
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés	3 e), 6	117 001 434 \$	118 393 872 \$
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM	2, 7, 18	150 622 699	148 730 211
Fonds de réserve	8	20 000 000	20 000 000
Créance locative	12	3 270 120	3 403 919
Actifs au titre du droit d'utilisation	12	48 583 552	51 620 297
Immobilisations corporelles	9	5 223 955	5 999 888
Immobilisations incorporelles	10	8 001 587	6 955 229
<b>Total à long terme</b>		<b>352 703 347 \$</b>	<b>355 103 416 \$</b>
<b>Actif total</b>		<b>460 293 400 \$</b>	<b>446 915 284 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>À court terme</b>			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	11	24 463 855 \$	20 021 724 \$
Obligations locatives	12	2 211 636	2 138 206
<b>Total à court terme</b>		<b>26 675 491 \$</b>	<b>22 159 930 \$</b>
<b>À long terme</b>			
Obligations locatives	12	51 900 279 \$	54 111 915 \$
Passif au titre des régimes de retraite	13 b)	5 111 690	4 438 979
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés	3 e), 6	117 001 434	118 393 872
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM	2, 7, 18	150 622 699	148 730 211
<b>Total à long terme</b>		<b>324 636 102 \$</b>	<b>325 674 977 \$</b>
<b>Passif total</b>		<b>351 311 593 \$</b>	<b>347 834 907 \$</b>
<b>PASSIF TOTAL</b>			
Fonds d'administration générale		88 981 807 \$	79 080 377 \$
Réserve	8, 14	20 000 000	20 000 000
<b>Excédent de fonctionnement</b>		<b>108 981 807 \$</b>	<b>99 080 377 \$</b>
<b>Total du passif et de l'excédent</b>		<b>460 293 400 \$</b>	<b>446 915 284 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du conseil d'administration de la commission.

**Grant Vingoe**  
Président

**Garnet Fenn**  
Président du Comité des finances et de l'audit



# État du résultat global

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021	Note(s)	2021	2020
<b>PRODUITS</b>			
Droits	3 d), 15	137 253 164 \$	132 223 073 \$
Divers		688 721	763 120
Produit d'intérêts		491 643	1 409 983
		<b>138 433 528 \$</b>	<b>134 396 176 \$</b>
<b>CHARGES</b>			
Salaires et avantages sociaux	16	99 330 299 \$	95 099 273 \$
Charges administratives	17	10 808 309	10 187 885
Charges locatives		4 779 314	5 136 563
Services professionnels		7 537 405	8 303 515
Dépréciation	9, 12	5 267 750	5 540 152
Amortissement	10	1 308 392	1 521 440
Autres		47 061	482 446
		<b>129 078 530 \$</b>	<b>126 271 274 \$</b>
Frais financiers	12	1 900 142	1 793 099
Recouvrement du produit de l'assurance, déduction faite des pertes sur cession d'actifs	9	—	(621 662)
Recouvrement des coûts d'application de la loi	3 h)	(527 897)	(2 993 014)
Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	3 h), 20	(2 478 763)	(1 362 373)
		<b>127 972 012 \$</b>	<b>123 087 324 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>		<b>10 461 516 \$</b>	<b>11 308 852 \$</b>
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>			
Réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées	13 b)	(560 086) \$	255 527 \$
<b>Autre gain/(perte) global(e)</b>		<b>(560 086) \$</b>	<b>255 527 \$</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>9 901 430 \$</b>	<b>11 564 379 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# État des variations de l'excédent

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021	Note(s)	2021	2020
Excédent de fonctionnement, au début de l'exercice		99 080 377 \$	87 515 998 \$
Résultat global total		9 901 430	11 564 379
<b>Excédent de fonctionnement, à la fin de l'exercice</b>		<b>108 981 807 \$</b>	<b>99 080 377 \$</b>
<b>Répartition :</b>			
Fonds d'administration générale		88 981 807 \$	79 080 377 \$
Réserve	8, 14	20 000 000	20 000 000
		<b>108 981 807 \$</b>	<b>99 080 377 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# État des flux de trésorerie

(En dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021	Note(s)	2021	2020
<b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>			
Excédent des produits sur les charges		10 461 516 \$	11 308 852 \$
Régularisation pour :			
Intérêts reçus		558 420	1 448 582
Produit d'intérêts		(491 643)	(1 409 983)
Passif au titre des régimes de retraite		112 625	250 752
Dépréciation – actif au titre du droit d'utilisation	12	3 036 745	2 934 489
Dépréciation	9	2 231 005	2 605 663
Amortissement	10	1 308 392	1 521 440
		<b>17 217 060 \$</b>	<b>18 659 795 \$</b>
<b>Évolution du fonds de roulement hors trésorerie</b>			
Comptes clients et autres débiteurs		147 025 \$	14 639 \$
Charges payées d'avance		1 475 022	(1 965 925)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		2 944 251	(1 347 588)
		<b>4 566 298 \$</b>	<b>(3 298 874) \$</b>
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement</b>		<b>21 783 358 \$</b>	<b>15 360 921 \$</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Paiements en capital sur créance locative	12	129 269 \$	135 408 \$
Achat d'immobilisations incorporelles	10	(2 051 607)	(3 101 258)
Achat d'immobilisations corporelles	9	(260 336)	(206 836)
<b>Flux de trésorerie net engagé dans les activités d'investissement</b>		<b>(2 182 674) \$</b>	<b>(3 172 686) \$</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Paiements en capital sur obligations locatives	12	(2 138 206) \$	(1 973 260) \$
<b>Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de financement</b>		<b>(2 138 206) \$</b>	<b>(1 973 260) \$</b>
Augmentation nette de la situation de trésorerie		17 462 478 \$	10 214 975 \$
<b>Trésorerie, au début de l'exercice</b>		<b>84 220 419</b>	<b>74 005 444</b>
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>		<b>101 682 897 \$</b>	<b>84 220 419 \$</b>
<b>INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE</b>			
Frais de financement payés		1 900 142 \$	1 793 099 \$
Produits financiers reçus		119 863	113 724
Immobilisations corporelles et incorporelles financées par les comptes fournisseurs et autres créditeurs		1 497 879	530 443

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## 1. Entité présentant l'information financière

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») est une société établie en Ontario. L'adresse du bureau inscrit de la CVMO est le 20, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3S8. La CVMO est une société

sans capital-actions responsable de la réglementation des marchés financiers de la province. À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

## 2. Base de présentation

### a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers, qui se rapportent à l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2021, comprennent des données comparatives. Leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 14 juin 2021.

### b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur la méthode du coût historique, à l'exception d'un certain passif au titre des prestations de retraite qui est évalué sans tenir compte des gains et des pertes actuariels, comme cela est expliqué à la note 3 f). Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

### c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la CVMO. Les montants ont été arrondis au dollar le plus proche.

### d) Exercice du jugement et sources d'incertitude relatives aux estimations

#### (i) Jugement

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements au moment d'appliquer les méthodes comptables pouvant avoir des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période.

Voici les jugements formulés au moment d'appliquer les méthodes comptables à part celles qui ont trait aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

#### Comptabilisation des contrats de location

Pour déterminer les obligations locatives et les actifs correspondants au titre du droit d'utilisation, il faut faire preuve de beaucoup de jugement pour établir la durée des contrats de location.

La durée est définie comme étant la période non résiliable du contrat de location, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de prolongation si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option et les périodes couvertes par une option de résiliation si le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer cette option.

La CVMO a fait preuve de beaucoup de jugement pour déterminer la durée des contrats de location, notamment celui des locaux qu'elle occupe, en tenant compte de tous les faits et de toutes les circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans d'importantes propriétés à bail, les pratiques antérieures et la durée restante avant l'exercice de l'option.

### **Comptabilisation des produits**

La CVMO a fait preuve de beaucoup de jugement pour déterminer si les droits de participation et certains autres frais sont compris dans la portée de l'IFRS 15. Puisque ces frais ne découlent pas de contrats conclus avec des clients comme le prévoit l'IFRS 15, la CVMO a fait preuve de jugement au moment de décider d'appliquer l'IFRS 15, par analogie, à ces frais.

Il a fallu faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer la nature et la portée des obligations de rendement de la CVMO découlant des droits de participation ainsi que le moment du transfert de contrôle – à un seul moment ou au fil du temps. La CVMO comptabilise les produits lorsque l'organisme respecte une obligation de rendement en transférant le service promis au participant au marché. Ce transfert se produit lorsque le participant au marché obtient le contrôle du service.

### **Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs**

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2015, la CVMO a commencé à recouvrer les coûts conformément au sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), qui a été modifiée le 20 juin 2012 dans le but d'élargir les fins auxquelles des sommes d'argent peuvent être désignées afin d'y inclure ce qui suit : « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux » (coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs). La CVMO a préparé des lignes directrices qui permettent de déterminer les coûts qui seraient conformes à l'alinéa 3.4 (2) b) (ii). La CVMO a fait preuve de jugement pour évaluer les types de frais engagés qui se conformeraient à ces lignes directrices. Veuillez consulter la note 20 pour obtenir un résumé des coûts recouverts.

### **Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (fonds affectés aux systèmes des ACVM)**

La CVMO a été nommée pour administrer les processus de gestion financière de l'actif net des systèmes des ACVM et agir à titre de dépositaire des fonds excédentaires. L'utilisation des fonds excédentaires des systèmes des ACVM est régie par les quatre principaux administrateurs, chacun ayant un vote sur les questions relatives aux systèmes des ACVM. La CVMO, la British Columbia Securities Commission (BCSC), l'Alberta Securities Commission (ASC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont les principaux administrateurs.

En vertu d'une évaluation des conditions du contrat lié à l'entente, la direction de la CVMO a fait preuve de beaucoup de jugement pour déterminer que ce sont les participants aux marchés financiers, plutôt que la CVMO (ou d'autres membres des ACVM, y compris l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières [OCRCVM] dans le cas des fonds excédentaires de la BDNI au titre des droits d'utilisation des systèmes accumulés jusqu'au 12 octobre 2013), qui tirent parti des fonds affectés ou de tout développement ultérieur des systèmes des ACVM. La CVMO ne contrôle ni n'exerce une influence importante sur la manière dont les fonds affectés sont gérés dans l'accomplissement de son rôle de dépositaire pour les systèmes des ACVM.

Voir la note 7 pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des renseignements financiers relatifs à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM.

### **(ii) Sources d'incertitude relatives aux estimations**

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction pose des hypothèses sur l'avenir et d'autres sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice.

Pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs, la direction doit estimer les effets d'événements futurs incertains sur ces actifs et passifs à la fin de la période de préparation du rapport. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des estimations de la direction. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examen réguliers. Les révisions

des estimations comptables sont comptabilisées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée.

Voici les principales hypothèses et autres grandes sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles de causer un rajustement majeur au cours du prochain exercice financier.

### **Contrats de location**

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives, la CVMO est tenue d'estimer le taux d'emprunt différentiel propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé. La CVMO détermine le taux d'emprunt différentiel à l'aide d'un taux préférentiel rajusté en fonction notamment de la cote de crédit de la CVMO, de la durée du contrat de location, de la valeur de l'actif loué sous-jacent et de l'environnement économique de l'Ontario.

### **Régime de retraite complémentaire**

Le passif au titre du régime de retraite complémentaire représente la valeur actuelle estimée de l'obligation de la CVMO d'effectuer les paiements prévus le 31 mars 2021. La CVMO a recours à un expert actuariel indépendant pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite complémentaire et les répercussions sur l'état du résultat global et les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, cette détermination comprendra les meilleures estimations de la direction et des renseignements provenant d'autres sources autorisées. Tout changement à l'une ou l'autre de ces hypothèses pourrait entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO.

Les importantes hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les valeurs actuelles des obligations au titre des prestations déterminées et l'analyse de la sensibilité aux changements dans les hypothèses actuarielles utilisées sont indiquées à la note 13 b).

### **Règlements affectés et ordonnances et recouvrement des coûts d'application de la loi**

Les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, ainsi que les recouvrements des coûts d'application de la loi sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la

direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final et à l'ordonnance, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. Une estimation est exigée pour déterminer le montant recouvrable des sanctions pécuniaires ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

La direction prend en compte la capacité de l'intimé de payer la sanction pécuniaire, la capacité de retrouver l'intimé et les actifs que l'intimé possède, le cas échéant. Tout changement à l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO. L'actif et le passif changeront selon les montants estimés des règlements et des ordonnances désignés jugés recouvrables. Les charges peuvent changer selon le recouvrement des coûts d'application de la loi. De plus amples renseignements sur les règlements et les ordonnances désignés sont présentés à la note 6.

### **Provision pour les créances irrécouvrables**

La détermination des créances irrécouvrables prévues par la CVMO dépend de plusieurs variables étroitement reliées et est assujettie à l'incertitude de l'estimation. Pour déterminer les créances irrécouvrables prévues, la CVMO tient compte des données sur le rendement passé, des conditions actuelles du marché et de l'information prospective afin d'établir, entre autres, les taux de perte prévus. La CVMO doit se baser sur le budget des dépenses et faire preuve de jugement en ce qui a trait aux circonstances qui pourraient faire en sorte que les futures évaluations de créances irrécouvrables prévues soient considérablement différentes des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour créances irrécouvrables.

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés peuvent faire l'objet d'une incertitude de mesure en raison du risque de crédit des débiteurs. La pandémie de COVID-19 a accru l'incertitude de mesure en ce qui a trait à la possibilité de recouvrer ces sommes. L'incertitude découle de l'augmentation potentielle des délais de recouvrement et d'une hausse du taux de créances irrécouvrables auprès de ces parties en raison du ralentissement économique provoqué en Ontario par les mesures d'urgence qui ont été adoptées pour contrer la propagation de la COVID-19. Se reporter aux notes 5 et 6 pour obtenir plus de détails sur les comptes clients et autres débiteurs et sur les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés.

---

### 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les présents états financiers. Veuillez consulter la note 21 pour lire la discussion sur les normes comptables, les interprétations et les modifications entrées en vigueur au cours de l'exercice.

#### a) Instruments financiers

Les comptes clients et les emprunts émis sont d'abord comptabilisés lorsqu'ils sont produits. Tous les autres actifs et passifs financiers sont d'abord comptabilisés lorsque la CVMO devient une partie visée par les dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs et passifs financiers sont d'abord évalués à leur juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. L'évaluation des instruments financiers durant les périodes suivantes et la comptabilisation des écarts de la juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés. Les actifs et passifs financiers sont classés et ensuite évalués au coût amorti.

Le classement des actifs financiers dépend du modèle d'affaires pour la gestion de l'actif financier et des caractéristiques des actifs financiers en ce qui a trait au flux de trésorerie assujetti à des dispositions contractuelles. Un actif financier est par la suite évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées.

- a) L'actif financier est détenu selon un modèle d'affaires ayant pour objectif de détenir des actifs financiers afin de recouvrer des flux de trésorerie assujettis à des dispositions contractuelles.
- b) Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont seulement des paiements du capital et des intérêts sur le montant principal en souffrance.

Actuellement, les actifs financiers de la CVMO respectent les conditions d'évaluation subséquente au coût amorti. Les gains ou les pertes sur cession et les réductions de valeur sont constatés dans l'état du résultat global. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de l'instrument en fonction d'un taux de rendement réel à titre de régularisation des produits

d'intérêts. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de cet actif arrivent à échéance ou que les droits contractuels permettant de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou arrivée à échéance.

La CVMO comptabilise une provision pour créances irrécouvrables prévues pour tous les actifs financiers non détenus à leur juste valeur par le biais du résultat net. Les créances irrécouvrables prévues sont fondées sur la différence entre les flux de trésorerie assujettis à des dispositions contractuelles exigibles et tous les flux de trésorerie que la CVMO s'attend à recevoir, actualisés en fonction d'une estimation du taux d'intérêt initial en vigueur.

En ce qui a trait aux comptes clients, la CVMO évalue les comptes clients irrécouvrables en établissant une provision selon un ordre chronologique à la fin de l'exercice au moyen d'une matrice des provisions. La matrice des provisions est fondée sur les taux de non-remboursement observés dans le passé par rapport à la durée de vie prévue des comptes clients, rajustés pour établir des estimations prospectives.

La valeur comptable des comptes clients est réduite grâce à l'utilisation d'un compte de provision, et les créances irrécouvrables prévues sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

La valeur comptable brute d'un compte client est radiée, dans la mesure où il n'y a aucun espoir raisonnable de recouvrement. Les éléments indiquant qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement comprennent, entre autres, l'insolvabilité du débiteur et l'épuisement des moyens de recouvrement raisonnables.

#### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les réductions de valeur cumulés. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des immobilisations corporelles, moins toute valeur résiduelle, est amorti et comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges selon la méthode

de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, comme suit :

---

Matériel informatique et applications connexes	3 ans
Serveurs et câblage du réseau	5 ans
Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location et durée d'utilisation des actifs

---

Les durées d'utilisation prévues, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice. Toute modification des prévisions est constatée de façon prospective.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée en cas de cession ou quand on prévoit que la poursuite de l'utilisation de l'actif n'entraînera aucun avantage économique futur. Tout gain ou toute perte découlant de la cession ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé en calculant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture. Si une réduction de valeur est indiquée, la valeur recouvrable de l'actif est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'actif.

### **c) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non pécuniaires qui peuvent être identifiés et qui sont acquis séparément ou générés à l'interne. Les immobilisations incorporelles de la CVMO consistent principalement en l'amélioration et le développement de logiciels et les logiciels achetés.

Les coûts de développement directement attribuables aux logiciels développés à l'interne sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- il est techniquement possible d'achever le développement du logiciel, le rendant ainsi disponible pour utilisation;
- la direction a l'intention de terminer le développement du logiciel et de l'utiliser;
- il est possible d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer les retombées économiques futures que générera probablement le logiciel;
- il existe des ressources techniques, financières et d'autres natures pour achever le développement du logiciel et l'utiliser;
- les dépenses engagées pour le logiciel pendant son développement peuvent être évaluées de manière fiable.

Pour les immobilisations incorporelles produites à l'interne, le coût comprend tous les coûts directement attribuables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer l'actif pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la direction. Les dépenses ultérieures pour une immobilisation incorporelle particulière ne sont comptabilisées que lorsqu'elles augmentent les retombées économiques futures incluses dans l'actif précis auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris la maintenance, sont comptabilisées dans l'état des résultats à mesure qu'elles sont engagées. Les dépenses pour la recherche et certaines dépenses associées au développement qui ne respectent pas les critères de capitalisation ci-dessus sont comptabilisées comme des charges à mesure qu'elles sont engagées.

Pour les logiciels achetés, le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend son prix d'achat et les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

En ce qui concerne l'amélioration et le développement de logiciels, l'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence lorsque le développement est terminé, et que l'actif peut être utilisé. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût moins l'amortissement cumulé et les réductions de valeur cumulées. Les charges d'amortissement sont incluses dans l'état du résultat global. Les immobilisations incorporelles sont amorties au moyen de la méthode linéaire pendant les périodes suivantes :

Amélioration et développement de logiciels	10 ans
Logiciels achetés	3 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilisation et les valeurs résiduelles sont examinées à la fin de chaque exercice et rajustées, le cas échéant, de sorte que toute modification dans l'estimation est prise en compte de façon prospective. On évalue la réduction de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie limitée chaque fois qu'il existe un signe que l'immobilisation incorporelle peut perdre de la valeur. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore disponibles aux fins d'utilisation sont mises à l'essai pour en déterminer la réduction de valeur chaque année lorsqu'il existe un signe qu'elle peut en perdre. Si une réduction de valeur est indiquée, la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'une immobilisation incorporelle moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle. Une réduction de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global pour la période pendant laquelle on a cerné la réduction de valeur.

Les réductions de valeur comptabilisées précédemment sont évaluées et reprises si les circonstances menant à la réduction n'existent plus. La reprise de toute réduction de valeur n'excédera pas la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été déterminée si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices précédents.

#### d) Comptabilisation des produits

L'IFRS 15 énonce les principes à appliquer lorsque les produits doivent être comptabilisés et la manière dont ils doivent être évalués, conjointement avec l'information qui s'y rapporte.

#### Droits de participation

Les droits de participation sont comptabilisés lorsque la CVMO permet (ou ne restreint pas) l'accès du participant aux marchés financiers en Ontario. En règle générale, la comptabilisation se produit au moment où l'accès est accordé (ou n'est pas restreint) et les droits associés sont reçus.

Ces droits représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario. La CVMO n'a aucune obligation précise au cours de l'exercice envers un participant au marché en particulier. Ainsi, le rendement de la CVMO ne consiste qu'en un seul acte, soit l'offre d'un accès. Une fois que l'accès est fourni (ou n'est pas restreint), la CVMO a droit aux droits de participation stipulés, il n'y a aucune obligation de rembourser les droits, le participant au marché a le droit légal d'accéder et de participer au marché financier, y compris aux risques et aux bénéfices liés à une telle participation, et il n'existe aucune condition non remplie au nom de la CVMO envers le participant.

#### Droits d'activité

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les droits d'activité sont comptabilisés au moment de leur réception puisque les activités entreprises sont généralement achevées dans un délai assez court.

#### Droits de dépôt tardif (frais de retard)

Des frais de retard peuvent s'appliquer si certains documents qui doivent être déposés en vertu du droit ontarien des valeurs mobilières ne sont pas déposés à temps. Des droits supplémentaires peuvent être imputés pour les paiements effectués après la date d'échéance exigée. Les produits des frais de retard sont comptabilisés lorsque le document correspondant est déposé ou que les droits en souffrance correspondants sont acquittés. En outre, le prix de la transaction correspond au montant des droits.

#### e) Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés

Les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En raison de l'utilisation restreinte de fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, un passif à long terme correspondant qui équivaut à l'actif à long terme auquel il est lié se retrouve dans l'état de la situation financière de la CVMO.



## f) Avantages sociaux des employés

### Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car on ne lui fournit pas suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées et elle ne dispose pas de tels renseignements.

Il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier. Tout excédent ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif ni un passif de la CVMO. La CVMO n'est exposée à aucun passif du régime pour les obligations d'autres entités en vertu des conditions du régime.

Qui plus est, il n'y a pas d'entente d'attribution d'un déficit ou d'un excédent sur la dissolution ou le retrait de la CVMO du régime. Les paiements effectués au titre du régime sont comptabilisés comme charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit à la prestation. De plus amples renseignements sur le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont présentés à la note 13 a).

### Régime de retraite complémentaire

La CVMO maintient également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents (voir la note 13 b)). Ces régimes sont des régimes de retraite de fin de carrière, qui offrent à leurs membres des prestations sous forme de niveau garanti de retraite payable à vie. Le niveau des prestations cibles offert dépend des années de service des membres et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. Dans certains régimes, les prestations cibles sont indexées en fonction de l'inflation. Les prestations cibles sont ensuite compensées par les prestations payables par le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (régimes enregistré et supplémentaire) qui sont liées à l'inflation.

Le passif au titre des prestations déterminées comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes de retraite complémentaires correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des

prestations déterminées à la date de clôture.

Les gains et les pertes actuariels obtenus à la suite de la réévaluation du passif de l'obligation découlant des régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière par un débit ou un crédit dans les autres éléments du résultat global pour la période pendant laquelle les réévaluations du passif sont effectuées. Elles ne sont pas reclassées comme excédent des produits sur les charges pendant les périodes suivantes.

### Autres obligations postérieures à l'emploi

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global, conformément à la note 19 b).

### Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un employé accepte volontairement de quitter son emploi en contrepartie de ces prestations. La CVMO comptabilise un passif et une charge pour les prestations de cessation d'emploi à la date où elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de personnes en poste conformément à un plan officiel détaillé sans qu'il n'y ait de possibilité réelle de retour en arrière, soit au moment où elle a reconnu des coûts pour verser des prestations de cessation d'emploi à la suite d'une restructuration entraînant une réorganisation fondamentale qui a une incidence importante sur la nature et la mission des activités de la CVMO, selon la première éventualité.

### Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel, tels que les salaires, les cotisations aux régimes de retraite, les congés annuels payés et les primes sont évalués de façon non actualisée et versés au moment de la prestation des services à la CVMO.

## g) Contrats de location

Un contrat est dit de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif donné pendant une période déterminée en échange d'une contrepartie. Lorsque la CVMO loue des biens auprès d'autres parties, elle en est la locataire. Lorsque la CVMO loue ou sous-loue des biens à d'autres parties, elle en est la locatrice.

## Comptabilité du locataire

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location, une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à l'égard du bien loué. Ces deux montants sont déterminés comme suit :

- a) Obligation locative – valeur actuelle des paiements fixes à compter de la date d'entrée en vigueur, paiements variables en fonction d'un indice ou d'un taux, prix d'exercice d'une option d'achat (si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option d'achat), paiements des pénalités pour résiliation du contrat de location (si les conditions du contrat prévoient l'exercice par le preneur d'une option de résiliation) et montants que le locataire doit payer en vertu des garanties de valeur résiduelle.
- b) Actif au titre du droit d'utilisation – somme de l'obligation locative initiale, des coûts indirects initiaux et des coûts de restauration prévus, et paiements de location effectués avant l'entrée en vigueur du contrat où à la date de celle-ci, moins les incitatifs à la location reçus.

Pour déterminer la valeur comptable des obligations locatives et des actifs au titre du droit d'utilisation, le locataire est tenu d'estimer le taux d'emprunt différentiel propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé.

La plupart des contrats de location de la CVMO portent sur la location de locaux, pour lesquels des paiements fixes couvrant les éléments de location sont inclus dans la valeur des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives. Au fur et à mesure du versement des paiements de location et de l'écoulement des contrats, les obligations locatives sont réduites du montant des paiements en capital, les frais financiers sont comptabilisés pour la portion intérêts des paiements et les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis. Les amortissements et les frais financiers sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Dans le cas des paiements relatifs aux éléments autres que ceux de location (c.-à-d. l'entretien des parties communes), les montants sont comptabilisés dans les charges locatives dans l'état du résultat global et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.

Les paiements en vertu des contrats de location à court terme (ceux de 12 mois ou moins qui ne comportent pas d'option d'achat) et des contrats de faible valeur

sont comptabilisés de façon linéaire dans les charges locatives dans l'état des résultats globaux et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.

## Comptabilité du locateur

La CVMO conclut des accords de sous-location de locaux loués selon un système de récupération totale des coûts. Lorsque la CVMO met l'actif loué sous-jacent à la disposition du locataire, elle classe chaque bail comme étant un contrat de location-exploitation ou de location-financement. Il s'agit d'un contrat de location-financement s'il transfère pratiquement tous les risques et avantages de l'actif sous-jacent au locataire; sinon, il s'agit d'un contrat de location-exploitation.

Dans le cas des contrats de location-financement, les actifs sous-jacents sont décomptabilisés, les créances locatives sont constatées dans l'état de la situation financière et les produits financiers sont comptabilisés.

La CVMO évalue la classification des contrats de sous-location en fonction des actifs au titre du droit d'utilisation. Entre autres choses, la CVMO tient notamment compte de la question de savoir si la durée de la sous-location couvre une partie importante de la durée du contrat principal de location. Dans le cas des sous-locations classées dans la catégorie de location-financement, une créance locative est comptabilisée dans les comptes clients et autres débiteurs, avec une réduction compensatoire des actifs au titre du droit d'utilisation dans l'état de la situation financière, et les produits financiers sont comptabilisés. Dans le cas de ceux qui sont classés dans la catégorie de location-exploitation, il n'y a aucune incidence sur les actifs au titre du droit d'utilisation et les produits locatifs sont comptabilisés. Veuillez consulter la note 12 pour obtenir des renseignements détaillés sur les activités de sous-location.

## h) Recouvrements

### Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouverts sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant.

## Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs

Les coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs recouverts sont comptabilisés trimestriellement en compensation des charges totales en fonction des charges admissibles comptabilisées durant le trimestre.

## i) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation et qu'il est possible d'effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation.

## 4. Risques afférents aux instruments financiers

La CVMO est exposée à divers risques relativement aux instruments financiers. L'objectif de la CVMO est de gérer les risques à des niveaux acceptablement bas. La note 3 a) présente un résumé de l'actif et du passif financiers de la CVMO, par catégorie. Les principaux types de risques liés aux instruments financiers de la CVMO sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette note fournit des renseignements sur l'exposition de la CVMO à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la CVMO permettant d'évaluer et de gérer ces risques.

### Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime en raison du petit nombre d'opérations exprimées en devises autres que le dollar canadien.

### Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse, les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM et les fonds de réserve de la CVMO sont détenus par les banques de l'annexe I (et par des caisses populaires en Colombie-Britannique en ce qui concerne les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM). Les soldes bancaires portent intérêt à un taux de 1,85 % sous le taux préférentiel. Le taux moyen des intérêts gagnés sur les soldes bancaires pour l'exercice s'est établi à 0,63 % (2,08 % en 2020).

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

	Incidence sur l'excédent de fonctionnement	
	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Fonds de réserve	50 236 \$	(50 236) \$
Solde de trésorerie	150 365	(150 365)
	<b>200 601 \$</b>	<b>(200 601) \$</b>

### Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, aux fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM, au fonds de réserve ainsi qu'aux comptes clients et autres débiteurs.

Les institutions financières de l'annexe I détiennent environ 84,9 % de l'actif financier de la CVMO, notamment les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM et 15,1 % de cet actif est détenu par deux caisses d'épargne en Colombie-Britannique (liquidités des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM exclusivement). Le solde restant de l'actif financier est constitué des créances. La Credit Union Deposit Insurance Corporation (CUDIC), une société constituée en vertu d'une loi, garantit les dépôts d'une des caisses d'épargne de la Colombie-Britannique, conformément à ce qui est énoncé dans la Financial Institutions Act de la Colombie-Britannique. Tous les autres dépôts sont garantis à un maximum de 0,1 million de dollars par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Compte tenu de la nature de ces contreparties, la direction est d'avis que l'exposition au risque de crédit due à la concentration est faible.

Les soldes des comptes clients consistent en un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables.

Les autres débiteurs regroupés sont importants, la plupart des débiteurs devant des sommes individuelles et regroupées négligeables, ainsi qu'un petit nombre de débiteurs devant des sommes plus importantes, qui sont importantes une fois regroupées ou lorsqu'on les considère individuellement, et sont à recouvrer :

- à même les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM afin de recouvrer les coûts de personnel et les frais d'occupation et autres charges engagés,
- à même les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés afin de recouvrer les coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs,
- auprès du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée versée au cours de l'exercice,

- auprès du gouvernement du Canada afin de recouvrer les coûts de sous-location de la CVMO.

Par conséquent, l'exposition de la CVMO au risque de crédit est considérée comme étant faible.

La CVMO a établi une provision pour créances irrécouvrables. Par conséquent, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs représente généralement le risque de crédit maximal. La perte de crédit prévue ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les comptes clients et autres débiteurs et les créances locatives en tant qu'élément important de ces soldes dus par le gouvernement du Canada, les ACVM et le fonds désigné. Les efforts de recouvrement des soldes des comptes clients et autres débiteurs se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances irrécouvrables.

La balance chronologique des créances clients et autres débiteurs s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2021	31 mars 2020
<b>À court terme</b>		2 467 909 \$	2 794 524 \$
Échu 31 à 60 jours		732 710	314 540
Échu 61 à 90 jours		177 642	204 243
Échu plus de 90 jours (net)		36 145	310 370
<b>Total des comptes clients et autres débiteurs</b>	<b>5</b>	<b>3 414 406 \$</b>	<b>3 623 677 \$</b>

<b>Échu plus de 90 jours (détail)</b>	Note	31 mars 2021	31 mars 2020
Échu plus de 90 jours (brut)		505 956 \$	542 105 \$
Provision pour les créances irrécouvrables		(469 811)	(231 735)
		<b>36 145 \$</b>	<b>310 370 \$</b>

Le rapprochement de la provision pour créances irrécouvrables s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2021	31 mars 2020
Solde à l'ouverture		231 735 \$	212 234 \$
Provision pour l'exercice en cours		550 303	618 400
Radiations en cours d'exercice		(253 477)	(598 899)
<b>Solde à la fermeture</b>	<b>5</b>	<b>528 561 \$</b>	<b>231 735 \$</b>

En 2021, après avoir examiné la possibilité de recouvrement des comptes clients et autres débiteurs, on a déterminé que des soldes totalisant une somme de 0,3 million de dollars étaient non recouvrables et ont été radiés, ce qui s'est traduit par une réduction de la provision pour créances irrécouvrables et par une réduction correspondante des comptes clients et autres débiteurs pour le même montant. La somme radiée a été imputée aux créances douteuses au cours des exercices précédents. La provision de l'exercice en cours de 0,6 million de dollars a été imputée aux créances irrécouvrables de l'exercice 2021. Les pertes de crédit sont calculées en fonction d'un montant égal aux pertes de crédit prévues à vie.

### Risque de liquidité

L'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants et elle a accès à des facilités de crédit pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2021, la CVMO disposait d'une encaisse de

101,7 millions de dollars et d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars pour régler un passif à court terme de 26,7 millions de dollars.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52 millions de dollars pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit est de 0,5 % inférieur au taux préférentiel. Au cours de l'exercice, la CVMO n'a pas utilisé les facilités de crédit (0 \$ en 2020).

L'évaluation globale de l'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible et demeure inchangée par rapport à 2020.

### Risques associés au régime de retraite complémentaire

L'exposition globale de la CVMO aux risques associés au régime de retraite complémentaire est faible en raison du caractère complémentaire du régime et du nombre limité de participants au régime ayant droit aux prestations. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 13 b).

## 5. Comptes clients et autres débiteurs

	Notes	31 mars 2021	31 mars 2020
Comptes clients		1 338 947 \$	651 287 \$
Autres débiteurs		1 277 679	1 585 724
Provision pour les créances irrécouvrables	4	(528 561)	(231 735)
		<b>2 088 065 \$</b>	<b>2 005 276 \$</b>
Intérêts à percevoir		61 924	128 700
Montant recouvrable à partir des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	20	762 938	527 762
Taxes de vente recouvrables		367 680	832 670
Créance locative	12	133 799	129 269
<b>Total des comptes clients et autres débiteurs</b>	<b>4</b>	<b>3 414 406 \$</b>	<b>3 623 677 \$</b>

La créance locative représente la portion à court terme de la créance due par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'accord de sous-location. La CVMO agit à titre de locateur intermédiaire en ce qui concerne la

sous-location de bureaux au gouvernement du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 12.

## 6. Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés

La CVMO a un certain nombre de règlements à l'amiable et d'ordonnances résultant de procédures d'application de la loi; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers que pourrait désigner le conseil d'administration de la Commission conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières de l'Ontario*. Ces fonds peuvent être attribués à la CVMO en vue d'instruire les investisseurs ou d'améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux, y compris les coûts internes affectés approuvés par le conseil.

Le 14 juillet 2016, la CVMO a mis sur pied le programme de dénonciation (le « programme »). En vertu du programme, les dénonciateurs peuvent être admissibles à des récompenses allant de 5 % à 15 % des sanctions pécuniaires totales imposées et (ou) des paiements volontaires effectués, si les renseignements soumis

permettent d'introduire une instance administrative où ces montants s'élèvent à 1,0 million de dollars ou plus. Le montant maximal de la récompense a été fixé à 1,5 million de dollars dans les cas où les sanctions pécuniaires et (ou) les paiements volontaires ne sont pas recouverts et à 5,0 millions de dollars lorsque ces montants ont été recouverts. Les dénonciateurs seront payés grâce aux fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés. Depuis le lancement du programme en 2016, 8,6 millions de dollars ont été versés aux dénonciateurs.

Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %. Le conseil attribue ces fonds lorsqu'il le juge approprié, à sa discrétion. Cela comprend les sommes attribuées aux investisseurs lésés, lorsque cela s'avère approprié et lorsque ces sommes peuvent être raisonnablement déterminées.

Au 31 mars 2021, le solde cumulé s'établit comme suit :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Solde à l'ouverture	118 393 872 \$	84 379 977 \$
Imposés en cours d'exercice	11 122 639 \$	42 303 669 \$
Moins :		
Sommes versées ou à verser directement aux investisseurs	—	(995 966)
Ordonnances jugées non recouvrables	(5 378 943)	(1 238 203)
Montant constaté à la suite des sommes imposées en cours d'exercice	5 743 696 \$	40 069 500 \$
Plus : Régularisations des sommes imposées les années précédentes	192 925	989 545
Intérêts	712 707	2 076 842
Moins : Versements à :		
Dénonciateurs	(585 000)	(525 000)
La CVMO pour le recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	(2 483 493)	(1 235 049)
Agence de recouvrement externe	(118 416)	(891 266)
Investisseurs lésés	(4 029 857)	(6 470 677)
Organismes d'éducation et de défense des droits des investisseurs	(825 000)	-
<b>Solde à la fermeture</b>	<b>117 001 434 \$</b>	<b>118 393 872 \$</b>
Répartition :		
Encaisse	116 609 817 \$	117 029 772 \$
Créance	391 617	1 364 100
	<b>117 001 434 \$</b>	<b>118 393 872 \$</b>

Les 5,7 millions de dollars (40,1 millions de dollars en 2020) désignés comme étant le total des sommes imposées qui ont été comptabilisées en cours d'exercice correspondent à la partie des 11,1 millions de dollars (42,3 millions de dollars en 2020) en règlements et ordonnances qui ont été imposés pendant l'exercice pour lequel un paiement a été reçu ou jugé recouvrable. Ainsi, le total ne comprend aucune réduction (1,0 million de dollars en 2020) au titre des montants payés ou payables directement aux investisseurs et comprend 5,4 millions de dollars (1,2 million de dollars en 2020) au titre des ordonnances jugées irrécouvrables. Les montants payés ou payables directement aux investisseurs correspondent à des ordonnances obligeant les intimés à verser directement des sommes d'argent aux investisseurs

lésés, qui ne sont pas inscrites dans les registres comptables de la CVMO.

La CVMO a recouvré un total de 5,7 millions de dollars (39,1 millions de dollars en 2020) en règlements et ordonnances désignés qui ont été imposés pendant l'exercice, moins les sommes payées ou payables directement aux investisseurs, pour un taux de recouvrement moyen de 51,6 % (94,6 % en 2020). Conformément à la décision du Conseil, la CVMO a versé des paiements à même les fonds désignés totalisant 8,0 millions de dollars (9,1 millions de dollars en 2020). Des renseignements sur les destinataires de ces paiements sont inclus dans le tableau ci-dessus.

---

## 7. Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des autorités canadiennes en valeurs mobilières

### (Fonds affectés aux systèmes des ACVM)

Les principaux systèmes des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI). Les ACVM ont mis en œuvre la première phase du nouveau système de surveillance et d'analyse du marché afin d'améliorer la capacité d'analyse du marché et poursuivent avec les prochaines phases pour développer des capacités supplémentaires.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. Les fonds affectés à l'exploitation et au redéveloppement des systèmes des ACVM comprennent l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs. L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

À titre de fournisseur de services, CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) est responsable de l'hébergement et de la maintenance des systèmes des ACVM. Un comité de gouvernance des systèmes (CGS) des ACVM, composé de membres des quatre principaux administrateurs, a été mis sur pied en vertu d'une entente

conclue le 2 avril 2013. Cet accord a également créé un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision des systèmes des ACVM, y compris celui de CGI. L'entente énonce les méthodes de collecte et d'affectation des droits d'utilisation et traite de l'affectation et du paiement du passif qui pourrait survenir. Les droits d'utilisation sont facturés pour recouvrer les coûts de l'exploitation et du réaménagement des systèmes qui sont utilisés à l'avantage des utilisateurs des systèmes nationaux des ACVM.

L'utilisation des fonds excédentaires selon les modalités des diverses ententes nécessite l'approbation des membres du comité de gouvernance. L'autorisation de la majorité des membres est requise pour toutes les utilisations permises des fonds excédentaires comme l'énoncent les diverses ententes, sauf dans les cas suivants, pour lesquels il faut obtenir l'approbation unanime des principaux administrateurs :

- tout engagement financier d'une somme n'excédant pas la moindre des deux sommes suivantes : i) 5,0 millions de dollars ou ii) 15 % de l'excédent accumulé à cette date;
- d'importants changements dans la conception des systèmes;
- tout changement aux droits d'utilisation des systèmes.

Dans le cas de la BDNI, l'approbation de l'OCRCVM est requise pour toute utilisation des fonds excédentaires

découlant des utilisations prévues dans le contrat à l'égard des fonds accumulés avant le 12 octobre 2013.

Les ACVM développent à nouveau les systèmes des ACVM dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme est financé à même les fonds excédentaires accumulés des ACVM.

Les résultats financiers de 2021 relatifs à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM sont présentés

ci-dessous. L'actif comprend des encaisses et placements de 150,6 millions de dollars (148,7 millions de dollars en 2020) figurant dans l'état de la situation financière de la CVMO. L'actif comprend également des immobilisations incorporelles de 39,1 millions de dollars (33,5 millions de dollars en 2020) principalement composées des coûts relatifs au réaménagement des systèmes nationaux des ACVM.

## Résumé de l'état de la situation financière

Au 31 mars	2021	2020
<b>Actif</b>	<b>195 936 866 \$</b>	<b>187 149 789 \$</b>
Passif	3 249 428 \$	3,532 059 \$
Excédent	192 687 438	183 617 730
<b>Passif et excédent</b>	<b>195 936 866 \$</b>	<b>187 149 789 \$</b>

## Résumé de l'état du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars	2021	2020
Produits	29 532 418 \$	29 350 540 \$
Charges	20 462 710	19 171 292
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>9 069 708 \$</b>	<b>10 179 248 \$</b>

## Résumé de l'état des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2021	2020
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement	7 331 399 \$	10 894 227 \$
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités d'investissement	(7 152 492)	(8 085 785)
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	178 907	2,808,442
<b>Trésorerie, au début de l'exercice</b>	<b>23 058 713</b>	<b>20 250 271</b>
<b>Trésorerie, à la fin de l'exercice</b>	<b>23 237 620 \$</b>	<b>23 058 713 \$</b>

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour l'exploitation et le réaménagement des systèmes des ACVM, veuillez consulter la note 2 d) et la note 18.

## 8. Fonds de réserve

Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20,0 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues ou à un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Les principaux critères de

placement des fonds de réserve sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds de réserve sont détenus dans des comptes bancaires distincts et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,85 %.



## 9. Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente l'historique des immobilisations corporelles.

2021	Ameublement de bureau	Matériel de bureau	Matériel informatique et applications connexes	Réseaux et serveurs	Améliorations locatives	Total
<b>COÛT</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2020	4 983 475 \$	759 983 \$	22 601 462 \$	3 722 586 \$	10 669 511 \$	42 737 017 \$
Ajouts	223 326	—	352 915	16,581	862 250	1 455 072
Cessions	—	—	—	—	—	—
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>5 206 801 \$</b>	<b>759 983 \$</b>	<b>22 954 377 \$</b>	<b>3 739 167 \$</b>	<b>11 531 761 \$</b>	<b>44 192 089 \$</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2020	(4 863 598) \$	(622 914) \$	(20 856 770) \$	(2 214 858) \$	(8 178 989) \$	(36 737 129) \$
Amortissement pour l'exercice	(54 475)	(32 400)	(433 100)	(482 955)	(1 228 075)	(2 231 005)
Cessions	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>(4 918 073) \$</b>	<b>(655 314) \$</b>	<b>(21 289 870) \$</b>	<b>(2 697 813) \$</b>	<b>(9 407 064) \$</b>	<b>(38 968 134) \$</b>
<b>Valeur comptable au 31 mars 2021</b>	<b>288 728 \$</b>	<b>104 669 \$</b>	<b>1 664 507 \$</b>	<b>1 041 354 \$</b>	<b>2 124 697 \$</b>	<b>5 223 955 \$</b>
<b>2020</b>						
<b>COÛT</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	4 935 268 \$	759 983 \$	22 549 033 \$	3 611 662 \$	10 499 532 \$	42 355 478 \$
Ajouts	48 207	-	52 429	110 924	169 979	381 539
Cessions	-	-	-	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>4 983 475 \$</b>	<b>759 983 \$</b>	<b>22 601 462 \$</b>	<b>3 722 586 \$</b>	<b>10,669,511 \$</b>	<b>42,737,017 \$</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>						
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	(4 793 166) \$	(590 456) \$	(20 040 611) \$	(1 748 155) \$	(6 959 078)	(34 131 466) \$
Amortissement pour l'exercice	(70 432)	(32 458)	(816 159)	(1 219 911)	(1 219 911)	(2 605 663)
Cessions	—	—	—	-	—	-
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>(4 863 598) \$</b>	<b>(622 914) \$</b>	<b>(20 856 770) \$</b>	<b>(8 178 989) \$</b>	<b>(8 178 989)</b>	<b>(36 737 129) \$</b>
<b>Valeur comptable au 31 mars 2020</b>	<b>119 877 \$</b>	<b>137 069 \$</b>	<b>1 744 692 \$</b>	<b>2 490 522 \$</b>	<b>2 490 522</b>	<b>5 999 888 \$</b>

## 10. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des actifs à durée de vie limitée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée comprennent des actifs comme des logiciels achetés et l'amélioration et le développement de logiciels. L'amortissement des

immobilisations incorporelles ne commence qu'une fois que le logiciel est prêt à être utilisé.

2021	Logiciel acheté	Amélioration et développement de logiciel	Total
<b>COÛT</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2020	5 953 535 \$	5 632 949 \$	11 586 484 \$
Ajouts	318 578	2 036 172	2 354 750
Cessions	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>6 272 113 \$</b>	<b>7 669 121 \$</b>	<b>13 941 234 \$</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2020	(4 450 124) \$	(181 131) \$	(4 631 255) \$
Charges d'amortissement	(1 109 993)	(198 399)	(1 308 392)
Cessions	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>(5 560 117) \$</b>	<b>(379 530) \$</b>	<b>(5 939 647) \$</b>
<b>Valeur comptable au 31 mars 2021</b>	<b>711 996 \$</b>	<b>7 289 591 \$</b>	<b>8 001 587 \$</b>

2020	Logiciel acheté	Amélioration et développement de logiciel	Total
<b>COÛT</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	5 953 535 \$	5 632 949 \$	11 586 484 \$
Ajouts	318 578	2 036 172	2 354 750
Cessions	-	-	-
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>6 272 113 \$</b>	<b>7 669 121 \$</b>	<b>13 941 234 \$</b>
<b>AMORTISSEMENT CUMULÉ</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	(3 109 815) \$	— \$	(3 109 815) \$
Charges d'amortissement	(1 340 309)	(181 131)	(1 521 440)
Cessions	-	—	-
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>(4 450 124) \$</b>	<b>(181 131) \$</b>	<b>(4 631 255) \$</b>
<b>Valeur comptable au 31 mars 2020</b>	<b>1 503 411 \$</b>	<b>5 451 818 \$</b>	<b>6 955 229 \$</b>

## 11. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2021	31 mars 2020
Comptes fournisseurs	1 217 527 \$	2 284 630 \$
Charges au titre de la masse salariale	18 098 334	14 537 703
Autres charges constatées	5 147 994	3 199 391
	<b>24 463 855 \$</b>	<b>20 021 724 \$</b>

## 12. Contrats de location

### Comptabilité du locataire – Obligations locatives et actifs au titre du droit d'utilisation

Les activités de location de la CVMO, à titre de locataire, portent sur la location de locaux et d'équipement de bureau.

La CVMO a conclu un nouveau contrat de location de locaux qui a commencé le 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour une période de dix ans, expirant le 31 août 2027. Le contrat contient deux options consécutives lui permettant de prolonger la durée au-delà du 31 août 2027, chaque fois pour une période de cinq ans. Le contrat de location a été

approuvé par le ministre des Finances en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière* qui nécessitait l'examen des passifs éventuels inhérent à la location.

De plus, la CVMO a conclu un contrat de location d'équipement de bureau (imprimantes) le 20 mars 2020 pour une période de cinq ans se terminant le 19 mars 2025.

Les tableaux ci-dessous présentent les rapprochements des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

Actifs au titre du droit d'utilisation	Location(s) de locaux	Location(s) d'équipement de bureau	Total
<b>COÛT</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2020	57 712 103 \$	511 279 \$	58 223 382 \$
Ajouts – nouveaux contrats	-	-	-
Sous-location au gouvernement du Canada	(3 668 596)	-	(3 668 596)
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>54 043 507 \$</b>	<b>511 279 \$</b>	<b>54 554 786 \$</b>
<b>AMORTISSEMENTS CUMULÉS</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2020	2 934 489 \$	— \$	2 934 489 \$
Amortissement	2 934 489	102 256	3 036 745
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>5 868 978 \$</b>	<b>102 256 \$</b>	<b>5 971 234 \$</b>
<b>Valeur comptable au 31 mars 2021</b>	<b>48 174 529 \$</b>	<b>409 023 \$</b>	<b>48 583 552 \$</b>

Actifs au titre du droit d'utilisation	Location(s) de locaux	Location(s) d'équipement de bureau	Total
<b>COÛT</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	— \$	— \$	— \$
Régularisation à la suite de l'adoption de la norme	57 712 103	—	57 712 103
Ajouts – nouveaux contrats	—	511 279	511 279
Sous-location au gouvernement du Canada	(3 668 596)	—	(3 668 596)
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>54 043 507 \$</b>	<b>511 279 \$</b>	<b>54 554 786 \$</b>

<b>COÛT</b>			
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	— \$	— \$	— \$
Régularisation à la suite de l'adoption de la norme	(2 934 489)	—	(2 934 489)
<b>Ajouts – nouveaux contrats</b>	<b>(2 934 489) \$</b>	<b>\$ —</b>	<b>(2 934 489) \$</b>
<b>Sous-location au gouvernement du Canada</b>	<b>51 109 018 \$</b>	<b>511 279 \$</b>	<b>51 620 297 \$</b>
<b>Solde au 31 mars 2020</b>			

Obligations locatives	Location(s) de locaux	Location(s) d'équipement de bureau	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2020	55 746 158 \$	503 963 \$	56 250 121 \$
Ajouts – nouveaux contrats	— \$	— \$	— \$
<b>Solde au 31 mars 2021</b>	<b>55 746 158 \$</b>	<b>503 963 \$</b>	<b>56 250 121 \$</b>

<b>Hausse(s) des obligations locatives</b>			
Frais financiers	1 891 192 \$	8 949 \$	1 900 141 \$

<b>Baisse(s) des obligations locatives</b>			
Paiements de location	(3 930 771) \$	(107 576) \$	(4 038 347) \$
<b>Solde des obligations locatives au 31 mars 2021</b>	<b>53 706 579 \$</b>	<b>405 336 \$</b>	<b>54 111 915 \$</b>

Portion à long terme des obligations locatives	51 595 511 \$	304 768 \$	51 900 279 \$
Portion à court terme des obligations locatives	2 111 068	100 568	2 211 636
<b>Solde des obligations locatives au 31 mars 2021</b>	<b>53 706 579 \$</b>	<b>405 336 \$</b>	<b>54 111 915 \$</b>

Obligations locatives	Location(s) de locaux	Location(s) d'équipement de bureau	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2019	— \$	— \$	— \$
Régularisation à la suite de l'adoption de la norme	57 712 103	—	57 712 103
Ajouts – nouveaux contrats	—	511 279	511 279
<b>Solde au 31 mars 2020</b>	<b>57 712 103 \$</b>	<b>511 279 \$</b>	<b>58 223 382 \$</b>

<b>Hausse(s) des obligations locatives</b>			
Frais financiers	1 793 099 \$	— \$	1 793 099 \$

<b>Baisse(s) des obligations locatives</b>			
Paiements de location	(3 759 044) \$	(7 316) \$	(3 766 359) \$
<b>Solde des obligations locatives au 31 mars 2020</b>	<b>55 746 158 \$</b>	<b>503 963 \$</b>	<b>56 250 121 \$</b>

Portion à long terme des obligations locatives	53 706 579 \$	405 336 \$	54 111 915 \$
Portion à court terme des obligations locatives	2 039 579	98 627	2 138 206
<b>Solde des obligations locatives au 31 mars 2020</b>	<b>55 746 158 \$</b>	<b>503 963 \$</b>	<b>56 250 121 \$</b>

## Comptabilité du locataire – Amortissement, frais financiers et paiements

L'amortissement du droit d'utilisation et les frais d'intérêt connexes sont constatés dans l'état du résultat global, sous les rubriques amortissement et frais financiers respectivement. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, l'amortissement et les frais financiers se sont élevés respectivement à 3,0 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2020) et à 1,9 million de dollars (1,8 million de dollars en 2020).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les paiements en capital et intérêts sur les contrats de location comptabilisés à titre d'obligations locatives se sont élevés à 4,0 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2020).

Le tableau suivant présente les futurs paiements globaux de location non actualisés de la CVMO sur la durée du bail :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Moins de un an	8 715 889 \$	8 965 022 \$
De 1 à 5 ans	36 100 094	36 892 605
Plus de 5 ans	102 589 209	114 985 784
	<b>147 405 192 \$</b>	<b>160 843 411 \$</b>

La CVMO a conclu certains contrats de location d'équipement de bureau qui répondent à la définition de contrat à court terme. La CVMO a comptabilisé les paiements associés à ces contrats de location d'équipement de bureau à titre de dépense selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les paiements de location se sont élevés à 0,03 million de dollars (0,2 million de dollars en 2020).

La CVMO a conclu des contrats de location qui répondent à la définition de contrat de faible valeur. La CVMO a comptabilisé les paiements associés à ces contrats de location à titre de dépense selon la méthode linéaire sur la durée du bail. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, les paiements de location se sont élevés à 0,003 million de dollars (0,003 million de dollars en 2020).

La CVMO effectue des paiements autres que de location (c.-à-d. l'entretien des parties communes, les impôts fonciers et les assurances) relativement aux biens loués. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, 4,6 millions de dollars (4,7 millions de dollars en 2020) ont été comptabilisés dans les charges locatives dans l'état des résultats globaux.

En date du 31 mars 2021, la CVMO n'avait pas conclu de contrats de location comportant des sorties de fonds futures excédant celles qui ont été comptabilisées et présentées ci-dessus.

## Comptabilité du locateur

La comptabilité du locateur s'applique aux accords de sous-location de bureaux en vertu desquels la CVMO est le locateur. Les deux accords de sous-location, conclus avec le Bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM et le gouvernement du Canada, sont fondés sur le principe de recouvrement des coûts.

La CVMO a classé le contrat de sous-location avec les ACVM dans la catégorie de location-exploitation puisque l'accord ne transfère pratiquement aucun risque et avantage accessoires à la propriété de l'actif sous-jacent.

Par conséquent, la CVMO comptabilise les revenus de cette sous-location dans les produits divers dans l'état du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, des paiements de sous-location totalisant 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2020) ont été comptabilisés au titre de ce contrat de location-exploitation.

La CVMO a classé le contrat de sous-location avec le gouvernement du Canada dans la catégorie de location-financement puisque tous les risques et avantages accessoires à la propriété de l'actif sous-jacent ont été essentiellement

transférés au locataire. Par conséquent, la CVMO comptabilise une créance locative, avec une réduction compensatoire de l'actif au titre du droit d'utilisation, dans l'état de la situation financière et un produit financier dans l'état du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, des paiements

de sous-location totalisant 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2020) ont été constatés au titre de ce contrat de location-financement. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des créances locatives et des produits financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

Créance locative	Notes	31 mars 2021	31 mars 2020
Solde à l'ouverture		3 533 188 \$	— \$
Régularisation à la suite de l'adoption de la norme		—	3 668 596
Paiements de sous-location		(249 132)	(249 132)
Produits financiers		119 863	113 724
<b>Solde à la fermeture</b>		<b>3 403 919 \$</b>	<b>3 533 188 \$</b>
Portion à court terme de la créance locative	5	133 799 \$	129 269 \$
Portion à long terme de la créance locative		3 270 120	3 403 919
<b>Créance locative totale</b>		<b>3 403 919 \$</b>	<b>3 533 188 \$</b>

La portion à court terme de la créance locative est présentée dans les comptes clients et autres débiteurs dans l'état de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 5.

La portion à long terme de la créance locative est présentée à titre d'actif distinct à long terme dans l'état de la situation financière.

Le tableau ci-dessous présente les paiements globaux de sous-location non actualisés prévus par la CVMO au titre des contrats de location-exploitation et de location-financement :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Moins de un an	461 855 \$	461 855 \$
De 1 à 5 ans	1 088 089	1 062 537
Plus de 5 ans	3 135 976	3 410 660
	<b>4 685 920 \$</b>	<b>4 935 052 \$</b>

## 13. Régimes de retraite

### a) Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 6,6 millions de dollars (6,4 millions de dollars en 2020) au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'état du résultat global. Les cotisations prévues pour l'exercice 2022 sont de 7,0 millions de dollars.

### b) Régimes de retraite complémentaires

La CVMO a également des régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sans capitalisation pour ses présidents et ses vice-présidents actuels et précédents. Ces régimes complémentaires ne contiennent aucun actif. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction. Les régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires

sont des régimes non enregistrés. La CVMO verse les paiements de prestations lorsqu'ils viennent à échéance.

La CVMO est responsable de la bonne gouvernance de ces régimes. Le Comité des finances et de l'audit de la CVMO aide à la gestion des régimes. La CVMO a également nommé des actuaires professionnels chevronnés et indépendants afin de fournir une évaluation des obligations au titre des régimes de retraite complémentaires conformément aux normes d'exercice établies par l'Institut canadien des actuaires.

En vertu de la méthode de répartition des prestations, le passif au titre des régimes de retraite est la valeur actuelle des prestations pour services accumulées avant la date d'évaluation, d'après la moyenne des derniers salaires prévue. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont dus à l'augmentation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées découlant du service des employés pendant la période en cours. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, exprimés en pourcentage des gains ouvrant droit à pension, seront stables au fil du temps si les caractéristiques démographiques du membrariat actif demeurent stables d'une évaluation à une autre. Toutefois, toutes choses étant

égales par ailleurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice augmenteront si l'âge moyen du membrariat actif augmente entre les évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite complémentaires exposent la CVMO aux risques ci-après.

- Changements dans le rendement des obligations – une baisse du rendement des obligations des sociétés augmente le passif du régime.
- Risque lié à l'inflation – dans les régimes qui n'indexent pas l'objectif de la prestation, étant donné que les sommes de compensation de retraite sont liées à l'inflation, une inflation élevée entraîne une baisse du passif. Inversement, dans les régimes dont l'objectif de la prestation est lié à l'inflation, le passif de la CVMO augmente avec la hausse de l'inflation.
- Espérance de vie – la majorité des obligations ont pour but de fournir des prestations viagères aux membres. Par conséquent, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une augmentation du passif du régime.

Il n'y a eu aucune modification au régime, aucune compression et aucun règlement au cours de l'exercice. La durée combinée de tous les régimes de retraite complémentaires est d'environ 12 ans (12 ans en 2020).

	31 mars 2021	31 mars 2020
Obligation au titre des prestations déterminées, au début de l'exercice	4 438 979 \$	4 443 754 \$
Coût de service à court terme	174 422	340 255
Frais d'intérêt	162 261	140 684
Paiement de prestations	(224 058)	(230 187)
Perte/(gain) actuariel(le) sur l'obligation	560 086	(255 527)
<b>Obligation au titre des prestations déterminées, à la fin de l'exercice</b>	<b>5 111 690 \$</b>	<b>4 438 979 \$</b>

## Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles formulées afin de déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées sont les suivantes :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Taux d'actualisation	3,15 %	3,75 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Taux prévu(s) des augmentations de salaire	0 %	0 %
Hausse du MGAP au titre du RPC	2,50 %	2,50 %
Hausse de la limite de l'Agence du revenu du Canada	3 245,56 \$	3 092,22 \$

Les hypothèses relatives aux taux de mortalité sont fondées sur la table de mortalité 2014 pour le secteur public (CPM2014Publ), avec les améliorations pleinement générationnelles à l'aide de l'échelle d'amélioration CPM-B avec un ajustement selon la taille pour un revenu mensuel de 6 000 \$ ou plus au 31 mars 2021.

### Analyse de sensibilité

Les changements dans les hypothèses actuarielles formulées ont une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées. Ce qui suit est une estimation de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées à un changement dans les principales hypothèses actuarielles (la sensibilité présume que toutes les autres hypothèses restent constantes) :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	5,6 %	5,5 %
Diminution du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	6,1 %	6,0 %
Augmentation de l'espérance de vie de un an (l'obligation augmentera de)	2,7 %	2,6 %
Diminution de l'espérance de vie de un an (l'obligation diminuera de)	2,8 %	2,7 %
Augmentation du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	0,4 %	0,0 %
Diminution du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	1,0 %	0,6 %

Les charges de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 0,3 million de dollars (0,5 million de dollars en 2020) pour l'exercice clos le 31 mars 2021. Pendant le prochain exercice, la CVMO prévoit engager 0,3 million de dollars en paiements de prestations au titre du régime de retraite complémentaire.

## 14. Gestion des immobilisations

Depuis 2001, la CVMO détient un fonds de réserve de 20 millions de dollars décrit à la note 8, qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner et de dépenses imprévues ou d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle le placement des fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du gouvernement du Canada et de ses provinces et aux instruments émis par les institutions financières canadiennes de l'annexe I afin de protéger le capital.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52,0 millions de dollars auprès d'une institution financière de l'annexe I à titre de soutien en cas d'insuffisances d'encaisse à court terme. Le ministre des Finances a approuvé le renouvellement de la facilité de crédit le 1<sup>er</sup> juillet 2020 pour deux ans se terminant le 30 juin 2022.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.



## 15. Droits

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de « droits de participation », de « droits d'activité » et de « droits de dépôt tardif (frais de retard) ».

Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers de l'Ontario

par les participants. Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés.

Les frais de retard représentent les frais imposés aux participants au marché pour le dépôt tardif de documents requis et (ou) le paiement tardif de leurs droits de participation et de leurs droits d'activités.

Les droits reçus sont les suivants :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Droits de participation	115 272 481 \$	112 610 373 \$
Droits d'activité	18 816 096	15 917 830
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	3 164 587	3 694 870
	<b>137 253 164 \$</b>	<b>132 223 073 \$</b>

## 16. Salaires et avantages sociaux

	31 mars 2021	31 mars 2020
Salaires	81 591 826 \$	77 668 843 \$
Avantages sociaux	10 000 903	9 297 530
Charge de retraite	6 903 748	6 871 881
Indemnités de départ/de cessation d'emploi	833 822	1 261 019
	<b>99 330 299 \$</b>	<b>95 099 273 \$</b>

## 17. Charges administratives

	31 mars 2021	31 mars 2020
Maintenance et soutien de la technologie	5 831 462 \$	5 007 133 \$
Communications et publications	1 870 892	1 959 122
Charges de la Commission	1 368 962	954 283
Autres charges	655 910	739 477
Créances irrécouvrables	550 303	598 899
Formation	474 618	631 622
Fournitures	56 162	297 349
	<b>10 808 309 \$</b>	<b>10 187 885 \$</b>

## 18. Passifs éventuels et engagements contractuels

La CVMO s'est engagée à entièrement rembourser tout passif éventuel découlant de l'exploitation des systèmes des ACVM et de la garde des fonds excédentaires associés qui surviennent en raison d'une négligence volontaire ou d'une inconduite volontaire au nom de la CVMO.

En vertu des ententes décrites dans la note 7, la CVMO, l'ASC, la BCSC et l'AMF, à titre de principaux administrateurs, se sont engagées à payer une part égale de toute réclamation ou charge découlant de l'exploitation et du réaménagement des systèmes des ACVM qui dépasse les fonds excédentaires détenus.

En 2020 et en 2021, il n'y a eu aucune réclamation ou charge de cette nature. Comme l'indique la note 7, la CVMO, à titre

de principal administrateur désigné, détient des fonds dans des comptes bancaires et des comptes de placement distincts qui peuvent servir à régler les réclamations et les charges découlant de l'exploitation et du réaménagement des systèmes des ACVM.

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

## 19. Opérations entre apparentés

### a) Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO assume les opérations pour les systèmes des ACVM avec les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM. Au cours de l'exercice, le total des charges liées aux apparentés engagés qui doivent être remboursées était de 5,9 millions de dollars (5,8 millions de dollars en 2020). Au 31 mars 2021, 0,5 million de dollars (0,5 million de dollars en 2020) étaient toujours dus à la CVMO. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 7.

### b) Province de l'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu les transactions ci-dessous avec la Province de l'Ontario.

La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la note 15 et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les surplus que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministre.

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global.

Certains paiements aux investisseurs lésés provenant des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés sont effectués par le ministère du Procureur général (MPG) par l'intermédiaire du Bureau des avocats de la Couronne – Droit civil (BAC – Droit civil) et de la Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables (DSVPV). Les paiements sont versés au MPG par la CVMO conformément aux ordonnances de confiscation obtenues par le BAC en vertu de la *Loi de 2001 sur les recours civils*.

### c) Rémunération des principaux membres de la direction

Les principaux membres de la direction de la CVMO sont les membres du conseil d'administration, le président, les vice-présidents, le chef des services administratifs et le directeur général.

La rémunération des principaux membres de la direction comprend les charges suivantes :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Avantages à court terme du personnel	3 577 209 \$	3 138 516 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	462 044	564 356
	<b>4 039 253 \$</b>	<b>3 702 872 \$</b>

---

## 20. Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs

Au cours de l'exercice, conformément à la note 3 h), la CVMO a constaté le recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs à même

les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances désignés, comme suit :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Salaires et avantages sociaux	1 285 177 \$	706 812 \$
Coûts de consultation	616 245	258 072
Coûts des campagnes médiatiques	279 087	307 077
Coûts du site Web et autres frais de TI	183 853	70 709
Coûts du Groupe consultatif des investisseurs	113 028	-
Coûts des événements communautaires de la CVMO	1 373	19 703
	<b>2 478 763 \$</b>	<b>1 362 373 \$</b>

Le montant comptabilisé des charges de l'exercice était de 2,5 millions de dollars (1,4 million de dollars en 2020). Des ajouts d'immobilisations admissibles de 0,2 million de dollars (0 \$ en 2020) liés au réaménagement du site Web

de la CVMO ont également été enregistrés. Sur le montant total recouvré, 0,8 million de dollars (0,5 million de dollars en 2020) étaient dus à la CVMO au 31 mars 2021.

---

## 21. Prises de position comptables

### Changements apportés à la période en cours

Le Conseil des normes comptables internationales a publié des modifications à la NCI 1 Présentation des états financiers et à la NCI 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs afin d'harmoniser la définition du mot « significatif » dans ensemble des

normes et de préciser certains aspects de la définition. Les modifications, qui sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, s'appliquent de façon prospective. La CVMO a appliqué les modifications sans incidence sur les états financiers.



COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

**Commission des valeurs  
mobilières de l'Ontario**

20, rue Queen Ouest  
20<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5H 3S8

1 877 785-1555 (sans frais)  
416 593-8314 (local)  
1 866 827-1295 (ATS)  
416 593-8122 (télécopieur)



The logo for the Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), consisting of the letters 'CVMO' in a bold, sans-serif font inside a white square.

COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DE L'ONTARIO

## Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20, rue Queen Ouest  
20<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5H 3S8

1 877 785-1555 (sans frais)  
416 593-8314 (local)  
1 866 827-1295 (ATS)  
416 593-8122 (télécopieur)



Ontario

À titre d'organisme de réglementation responsable de la supervision des marchés financiers en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario administre et applique la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de la province et administre certaines dispositions de la *Loi sur les sociétés par actions*. La CVMO est une société d'État autofinancée responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre des Finances.